Quatre-vingtième année. — N° 93. Le Numéro : 7 francs. Samedi 17 Avril 1948.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	2.000	1.100	600	300	250	200	150	3.000	1.650	900
Etranger	3.200	1.700	900	700	530	400	290	5.230	2.765	1.460

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : en outre de l'Edition des Lois et Décrets et des Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, des Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

AVIS

Conformément à la résolution adoptée par l'Assemblée nationale, le *Journal officiel* a procédé à la publication, en trois fascicules spéciaux, des comptes rendus *in extenso* des **comités secrets de la Chambre des députés des 9 février, 19 mars et 19 avril 1940.**

Ces fascicules sont mis en vente au prix **de 10 F chaque** aux bureaux des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, à Paris (7e)**, et à la recette centrale des finances de la Seine (bureau de vente de l'Imprimerie nationale), **19, rue Scribe, Paris (9e).**

L'expédition de ces fascicules peut également être effectuée, moyennant le payement de la somme indiquée ci-dessus, sur demande adressée à la direction des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, Paris (7e)** (compte chèque postal 100-97, Paris).

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 13 avril 1948 relatif à l'exploitation des appareils téléphoniques à prépayement installés à Paris dans les immeubles de la radiodiffusion française (p. 3786).

Arrêté portant maintien dans la position hors cadres (conseil d'Etat) (rectificatif) (p. 3786).

(2 1.)

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Décret n° 48-676 portant fixation des tarifs applicables dans le régime international à certains services postaux et financiers (rectificatif) (p. 3786).

Arrêté du 12 avril 1948 portant remise de débet (p. 3786).

Arrêté portant détachements et rectificatifs à de précédents arrêtés :
Corps des administrateurs et cadre des agents supérieurs (p. 3786).
Services extérieurs (p. 3786).
Services des postes, télégraphes et téléphones en Indochine (p. 3787).

Ministère de la justice.

Arrêté du 12 avril 1948 portant affectation de la prison militaire de Clermont-Ferrand, à titre provisoire, au ministère de la justice (p. 3790).

Arrêté portant nomination et acceptation de démission (services extérieurs de l'éducation surveillée) (p. 3790).

Ministère des affaires étrangères.

Décret n° 48-680 du 7 avril 1948 relatif aux attributions de l'office des biens et intérêts privés en matière de biens préexistants français à l'étranger (p. 3787).

Décret n° 48-681 du 16 avril 1948 portant publication de la convention n° 17 concernant la réparation des accidents du travail adoptée par la conférence internationale du travail dans sa 7e session tenue à Genève du 19 mai au 10 juin 1925, de la convention n° 42 concernant la réparation des maladies professionnelles adoptée par la conférence internationale du travail dans sa 18e session tenue à Genève le 21 juin 1934, de la convention n° 24 concernant l'assurance maladie des travailleurs de l'industrie et du commerce et des gens de maison adoptée par la conférence internationale du travail dans sa 10e session tenue à Genève le 15 juin 1927 (p. 3787).

Exequatur accordé à un vice-consul (p. 3790).

Ministère des forces armées.

Citations à l'ordre de l'armée aérienne (p. 3790).

Décret du 10 avril 1948 portant affectation d'un officier supérieur de l'armée de terre (active) (p. 3790).

Décret n° 48-682 du 14 avril 1948 relatif à l'organisation de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) (p. 3790).

Décrets du 15 avril 1948 portant nominations et cessation de fonctions à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) (p. 3791).

Arrêté portant intégration dans le corps des administrateurs civils, nominations et titularisations (administration centrale de la guerre) (p. 3792).

Arrêté portant nomination de correcteurs et d'examinateurs d'admission à l'école polytechnique (p. 3792).

Décision du 24 mars 1948 relative à l'organisation de concours scientifiques du service de santé des troupes coloniales pour l'année 1948 (p. 3792).

Décisions portant admission à l'honorariat (cavalerie et cadre auxiliaire de l'intendance) (p. 3793).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté du 8 avril 1948 portant remise de débet (p. 3793).

Arrêté du 15 avril 1948 portant transformation d'une réquisition de droit d'usage en réquisition de propriété (p. 3793).

Arrêté portant nomination d'un agent de change près la Bourse de Paris (p. 3793).

Arrêtés portant nomination et reclassement (administration centrale du sous-secrétariat d'Etat aux affaires économiques) (p. 3793).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 8 avril 1948 portant ouverture de crédit (dons et legs) (p. 3793).

Arrêté portant homologation de normes (rectificatif) (p. 3793).

Arrêté désignant le secrétaire de la commission des annales des mines (p. 3794).

Arrêtés portant nominations et acceptation de démission (administration centrale et service des instruments de mesure) (p. 3794).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 10 avril 1948 relatif à l'enquête agricole de l'année 1948 (p. 3795).

Arrêtés portant nomination et détachement (administration centrale et services agricoles) (p. 3795).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté portant promotions et nominations (officiers de l'instruction publique et officiers d'académie) (p. 3794).

Arrêtés portant nominations et détachements:
Enseignement supérieur (p. 3794).
Enseignement du second degré (p. 3794).
Enseignement technique (p. 3795).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 12 avril 1948 portant radiation dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 3795).

Ministère des travaux publics et des transports.

Décret du 15 avril 1948 portant nomination d'un membre du conseil d'administration du port autonome de Bordeaux (p. 3795).

Décret du 15 avril 1948 portant admission à la retraite (ponts et chaussées) (p. 3795).

Arrêtés du 10 avril 1948 approuvant le budget supplémentaire pour l'exercice 1947, le budget primitif pour 1948 du port autonome de Bordeaux et le budget pour l'exercice 1948 du port autonome du Havre (p. 3795).

Arrêté modifiant les tarifs des péages perçus au port du Havre au profit du port autonome (rectificatif) (p. 3795).

Arrêté portant détachement (ponts et chaussées) (p. 3796).

Décision portant affectation (inspection générale de l'aviation civile) (rectificatif) (p. 3796).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret du 24 mars 1948 portant promotion dans l'ordre du Mérite social (p. 3797).

Arrêté du 10 avril 1948 fixant le maximum des indemnités journalières ou mensuelles en cas de maladie, longue maladie et maternité (p. 3807).

Arrêtés du 12 avril 1948 portant approbation des statuts de sociétés mutualistes (p. 3808).

Arrêté du 12 avril 1948 approuvant et enregistrant les statuts de la caisse régionale hospitalière de sécurité sociale (p. 3808).

Décisions du 31 mars 1948 prorogeant des décisions accordant une réduction d'abattement à certaines localités (p. 3808).

Tableau d'avancement de grade des secrétaires d'administration pour l'année 1947 et *arrêté* portant promotion (caisse nationale de sécurité sociale) (p. 3808).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 10 avril 1948 portant attribution de la médaille de la Famille française (première promotion de 1948) (pagination spéciale F. F., pp. 1 à 32) (*à suivre*).

Arrêtés portant nomination, mise en disponibilité et acceptation de démission:
Conseil supérieur d'hygiène publique de France (p. 3809).
Directions départementales de la population (p. 3809).
Directions départementales de la santé (p. 3809).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté portant suppression, rétablissement et institution de services municipaux du logement (rectificatif) (p. 3809).

Arrêté portant nomination d'un régisseur d'avances (rectificatif) (p. 3809).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour (p. 3809).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 3809).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour (p. 3809).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis n° 313 de l'office des changes relatif aux mesures d'amnistie édictées par la loi n° 48-178 du 2 février 1948 et par les décrets n°s 48-393 et 48-475 des 8 et 23 mars 1948 (rectificatif) (p. 3809).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis de concours (école nationale d'agriculture de Rennes) (p. 3810).

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Avis d'ouverture d'un concours pour l'emploi de chiffreur colonial stagiaire (p. 3810).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Avis de concours pour l'emploi de professeur d'hydrographie de 1re classe (rectificatif) (p. 3810).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance du poste de médecin chef à l'hôpital psychiatrique de Clermont-Ferrand (p. 3810).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (13e semaine) (p. 3810).

Annonces (p. 3811).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuilles 44 et 45 (session de 1947) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Exploitation des appareils téléphoniques à prépayement installés à Paris dans les immeubles de la radiodiffusion française.

Par arrêté en date du 13 avril 1948, il est institué à la radiodiffusion française, à Paris, une régie de recettes pour la perception du produit de la vente des jetons destinés au fonctionnement des appareils téléphoniques à prépayement.

Conseil d'Etat.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 avril 1948: page 3723, 1re colonne, *dernier visa*, au lieu de: « Vu l'arrêté du 12 mars 1948... », lire: « Vu l'arrêté du 30 mars 1948... ».

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Décret n° 48-656 portant fixation des tarifs applicables dans le régime international à certains services postaux et financiers.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 avril 1948:

Page 3612, 1re colonne, 4e alinéa, au lieu de: « les lettres et boîtes sans valeur déclarée », lire: « les lettres et boîtes avec valeur déclarée ».

Page 3613, 1re colonne, article 12, 2e alinéa, 1re ligne, au lieu de: « Lorsqu'une demande originaire... », lire: « Lorsqu'une correspondance originaire... »; 2e colonne, article 2, 11e ligne, au lieu de: « du bureau du lieu de publication », lire: « au bureau du lieu de publication ».

Remise de débet.

Par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones en date du 12 avril 1948, il a été fait remise à Mme veuve Juni, domiciliée 11, avenue d'Harcourt, à Caen (Calvados), de la somme, en capital et intérêts, restant due sur le montant du débet mis à sa charge par décision du 8 mai 1947.

Corps des administrateurs et cadre des agents supérieurs.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 avril 1948: page 3351, 3e colonne, 29e ligne, au lieu de: « Ayatel (J.) », lire: « Ayat (J.) ».

Services extérieurs.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 avril 1948: page 3291, 1re colonne, à partir de la 12e ligne, à la suite de MM. Andra, Ribes, Taulier, au lieu de: « agents des installations intérieures électromécaniques », lire: « agents des installations intérieures ».

Par arrêtés du 12 avril 1948, ont été mutés:

A Limoges-télégraphe et téléphone, M. Serres, chef de centre hors classe à Caen.

A Cahors, M. Maurel, inspecteur à Angoulême.

Service des postes, télégraphes et téléphones en Indochine.

Par arrêté en date du 15 avril 1948, MM. Benoit, Oliver et Boulard, contrôleurs rédacteurs des postes, télégraphes et téléphones, sont mis à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1948, pour le service des postes, télégraphes et téléphones en Indochine.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décret n° 48-680 du 7 avril 1948 relatif aux attributions de l'office des biens et intérêts privés en matière de biens préexistants français à l'étranger.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 30 décembre 1919 instituant l'office des biens et intérêts privés;

Vu la loi du 10 mars 1920 créant l'office de vérification et de compensation;

Vu le décret du 12 septembre 1939 relatif à l'attribution d'avances aux Français rapatriés d'Allemagne, modifié par celui du 7 décembre 1939;

Vu le décret du 1er octobre 1939 concernant la déclaration des biens, droits et intérêts en pays ennemi ou occupé par l'ennemi;

Vu l'arrêté du 20 novembre 1939 relatif aux biens, droits et intérêts privés;

Vu l'arrêté du 15 février 1946 concernant la déclaration des biens situés en pays ennemi ou occupé par l'ennemi;

Vu le décret du 13 décembre 1944 déterminant les attributions de l'office des biens et intérêts privés,

Décrète:

Art. 1er. — L'office des biens et intérêts privés est provisoirement habilité à procéder, sous l'autorité du ministère des affaires étrangères, et par référence aux déclarations reçues par l'office en exécution du décret du 1er octobre 1939 et de l'arrêté du 15 février 1946, à toutes démarches en vue de la recherche de l'identification, de la relaxe et de la remise en possession des biens, droits et intérêts français situés dans les pays qui ont pris part aux hostilités contre les Puissances Unies, ainsi que sur les territoires étrangers occupés par ces pays et qui ont été l'objet, du fait de la guerre, de mesures de conservation ou de disposition.

Art. 2. — L'office des biens et intérêts privés est habilité, dans les mêmes conditions, à présenter aux autorités compétentes des pays et territoires visés à l'article précédent, toutes demandes d'indemnités relatives aux dommages et préjudices subis du fait de la guerre par les ressortissants français dans leurs biens, droits et intérêts.

Art. 3. — Le ministre des affaires étrangères et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 avril 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires étrangères,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Décret n° 48-681 du 16 avril 1948 portant publication de la convention n° 17 concernant la réparation des accidents du travail, adoptée par la conférence internationale du travail dans sa 7e session tenue à Genève du 19 mai au 10 juin 1925, de la convention n° 42 concernant la réparation des maladies professionnelles, adoptée par la conférence internationale du travail dans sa 18e session tenue à Genève le 21 juin 1934, de la convention n° 24 concernant l'assurance maladie des travailleurs de l'industrie et du commerce et des gens de maison, adoptée par la conférence internationale du travail dans sa 10e session tenue à Genève le 15 juin 1927.

Le Président de la République,

Vu les articles 26 et 31 de la Constitution,

Sur la proposition du ministre des affaires étrangères et du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Décrète:

Art. 1er. — Une convention n° 17 concernant la réparation des accidents du travail ayant été adoptée par la conférence internationale du travail dans sa 7e session tenue à Genève du 19 mai au 10 juin 1925, une convention n° 42 concernant la réparation des maladies professionnelles ayant été adoptée par la conférence internationale du travail dans sa 18e session tenue à Genève le 21 juin 1934, une convention n° 24 concernant l'assurance maladie des travailleurs de l'industrie et du commerce et des gens de maison ayant été adoptée par la conférence internationale du travail dans sa 10e session tenue à Genève le 15 juin 1927, ces conventions seront publiées au *Journal officiel* de la République française.

CONVENTION N° 17

CONCERNANT LA RÉPARATION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La conférence générale de l'organisation internationale du travail et de la société des nations,

Convoqués à Genève par le conseil d'administration du bureau international du travail, et s'y étant réuni le 19 mai 1925, en sa septième session;

Après avoir décidé d'adopter diverses propositions relatives à la réparation des accidents du travail, question comprise dans le premier point de l'ordre du jour de la session, et après avoir décidé que ces propositions prendraient la forme d'un projet de convention internationale,

adopte ce dixième jour de juin mil neuf cent vingt-cinq, le projet de convention ci-après à ratifier par les membres de l'organisation internationale du travail conformément aux dispositions de la partie XIII du traité de Versailles et des parties correspondantes des autres traités de paix:.

Art. 1er. — Tout membre de l'organisation internationale du travail qui ratifie la présente convention s'engage à assurer aux victimes d'accidents du travail, ou à leurs ayants droit, des conditions de réparation au moins égales à celles prévues par la présente convention.

Art. 2. — Les législations et réglementations sur la réparation des accidents du travail devront s'appliquer aux ouvriers, employés ou apprentis occupés par les entreprises, exploitations ou établissements de quelque nature qu'ils soient, publics ou privés.

Toutefois, il appartiendra à chaque membre de prévoir dans sa législation nationale telles exceptions qu'il estimera nécessaires en ce qui concerne:

a) Les personnes exécutant des travaux occasionnels étrangers à l'entreprise de l'employeur;

b) Les travailleurs à domicile;

c) Les membres de la famille de l'employeur qui travaillent exclusivement pour le compte de celui-ci et qui vivent sous son toit;

d) Les travailleurs non manuels dont le gain dépasse une limite qui peut être fixée par la législation nationale.

Art. 3. — Ne sont pas visés par la présente convention:

1° Les marins et pêcheurs pour lesquels disposera une convention ultérieure;

2° Les personnes bénéficiant d'un régime spécial au moins équivalent à celui prévu dans la présente convention.

Art. 4. — La présente convention ne s'appliquera pas à l'agriculture pour laquelle reste en vigueur la convention sur la réparation des accidents du travail dans l'agriculture, adoptée par la conférence internationale du travail à sa troisième session.

Art. 5. — Les indemnités dues en cas d'accidents suivis de décès ou en cas d'accidents ayant entraîné une incapacité permanente seront payées à la victime ou à ses ayants droit sous forme de rente.

Toutefois, ces indemnités pourront être payées en totalité ou en partie sous forme de capital lorsque la garantie d'un emploi judicieux sera fournie aux autorités compétentes.

Art 6. — En cas d'incapacité, l'indemnité sera allouée au plus tard à partir du cinquième jour après l'accident, qu'elle soit due par l'employeur, par une institution d'assurance contre les accidents, ou par une institution d'assurance contre la maladie.

Art. 7. — Un supplément d'indemnisation sera alloué aux victimes d'accidents atteintes d'incapacité nécessitant l'assistance constante d'une autre personne.

Art. 8. — Les législations nationales prévoiront les mesures de contrôle, ainsi que les méthodes pour la revision des indemnités, qui seront jugées nécessaires.

Art. 9. — Les victimes d'accidents du travail auront droit à l'assistance médicale et à telle assistance chirurgicale et pharmaceutique qui serait reconnue nécessaire par suite de ces accidents. Cette assistance médicale sera à la charge soit de l'employeur, soit des institutions d'assurance contre les accidents, soit des institutions d'assurance contre la maladie ou l'invalidité.

Art. 10. — Les victimes d'accidents du travail auront droit à la fourniture et au renouvellement normal, par l'employeur ou l'assureur, des appareils de prothèse et d'orthopédie dont l'usage sera reconnu nécessaire. Toutefois, les législations nationales pourront admettre à titre exceptionnel le remplacement de la fourniture et du renouvellement des appareils par l'attribution à la victime de l'accident d'une indemnité supplémentaire déterminée au moment de la fixation ou de la revision du montant de la réparation et représentant le coût probable de la fourniture et du renouvellement de ces appareils.

Les législations nationales prévoieront, en ce qui concerne le renouvellement des appareils, les mesures de contrôle nécessaires, soit pour éviter les abus, soit pour garantir l'affectation des indemnités supplémentaires.

Art. 11. — Les législations nationales confieront des dispositions qui, tenant compte des conditions particulières de chaque pays, seront le mieux appropriées pour assurer en tout état de cause le payement de la réparation aux victimes des accidents et à leurs ayants droit et pour les garantir contre l'insolvabilité de l'employeur ou de l'assureur.

Art. 12. — Les ratifications officielles de la présente convention dans les conditions prévues à la partie XIII du traité de Versailles et aux parties correspondantes des autres traités de paix seront communiquées au secrétaire général de la Société des Nations et par lui enregistrées.

Art. 13. — La présente convention entrera en vigueur dès que les ratifications de deux membres de l'organisation internationale du travail auront été enregistrées par le secrétaire général.

Elle ne liera que les membres dont la ratification aura été enregistrée au secrétariat.

Par la suite cette convention entrera en vigueur pour chaque membre à la date où sa ratification aura été enregistrée au secrétariat.

Art. 14. — Aussitôt que les ratifications de deux membres de l'organisation internationale du travail auront été enregistrées au secrétariat, le secrétaire général de la Société des Nations notifiera ce fait à tous les membres de l'organisation internationale du travail. Il leur notifiera également l'enregistrement des ratifications qui lui seront ultérieurement communiquées par tous autres membres de l'organisation.

Art. 15. — Sous réserve des dispositions de l'article 13, tout membre qui ratifie la présente convention s'engage à appliquer les dispositions des articles 1er, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 au plus tard le 1er janvier 1927 et à prendre telles mesures qui seront nécessaires pour rendre effectives ces dispositions.

Art. 16. — Tout membre de l'organisation internationale du travail qui ratifie la présente convention s'engage à l'appliquer à ses colonies, possessions ou protectorats, conformément aux dispositions de l'article 421 du traité de Versailles et des articles correspondants des autres traités de paix.

Art. 17. — Tout membre ayant ratifié la présente convention peut le dénoncer à l'expiration d'une période de cinq années après la date de la mise en vigueur initiale de la convention, par un acte communiqué au secrétaire général de la Société des Nations et par lui enregistré. La dénonciation ne prendra effet qu'une année après avoir été enregistrée au secrétariat.

Art. 18. — Le conseil d'administration du bureau international du travail devra, au moins une fois tous les dix ans, présenter à la conférence générale un rapport sur l'application de la présente convention et décidera, s'il y a lieu, d'inscrire à l'ordre du jour de la conférence la question de la revision ou de la modification de ladite convention.

Art. 19. — Les textes français et anglais de la présente convention feront foi l'un et l'autre.

CONVENTION N° 42

CONCERNANT LA RÉPARATION DES MALADIES PROFESSIONNELLES (REVISÉE EN 1934)

La conférence générale de l'organisation internationale du travail de la Société des nations,

Convoquée à Genève par le conseil d'administration du bureau international du travail et s'y étant réunie le 4 juin 1934 en sa dix-huitième session;

Après avoir décidé d'adopter diverses propositions relatives à la revision partielle de la convention concerannt la réparation des maladies professionnelles adoptée par la conférence à sa septième session, question qui constitue le cinquième point à l'ordre du jour de la session;

Considérant que ces propositions doivent prendre la forme d'un projet de convention internationale,

adopte, ce vingt et unième jour de juin mil neuf cent trente-quatre, le projet de convention ci-après, qui sera dénommé convention (revisée) des maladies professionnelles, 1934:

Art. 1er. — 1. Tout membre de l'organisation internationale du travail ratifiant la présente convention s'engage à assurer aux victimes de maladies professionnelles ou à leurs ayants droit une réparation basée sur les principes généraux de sa législation nationale concernant la réparation des accidents du travail.

2. Le taux de cette réparation ne sera pas inférieur à celui que prévoit la législation nationale pour les dommages résultant d'accidents du travail. Sous réserve de cette disposition, chaque membre sera libre, en déterminant dans sa législation nationale les conditions réglant le payement de la réparation des maladies dont il s'agit, et en appliquant à ces maladies sa législation relative à la réparation des accidents du travail, d'adopter les modification et adaptations qui lui sembleraient expédientes.

Art. 2. — Tout membre de l'organisation internationale du travail ratifiant la présente convention s'engage à considérer comme maladies professionnelles les maladies ainsi que les intoxications produites par les substances inscrites sur le tableau ci-après, lorsque ces maladies ou intoxications surviennent à des travailleurs occupés à des professions, industries ou procédés qui y correspondent dans ledit tableau et résultent du travail dans une entreprise assujettie à la législation nationale.

Tableau.

LISTE DES MALADIES ET DES SUBSTANCES TOXIQUES	LISTE DES PROFESSIONS, INDUSTRIES OU PROCÉDÉS CORRESPONDANTS
Intoxication par le plomb, ses alliages ou ses composés, avec les conséquences directes de cette intoxication.	Traitement des minerais contenant du plomb, y compris les cendres plombeuses d'usines à zinc. Fusion du vieux zinc et du plomb en saumon. Fabrication d'objets en plomb fondu ou en alliages plombifères. Industries polygraphiques. Fabrication des composés de plomb. Fabrication et réparation des accumulateurs. Préparation et emploi des émaux contenant du plomb. Polissage au moyen de limaille de plomb ou de potée plombifère. Travaux de peinture comportant la préparation ou la manipulation d'enduits, de mastics ou de teintes contenant des pigments de plomb.
Intoxication par le mercure, ses amalgames et ses composés, avec les conséquences directes de cette intoxication.	Traitement des minerais de mercure. Fabrication des composés de mercure. Fabrication des appareils de mesure ou de laboratoire. Préparation des matières premières pour la chapellerie. Dorure au feu. Emploi des pompes à mercure pour la fabrication des lampes à incandescence. Fabrication des amorces au fulminate de mercure.
Infection charbonneuse.	Ouvriers en contact avec des animaux charbonneux. Manipulation de débris d'animaux. Chargement, déchargement ou transport de marchandises.
Silicose avec ou sans tuberculose pulmonaire, pour autant que la silicose soit une cause déterminante de l'incapacité ou de la mort.	Les industries ou procédés reconnus par la législation nationale comme comportant l'exposition au risque de silicose.
Intoxication par le phosphore ou ses composés avec les conséquences directes de cette intoxication.	Tous procédés comportant la poduction, le dégagement ou l'utilisation du phosphore ou de ses composés.
Intoxication par l'arsenic ou ses composés avec les conséquences directes de cette intoxication.	Tous procédés comportant la production, le dégagement ou l'utilisation de l'arsenic ou de ses composés.
Intoxication par le benzène ou ses homologues, leurs dérivés nitrés et aminés, avec les conséquences directes de cette intoxication.	Tous procédés comportant la production, le dégagement ou l'utilisation du benzène ou de ses homologues ou de leurs dérivés nitrés et aminés.
Intoxication par les dérivés halogénés des hydrocarbures de la série grasse.	Tous procédés comportant la production, le dégagement ou l'utilisation des dérivés halogénés des hydrocarbures de la série grasse, désignés par la législation nationale.
Troubles pathologiques dus: a) Au radium et aux autres substances radioactives; b) aux rayons X.	Tous procédés exposant à l'action du radium, des substances radioactives ou des rayons X.
Epithéliomas primitifs de la peau.	Tous procédés comportant la manipulation ou l'emploi de goudron, du brai, du bitume, des huiles minérales, de la paraffine ou de composés, produits ou résidus de ces substances.

Art. 3. — Les ratifications officielles de la présente convention seront communiquées au secrétaire général de la Société des nations et par lui enregistrées.

Art. 4. — 1. La présente convention ne lera que les membres de l'organisation internationale du travail dont la ratification aura été enregistrée par le secrétaire général

2. Elle entrera en vigueur douze mois après que les ratifications de deux membres auront été enregistrées par le secrétaire général.

3. Par la suite, cette convention entrera en vigueur pour chaque membre douze mois après la date où sa ratification aura été enregistrée.

Art. 5. — Aussitôt que les ratifications de deux membres de l'organisation internationale du travail auront été enregistrées au secrétariat, le secrétaire général de la Société des nations notifiera ce fait à tous les membres de l'organisation internationale du travail. Il leur notifiera également l'enregistrement des ratifications qui lui seront ultérieurement communiquées par tous autres membres de l'organisation.

Art. 6. — 1. Tout membre ayant ratifié la présente convention peut la dénoncer à l'expiration d'une période de cinq années après la date de la mise en vigueur initiale de la convention, par un acte communiqué au secrétaire général de la Société des nations et par lui enregistré. La dénonciation ne prendra effet qu'une année après avoir été enregistrée au secrétariat.

2. Tout membre ayant ratifié la présente convention qui, dans le délai d'une année après l'expiration de la période de cinq années mentionnée au paragraphe précédent, ne fera pas usage de la faculté de dénonciation prévue par le présent article, sera lié pour une nouvelle période de cinq années et, par la suite, pourra dénoncer la présente convention à l'expiration de chaque période de cinq années dans les conditions prévues au présent article.

Art. 7. — A l'expiration de chaque période de dix années à compter de l'entrée en vigueur de la présente convention, le conseil d'administration du bureau international du travail devra présenter à la conférence générale un rapport sur l'application de la présente convention et décidera s'il y a lieu d'inscrire à l'ordre du jour de la conférence la question de sa revision totale ou partielle.

Art. 8. — 1. Au cas où la conférence adopterait une nouvelle convention portant revision totale ou partielle de la présente convention, et à moins que la nouvelle convention ne dispose autrement:

a) La ratification par un membre de la nouvelle convention portant revision entraînerait de plein droit, nonobstant l'article 6 ci-dessus, dénonciation immédiate de la présente convention, sous réserve que la nouvelle convention portant revision soit entrée en vigueur;

b) A partir de la date de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention portant revision, la présente convention cesserait d'être ouverte à la ratification des membres.

2. La présente convention demeurerait en tout cas en vigueur dans sa forme et teneur pour les membres qui l'auraient ratifiée et qui ne ratifieraient pas la convention portant revision.

Art. 9. — Les textes français et anglais de la présente convention feront foi l'un et l'autre.

CONVENTION N° 24

CONCERNANT L'ASSURANCE MALADIE DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE ET DES GENS DE MAISON

La conférence générale de l'organisation internationale du travail de la Société des nations,

Convoquée à Genève par le conseil d'administration du bureau international du travail et s'y étant réunie le 25 mai 1927, en dixième session,

Après avoir décidé d'adopter diverses propositions relatives à l'assurance-maladie des travailleurs de l'industrie et du commerce et des gens de maison, question comprise dans le premier point de l'ordre du jour de la session, et

Après avoir décidé que ces propositions prendraient la forme d'un projet de convention internationale,

adopte, ce quinzième jour de juin mil neuf cent vingt-sept, le projet de convention ci-après à ratifier par les membres de l'organisation internationale du travail conformément aux dispositions de la partie XIII du traité de Versailles et des parties correspondantes des autres traités de paix:

Art. 1er. — Tout membre de l'organisation internationale du travail qui ratifie la présente convention s'engage à instituer l'assurance-maladie obligatoire, dans des conditions au moins équivalentes à celles prévues par la présente convention.

Art. 2. — L'assurance-maladie obligatoire s'applique aux ouvriers, employés et apprentis des entreprises industrielles et des entreprises commerciales, aux travailleurs à domicile et aux gens de maison.

Toutefois, il appartient à chaque membre, de prévoir dans sa législation nationale telles exceptions qu'il estime nécessaires en ce qui concerne:

a) Les emplois temporaires dont la durée n'atteint pas une limite que pourra fixer la législation nationale, les emplois irréguliers étrangers à la profession ou à l'entreprise de l'employeur, les emplois occasionnels et les emplois accessoires;

b) Les travailleurs dont le salaire ou le revenu dépasse une limite qui peut être fixée par la législation nationale;

c) Les travailleurs qui ne reçoivent pas de rémunération en espèces;

d) Les travailleurs à domicile dont les conditions de travail ne peuvent être assimilées à celles des salariés;

e) Les travailleurs qui n'ont pas atteint ou qui ont dépassé des limites d'âge que peut fixer la législation nationale;

f) Les membres de la famille de l'employeur.

En outre, peuvent être exemptées de l'obligation d'assurance contre la maladie, les personnes qui ont droit, en cas de maladie, en vertu de lois ou de règlements ou d'un statut spécial, à des avantages au moins équivalents, dans l'ensemble, à ceux prévus dans la présente convention.

La présente convention ne vise pas les marins et les marins pêcheurs dont l'assurance contre la maladie pourra faire l'objet d'une décision d'une session ultérieure de la conférence.

Art. 3. — L'assuré incapable de travailler par suite de l'état anormal de sa santé physique ou mentale a droit à une indemnité en espèce au moins pendant les vingt-six premières semaines d'incapacité à compter du premier jour indemnisé

L'attribution de l'indemnité peut être subordonnée à l'accomplissement par l'assuré d'un stage et à l'expiration d'un délai d'attente de trois jours au plus.

L'indemnité peut être suspendue:

a) Lorsque l'assuré reçoit déjà, par ailleurs, en vertu de la loi, et pour la même maladie, une autre allocation; la suspension sera totale ou partielle selon que cette dernière allocation sera équivalente ou inférieure à l'indemnité prévue par le présent article;

b) Aussi longtemps que l'assuré ne subit pas, du fait de son incapacité, de perte de revenu normal de travail ou qu'il est entretenu aux frais de l'assurance ou de fonds publics; toutefois, la suspension de l'indemnité ne sera que partielle lorsque l'assuré ainsi entretenu personnellement a des charges de famille;

c) Aussi longtemps que l'assuré refuse d'observer, sans motif valable, les prescriptions médicales et les instructions relatives à la conduite des malades ou se soustrait sans autorisation et volontairement au contrôle de l'institution d'assurance.

L'indemnité peut être réduite ou supprimée en cas de maladie résultant d'une faute intentionnelle de l'assuré.

Art. 4. — L'assuré a droit gratuitement, à partir du début de la maladie et au moins jusqu'à l'expiration de la période prévue pour l'attribution de l'indemnité de maladie, ou traitement par un médecin dûment qualifié, ainsi qu'à la fourniture de médicaments et de moyens thérapeutiques de qualité et quantité suffisantes.

Toutefois, une participation aux frais de l'assistance peut être demandée à l'assuré dans les conditions fixées par la législation nationale.

L'assistance médicale peut être suspendue aussi longtemps que l'assuré refuse, sans motif valable, de se conformer aux prescriptions médicales et aux instructions relatives à la conduite des malades, ou néglige d'utiliser l'assistance mise à sa disposition par l'institution d'assurance

Art 5. — La législation nationale peut autoriser ou prescrire l'attribution de l'assistance médicale aux membres de la famille de l'assuré vivant dans son ménage et à sa charge; elle détermine les conditions dans lesquelles cette assistance peut être accordée.

Art. 6. — L'assurance maladie doit être gérée par des institutions autonomes placées sous le contrôle administratif et financier des pouvoirs publics et ne poursuivant aucun but lucratif. Les institutions issues de l'initiative privée doivent faire l'objet d'une reconnaissance spéciale des pouvoirs publics.

Les assurés doivent être appelés à participer à la gestion des institutions autonomes d'assurance dans des conditions déterminées par la législation nationale.

Toutefois, la gestion de l'assurance maladie peut être assumée directement par l'Etat lorsque et aussi longtemps que la gestion par des institutions autonomes est rendue difficile ou impossible ou inappropriée en raison des conditions nationales et notamment de l'insuffisance de développement des organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs.

Art. 7. — Les assurés et leurs employeurs doivent participer à la constitution des ressources de l'assurance maladie.

Il appartient à la législation nationale de statuer sur la contribution financière des pouvoirs publics.

Art. 8. — La présente convention ne porte aucune atteinte aux obligations qui résultent de la convention concernant l'emploi des femmes avant et après l'accouchement adoptée par la conférence internationale du travail à sa première session.

Art. 9. — Un droit de recours doit être reconnu à l'assuré en cas de contestation au sujet de son droit aux prestations.

Art. 10. — Les Etats qui comprennent de vastes territoires très peu peuplés peuvent ne pas appliquer les dispositions de la présente convention dans les parties de leur territoire où, par suite de la faible densité et de la dispersion de la population et de l'insuffisance des moyens de communication, l'organisation de l'assurance maladie, conformément à la présente convention, est impossible.

Les Etats qui désirent se prévaloir de la dérogation autorisée par le présent article devront notifier leur intention en communiquant leur ratification formelle de la convention au secrétaire général de la Société des Nations. Ils devront faire connaître au bureau international du travail les parties de leur territoire pour lesquelles ils appliquent la dérogation, en indiquant les motifs de leur décision

En Europe, la dérogation prévue par le présent article ne pourra être invoquée que par la Finlande

Art. 11. — Les ratifications officielles de la présente convention dans les conditions prévues à la partie XIII du traité de Versailles et aux parties correspondantes des autres traités de paix, seront communiquées au secrétaire général de la Société des Nations et par lui enregistrées.

Art. 12. — La présente convention entrera en vigueur quatre-vingt-dix jours après que les ratifications de deux membres de l'organisation internationale du travail auront été enregistrées par le secrétaire général.

Elle ne liera que les membres dont la ratification aura été enregistrée au secrétariat.

Par suite, cette convention entrera en vigueur pour chaque membre quatre-vingt-dix jours après la date où sa ratification aura été enregistrée au secrétariat.

Art. 13. — Aussitôt que les ratifications de deux membres de l'organisation internationale du travail auront été enregistrées au secrétariat, le secrétaire général de la Société des Nations notifiera ce fait à tous les membres de l'organisation internationale du travail. Il leur notifiera également l'enregistrement des ratifications qui lui seront ultérieurement communiquées par tous autres membres de l'organisation.

Art. 14. — Sous réserve des dispositions de l'article 12, tout membre qui ratifie la présente convention s'engage à appliquer les dispositions des articles 1er, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 au plus tard le 1er janvier 1929 et à prendre telles mesures qui seront nécessaires pour rendre effectives ces dispositions.

Art. 15. — Tout membre de l'organisation internationale du travail qui ratifie la présente convention s'engage à l'appliquer à ses colonies, possessions ou protectorats, conformément aux dispositions de l'article 421 du traité de Versailles et des articles correspondants des autres traités de paix.

Art. 16. — Tout membre ayant ratifié la présente convention peut la dénoncer, à l'expiration d'une période de dix années après la date de la mise en vigueur initiale de la convention, par un acte communiqué au secrétaire général de la Société des nations et par lui enregistré. La dénonciation ne prendra effet qu'une année après avoir été enregistrée au secrétariat.

Art. 17. — Le conseil d'administration du bureau international du travail devra, au moins une fois tous les dix ans, présenter à la conférence générale un rapport sur l'application de la présente convention et décidera s'il y a lieu d'inscrire à l'ordre du jour de la conférence la question de la revision ou de la modification de ladite convention.

Art. 18. — Les textes français et anglais de la présente convention feront foi l'un et l'autre.

Art. 2. — Le ministre des affaires étrangères et le ministre du travail et de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 16 avril 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

SCHUMAN.

Le ministre des affaires étrangères,

GEORGES BIDAULT.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

DANIEL MAYER.

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. Gosta-Vilhelm Edstrom en qualité de vice-consul de Suède à Nancy.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Affectation de la prison militaire de Clermont-Ferrand au ministère de la justice.

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 12 avril 1948, la prison militaire de Clermont-Ferrand a été affectée, à titre provisoire, au ministère de la justice, pour les services de l'administration pénitentiaire.

Services extérieurs de l'éducation surveillée.

Par arrêté du 6 avril 1948:

Est acceptée la démission de M. le pasteur Marchandise (Armand), aumônier du culte protestant à l'institution publique d'éducation surveillée d'Aniane.

Est chargé des fonctions d'aumônier du culte protestant à l'institution publique d'éducation surveillée d'Aniane: M. le pasteur Langlade (Louis), demeurant à Montagnac (Hérault).

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

Citations à l'ordre de l'armée aérienne.

Par décision en date du 15 avril 1948, le président du conseil des ministres cite à l'ordre de l'armée aérienne (régularisation):

FAUCANIE (Jean), capitaine, commandement de l'air en Afrique orientale française.

VERNIER (Michel), capitaine, commandement de l'air en Afrique orientale française.

FERLIN (Frédéric-Léon), lieutenant, détachement « Ansons A. E. F. ».

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 10 avril 1948 portant affectation d'un officier supérieur de l'armée de terre (armée active).

Par décret en date du 10 avril 1948, M. le colonel Chatillon (Jean), de l'infanterie coloniale, est nommé commandant supérieur des troupes du groupe des Antilles-Guyane, en remplacement de M. le colonel Bourdet (Eugène), rapatriable.

Décret n° 48-682 du 14 avril 1948 relatif à l'organisation de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air)

Le président du conseil des ministres,

Vu la loi n° 45-01 du 24 novembre 1945 relative aux attributions des ministres et à l'organisation des ministères;

Vu le décret n° 47-818 du 10 mai 1947, modifié le 5 janvier 1948, portant organisation de l'administration centrale du département de l'air et attributions générales des éléments correspondants;

Vu le décret n° 48-167 du 29 janvier 1948 portant création, au sein du ministère des forces armées, d'un service de l'action sociale:

Sur le rapport du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Décrète:

Art. 1er. — Le décret n° 47-818 du 10 mai 1947, modifié par décret n° 48-25 du 5 janvier 1948, portant organisation de l'administration centrale du département de l'air et attributions générales des éléments correspondants, est abrogé et remplacé par les dispositions ci-après:

TITRE Ier

ORGANISATION

Art. 2. — L'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) comprend, outre le secrétaire d'Etat, le cabinet et les bureaux placés sous l'autorité immédiate du secrétaire d'Etat:

1° L'état-major général de l'armée de l'air;

2° La direction du contrôle, du budget et de la comptabilité générale;

3° La direction du personnel civil, du contentieux et du matériel de l'administration centrale;

4° La direction technique et industrielle;

5° La direction du commissariat;

6° Le service du personnel de l'armée de l'air;

7° Le service de santé;

8° Le service de l'infrastructure;

9° Le service du matériel de l'armée de l'air.

Art. 3. — Chacun des organes centraux indiqués en 4°, 5°, 6°, 7°, 8° et 9° de l'article précédent prévoit et gère les crédits budgétaires:

1° Nécessaires à l'entretien des personnels civils et militaires employés dans les établissements et organismes extérieurs relevant de son autorité et étrangers aux formations militaires;

2° Destinés à couvrir les frais de fonctionnement propre en matériels et matières de ces établissements et organismes;

3° Correspondant aux matériels, matières ou travaux immobiliers qu'il est chargé de commander ou de stocker.

En outre, et spécialement, la direction du commissariat sur les directives de l'état-major général, prévoit et gère les crédits correspondant aux dépenses d'entretien des formations militaires.

Chaque direction ou service central administre les personnels, civils ou militaires, qui lui sont propres.

TITRE II

ATTRIBUTIONS GÉNÉRALES DES ÉLÉMENTS DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

Etat-major général de l'armée de l'air.

Art. 4. — L'état-major général de l'armée de l'air:

1° Prépare l'utilisation en opérations des forces aériennes;

2° Etablit les besoins en matériels nécessaires à l'équipement de ces forces; il est tenu informé de leur satisfaction.

Des décrets spéciaux fixeront le détail des prérogatives correspondantes, de l'organisation de l'état-major général, et de ses relations avec les directions et services centraux.

Direction du contrôle, du budget et de la comptabilité générale.

Art. 5. — A la tête de cette direction est placé un contrôleur général de l'administration de l'aéronautique:

1° En ce qui concerne le contrôle, les attributions du directeur du contrôle, du budget et de la comptabilité générale sont

celles fixées aux décrets des 17 juillet 1933 et 4 mars 1934 relatifs au corps de contrôle de l'administration de l'aéronautique et aux divers règlements sur le contrôle des matériels de guerre. Il administre, en outre, le corps de contrôle;

2° En ce qui concerne le budget, les attributions de la direction sont fixées comme suit:

Centralisation des prévisions; relations avec le ministère des finances et les commissions de finances des deux assemblées;

Préparation et notification des arrêtés de répartition des crédits;

3° En matière de comptabilité générale, ses attributions sont les suivantes:

Réglementation financière spéciale au département de l'air;

Comptabilité centrale relativement à l'exécution du budget;

Ordonnances directes et de délégation; instructions aux ordonnateurs secondaires; rapports avec l'agent comptable du budget annexe des armements;

Liquidation définitive, comptes généraux en deniers et en matières; opérations d'ordre;

Réponses aux référés de la cour des comptes;

4° En outre, la direction du contrôle, du budget et de la comptabilité générale traite des questions de coordination économique, d'organisation administrative générale du département, et centralise, pour les présenter au ministre, les affaires intéressant plusieurs directions, lorsque ces affaires ne sont pas expressément dévolues par le présent décret à un autre organisme de l'administration centrale.

Direction du personnel civil, du contentieux et du matériel de l'administration centrale.

Art. 6. — Cette direction a comme attributions:

1° L'administration des personnels des cadres de l'administration centrale;

2° L'entretien des autres personnels civils en service à l'administration centrale;

3° Les statuts et l'avancement des agents civils communs, y compris les ouvriers;

4° La répartition de ces mêmes agents entre les directions utilisatrices énumérées à l'article 1er, suivant les spécialités et les tableaux d'effectifs;

5° Les réparations civiles et le règlement des affaires contentieuses, judiciaires ou administratives;

6° L'approvisionnement, la mise en place ou en œuvre, et la comptabilité du matériel de fonctionnement de l'administration centrale.

Direction technique et industrielle.

Art. 7. — Cette direction est chargée:

1° Des recherches, études et réalisations concernant:

a) Les divers matériels composant tous aéronefs, y compris ceux de transmissions radioélectriques, ainsi que les matériels de transmissions radioélectriques devant être installés à terre;

b) Les armements, explosifs et munitions spéciaux à l'arme aérienne;

c) Les véhicules, matériels et outillages techniques;

2° Des réparations aux matériels ci-dessus lorsque ces réparations ne peuvent être réalisées par les utilisateurs;

3° Des questions de mobilisation des industries privées ou nationalisées produisant lesdits matériels.

Direction du commissariat.

Art. 8. — La direction du commissariat est chargée:

1° Des questions d'état civil spécial au personnel de l'armée de l'air et des prestations à ce personnel en ce qui concerne la solde, les indemnités diverses, les pensions, l'alimentation, l'habillement, l'équipement individuel (armement exclus), le couchage, l'ameublement, le chauffage et l'éclairage;

2° Des contrats de transports de toute nature relatifs au personnel et aux matériels de l'armée de l'air;

3° Spécialement, de la liquidation et de l'ordonnancement des sommes allouées aux unités administratives de l'armée de l'air, de la vérification des comptes intérieurs de ces unités et de la surveillance administrative de celle-ci.

La direction du commissariat dispose d'établissements propres pour la réalisation et le stockage des matériels de son ressort.

Service du personnel de l'armée de l'air.

Art. 9. — Ce service a dans ses attributions:

1° Les questions relatives à l'affectation, à l'avancement et aux décorations des officiers supérieurs et subalternes, des sous-officiers et hommes de troupe de l'armée de l'air, à l'administration des réserves de cette armée;

2° Les questions touchant l'utilisation de la main-d'œuvre civile au sein des états-majors et formations;

3° Le fonctionnement des établissements d'éducation d'orphelins des personnels de l'armée de l'air et des personnels navigants militaires ou civils étrangers à cette armée.

Toutes affaires concernant les officiers généraux sont traitées par le cabinet militaire.

Les projets de décisions se rapportant aux attributions fixées en 1° et 2° sont présentés au ministre accompagnés de l'avis du général chef d'état-major général de l'armée de l'air.

Service de santé.

Art. 10. — Le service de santé est chargé:

1° De la sélection médicale du personnel navigant et de son contrôle périodique médico-physiologique;

2° De l'application dans l'armée de l'air des règles de police sanitaire aérienne internationale;

3° Du traitement médico-chirurgical de tous les personnels militaires du département de l'air et des personnels civils pouvant bénéficier des soins du corps de santé de l'air;

4° De l'organisation et de l'exploitation des organismes de recherches et d'études de médecine aéronautique;

5° De l'instruction des médecins de l'air;

6° De l'organisation et de l'exploitation de tous moyens sanitaires;

7° De la réalisation des matériels et produits spéciaux nécessaires au service.

Il dispose d'établissements propres pour le stockage de ses matériels et produits.

Service de l'infrastructure.

Art. 11. — Ce service traite:

1° Des programmes généraux d'aménagement et de construction des terrains et bâtiments affectés au département de l'air;

2° Des questions générales relatives à la gestion du domaine correspondant;

3° Des programmes de réalisation de bâtiments démontables et de tous engins d'aménagement de terrains, pour l'ensemble du département de l'air.

Service du matériel de l'armée de l'air.

Art. 12. — Ce service a comme attributions:

1° Le stockage, la distribution à l'armée de l'air et les prévisions de réapprovisionnement en matériels utilisés par les forces aériennes, et dont la réalisation incombe à la direction technique et industrielle;

2° L'étude, la réalisation, le stockage, la distribution et les prévisions de réapprovisionnement des autres matériels et matières nécessaires à l'armée de l'air, et ne ressortissant à aucun des organismes visés aux articles précédents;

3° Les réparations aux matériels visés en 2°, lorsque ces réparations ne peuvent être effectuées par les utilisateurs.

Art. 13. — La compétence respective des directions et services centraux énumérés à l'article 1er, paragraphes 4, 5, 7, 8 et 9, est, en ce qui concerne les matériels, délimitée par instruction ministérielle.

Art. 14. — Le ministre des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 avril 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des forces armées,

PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,

ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 15 avril 1948 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air).

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu le décret du 28 août 1938 fixant les cadres, le recrutement, l'avancement et la discipline du personnel de l'administration centrale du ministère de l'air, ensemble les textes qui ont modifié ou complété ledit décret;

Vu le décret n° 47-818 du 10 mai 1947 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'air et attributions générales des éléments correspondants;

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans les cadres du personnel de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air), à compter du 14 avril 1948:

Directeur technique et industriel.

M. le général de brigade aérienne Guyot (Jean-Georges-Léon), en remplacement de M. l'ingénieur général militaire de 1re classe de l'air Suffrin-Hébert (Maurice), appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées sont chargés

de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 avril 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.

Le ministre des forces armées,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 15 avril 1948 portant cessation de fonctions à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu le décret du 28 août 1938 fixant les cadres, le recrutement, l'avancement et la discipline du personnel de l'administration centrale du ministère de l'air, ensemble les textes qui ont modifié ou complété ledit décret;

Vu le décret n° 47-818 du 10 mai 1947 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'air et attributions générales des éléments correspondants;

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées,

Décrète:

Art. 1er. — Il est mis fin, à compter du 14 avril 1948, aux fonctions de chef de service à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) de M. le colonel Cazenave (Pierre-Eugène-Auguste).

Art. 2. — Le ministre des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 avril 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des forces armées,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 15 avril 1948 portant nomination d'un chef de service à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu le décret du 28 août 1938 fixant les cadres, le recrutement, l'avancement et la discipline du personnel de l'administration centrale du ministère de l'air, ensemble les textes qui ont modifié ou complété ledit décret;

Vu le décret n° 47-818 du 10 mai 1947 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'air et attributions générales des éléments correspondants;

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans les cadres du personnel de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air), à compter du 14 avril 1948:

Chef de service.

M. l'ingénieur en chef militaire de 1re classe de l'air Cambois (Didier), en remplacement de M. le colonel Cazenave, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le ministre des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 avril 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des forces armées,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
ANDRÉ MAROSELLI.

Administration centrale de la guerre.

Par arrêté en date du 13 avril 1948, MM. Golaz (André-Jean-Charles) et Golomb (Julien), assistants administrateurs à titre provisoire, sont intégrés, à titre définitif, dans le corps des administrateurs civils, à compter du 1er janvier 1946.

Ils sont, à compter de la même date, nommés à l'emploi d'assistant administrateur (1er échelon) à l'administration centrale du ministère des forces armées (guerre) et titularisés dans le grade correspondant.

Compte tenu de leurs bonifications d'ancienneté pour services militaires ou assimilés, ils sont reclassés assistants administrateurs (2e échelon):

M. Golaz, à compter du 1er juillet 1946.
M. Golomb, à compter du 14 novembre 1946.

Ecole polytechnique.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu l'article 5 du décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret du 4 octobre 1930 portant règlement sur l'organisation de l'école polytechnique, ensemble tous les décrets qui l'ont modifié;

Vu l'avis émis par le conseil de perfectionnement de l'école polytechnique dans sa séance du 29 novembre 1947,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés correcteurs titulaires et correcteurs suppléants des compositions pour l'admission à l'école polytechnique en 1948, pour les matières suivantes:

Mathématiques (1re composition). — Correcteur titulaire: M. Loiseau; correcteur suppléant: M. Dollon.

Mathématiques (2e composition). — Correcteur titulaire: M. Courtand; correcteur suppléant: M. Couchet.

Epure de géométrie. — Correcteur suppléant: M. Ferrieu.

Calcul. — Correcteur titulaire: M. Keromen; correcteur suppléant: M. Fayet.

Physique. — Correcteur titulaire: M. Marchand; correcteur suppléant: M. Gorodetzky.

Chimie. — Correcteur titulaire: M. Ollive; correcteur suppléant: M. Testut.

Dessin graphique. — Correcteur titulaire: M. Bernanose; correcteur suppléant: M. Lambla.

Dessin d'imitation. — Correcteur titulaire: M. Dargouge; correcteur suppléant: M. Martin Sauvalgo

Première composition française. — Correcteurs titulaires: MM. Lebailly, Maugis; correcteur suppléant: M. Logie.

Deuxième composition française. — Correcteurs titulaires: MM. Van Daele, Vial; correcteur suppléant: M. Cauet.

Langue allemande. — Correcteur titulaire: M. Bouchez; correcteur suppléant: M. Mersiol.

Langue anglaise. — Correcteur titulaire: M. Novion; correcteur suppléant: M. Nigot.

Langue italienne. — Correcteur titulaire: M. Camugli.

Langue espagnole. — Correcteur titulaire: M. Collet.

Art. 2. — M. Novion est nommé président du jury des correcteurs de langues vivantes.

Art. 3. — Sont nommés examinateurs d'admission à l'école polytechnique pendant la période triennale 1948-1949-1950:

Pour les mathématiques: MM. Dubreil (Paul), Jacques (Raymond), Ville (Jean).

Pour la chimie: M. Montagne (Pierre).

Art. 4. — Est nommé examinateur suppléant d'admission pour les mathématiques à l'école polytechnique en 1948: M. Dodu (Roger).

Art. 5. — Le directeur du génie au secrétariat d'Etat aux forces armées est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 avril 1948.

MAX LEJEUNE.

Concours scientifiques du service de santé des troupes coloniales pour l'année 1948.

Par décision du 24 mars 1948:

I. — Les concours scientifiques, prévus par les règlements concernant l'organisation scientifique du service de santé des troupes coloniales, se dérouleront comme suit, au cours de l'année 1948:

A. — Le concours pour le titre de professeur agrégé de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales s'ouvrira à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, à Paris, le 3 novembre 1948.

B. — Le concours pour le titre de médecin, de chirurgien et de pharmacien chimiste des hôpitaux coloniaux s'ouvrira à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, à Paris, le 15 novembre 1948.

C. — Le concours pour le titre de spécialiste des hôpitaux coloniaux s'ouvrira à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, à Paris, le 22 novembre 1948. Il comprendra les catégories suivantes: neuro-psychiatrie, bactériologie et anatomo-pathologie, ophtalmologie et oto-rhino-laryngologie, électroradiologie et physiothérapie, stomatologie, phtisiologie, dermato-vénérologie, urologie, gynécologie.

D. — Le concours pour la nomination à l'emploi d'assistant des hôpitaux coloniaux s'ouvrira à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales, à Marseille, le 5 juillet 1948 (1re session) et le 6 décembre 1948 (2e session). Il comprendra les catégories suivantes: médecine, chirurgie, microbiologie-parasitologie et sérologie, électroradiologie, stomatologie et chimie-pharmacie.

II. — Le nombre de places au concours pour le titre de professeur agrégé sera de:

Médecine: deux.
Chirurgie: deux.
Chimie-pharmacie-toxicologie: une.
Epidémiologie et laboratoire: une.

Le nombre des candidats à nommer, pour les autres concours, sera fixé par décision ministérielle d'après la valeur générale des épreuves.

III. — Les candidatures devront être adressées au directeur de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille, qui en assurera la transmission.

Admission à l'honorariat.

CAVALERIE

Par application des dispositions de l'article 23 de la loi du 8 janvier 1925 et par décision du 20 mars 1948, les anciens officiers de réserve de cavalerie dont les noms suivent sont placés dans la position d'officiers honoraires, à la date de leur radiation des cadres:

Lieutenant-colonel.

M. Chollet (René-Louis).

Chefs d'escadrons.

MM. Azire (Pierre-Louis-Marie-Joseph).
Bourdier (Maurice).
Delmas (Aimé-Noël).
Fould (Gaston-Marie-Armand-Achille).
de Landrevie (Ignace-Ivan-Marie-Pierre).
Maestracci (François).
de Regnauld de Lannoy de Bissy (François-René-Valentin).
Seignette (Jean).

Capitaines.

MM. Boireau (Jean-Jérôme).
de Bony (Guy-Marie-Albert).
Bregi (Jacques-Paul-Lucien).
Delacodre de Montpansin (Lionel-Louis-Maurice).
Ernoult (Emile-Alphonse).
Fournery (Jean-Marie-Joseph).
Fraye (Marcel-Valentin-Eugène).
de Hanot (Maurice-Lucien-Joseph).
de La Poeze (Goslen-François-Humbert).
Lefebvre-Desvallières (Richard-Georges).
Letanneur (Marie-Paul-Pierre).
Picard (Louis-Roger).
Requirhot (Jean-Bernard-Marie-Auguste).
Schneegans (Pierre-Edouard).
Tête (Benoit-Joseph).
Vieljeux (Pierre-Henri-Léonce).

Lieutenants.

MM. Blanchard (Olivier-Edouard-Henri).
Bredevent d'Ablon (André-Georges-Carl).
Datisson (René-Georges).
Darmagnac (Jean-André).
Echasson (Jean-Henri).
Faure (Jean-Edmond-Alexandre-Daniel).
Gaultier de Carville (Gabriel-Ange-Marie).
Guillaume (Joseph).
Jeandros (René-Joseph).
Latournerie (Jean-Pierre-Gabriel).
Levy (Jean-Mathias).
Monge (François-Armand-Désiré).
de Monteynard (Paul-Marie-Humbert).
Pinjon (Georges-Adrien-Célestin-Abel).
Plessis (Henri).
Schlumberger (Adolphe-Henry).
Touny (Roger-Georges).
Vergnes (Marcel-André).
Vernes (Charles-André).

Sous-lieutenants.

MM. Anglade (Alfred).
Bourget (Robert-Georges).
Cadoux (Paul-Auguste).
Deballie (Joseph-Victor).
Guérin (André-Paul-Louis).
Lambert (Léon-Raymond-Célestin).

CADRE AUXILIAIRE DE L'INTENDANCE

Par décision ministérielle du 8 avril 1948, les fonctionnaires, attachés à l'intendance et officiers d'administration du cadre auxiliaire du service de l'intendance, rayés des cadres, dont les noms suivent, ont été admis à l'honorariat de leur grade, à compter de la date de leur radiation des cadres (art. 23 de la loi du 8 janvier 1925):

1° Fonctionnaires et attachés à l'intendance.

MM. Juvenet (Edme-André-Pierre), intendant militaire de 2e classe.
Jacob (Edmond-Philippe), intendant militaire de 3e classe.
MM. Klecker de Balazuc-Barbazan (Joseph-Paul-Michel), intendant militaire de 3e classe.
Foglierini (Emile-Julien), intendant militaire adjoint.
Cenac (Jean-Philippe), attaché de 1re classe à l'intendance.
Worner (Bernard-Charles), attaché de 1re classe à l'intendance.

2° Officiers d'administration.

(Bureaux de l'intendance.)

MM. Laffon (François), capitaine d'administration.
Thery (Gustave-Léopold-Jean-Baptiste), lieutenant d'administration.
Lecorps (Louis-Marcel), lieutenant d'administration.
Dupon (Jean-Fernand-François), lieutenant d'administration.

(Subsistances militaires.)

MM. Duguey (Pierre-Léon-Julien), capitaine d'administration.
Broussaudier (Pierre-Quentin-Marcel), lieutenant d'administration.
Rouyer (Jules-Etienne), lieutenant d'administration.

(Habillement et campement.)

MM. Poisson (Julien-Alphonse), lieutenant-colonel d'administration.
Pollet (Emile-César-Paul-Gérard-Joseph), lieutenant d'administration.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Remise de débet.

Par arrêté en date du 8 avril 1948, le ministre des finances a fait remise gracieuse à M. Mann (Robert), mineur sous la tutelle naturelle et légale de sa mère, Mme veuve Mann, née Burgy (Thérèse), demeurant à Raedersheim (Haut-Rhin), de la somme en capital et intérêts mise à la charge des successions confondues Mann-Mechler, ses grands-parents, au titre de la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages de guerre.

Transformation d'une réquisition de droit d'usage en réquisition de propriété.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du directeur général du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes,

Vu la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre, et également les lois et décrets qui l'ont complétée ou modifiée;

Vu le règlement d'administration publique du 28 novembre 1938 pour l'application de la loi précitée, modifié par le décret du 8 mars 1940;

Vu la loi du 28 février 1948 maintenant provisoirement en vigueur au delà du 1er mars 1948 certaines dispositions législatives et réglementaires du temps de guerre prorogées par la loi du 28 février 1947 et la loi du 30 août 1947;

Vu l'arrêté du 19 février 1947 portant réquisition de l'entreprise Manufacture de tabacs et cigarettes F.-J. Burrus, à Sainte-Croix-aux-Mines (Haut-Rhin),

Arrête:

Art. 1er. — Par application du troisième alinéa de l'article 26 du règlement d'administration publique du 28 novembre 1938 ci-dessus visé, la réquisition du droit d'usage du matériel et de tous autres biens meubles appartenant à la Manufacture de tabacs et cigarettes F.-J. Burrus et compris dans la réquisition d'entreprise prononcée par arrêté du 19 février 1947, est transformée en réquisition de la propriété de ces mêmes biens au profit du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.

Art. 2. — La présente décision portera effet à partir du 31 mars 1948.

Art. 3. — Le maire de la commune de Sainte-Croix-aux-Mines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 avril 1948.

Pour le ministre des finances
et des affaires économiques:
Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Nomination d'un agent de change près la Bourse de Paris.

Par arrêté en date du 13 avril 1948, M. Auboyneau (Pierre-Edouard-Jean-Francis) est nommé agent de change près la Bourse de Paris, en remplacement de M. Auboyneau (Raymond-Jean), démissionnaire.

Administration centrale du sous-secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Par arrêté en date du 15 avril 1948:

L'ancienneté de M. Corson (Henri), administrateur adjoint à l'administration centrale du sous-secrétariat d'Etat aux affaires économiques est reportée au 20 août 1946, et l'intéressé est nommé administrateur civil de 3e classe, 1er échelon, à compter du 20 août 1947.

L'ancienneté de M. Mestres (Robert), administrateur adjoint à l'administration centrale du sous-secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est reportée au 17 octobre 1946, et l'intéressé est nommé administrateur civil de 3e classe, 1er échelon, à compter du 17 octobre 1947.

M. Tissier (Jean), assistant administrateur à l'administration centrale du sous-secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est reclassé en qualité d'administrateur adjoint à compter du 28 octobre 1946 et nommé administrateur civil de 3e classe, 1er échelon, à compter du 28 octobre 1947.

Par arrêté du 15 avril 1948:

M. Dibie (Jean) est nommé à l'emploi d'assistant administrateur civil (1er échelon) à l'administration centrale du sous-secrétariat d'Etat aux affaires économiques à compter du 1er janvier 1946 et titularisé dans ce grade à compter de la même date.

M. Dibie (Jean), assistant administrateur (1er échelon), est élevé au 2e échelon de son grade, à compter du 1er janvier 1948.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Dons et legs.

Par arrêté en date du 8 avril 1948, il a été ouvert au ministre de l'industrie et du commerce, à titre de dons et legs sur l'exercice 1948, un crédit de 5.762 F, applicable au chapitre 603 de son département: « Emploi de fonds provenant de legs ou de donations ».

Homologation de normes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 avril 1948; page 3537, 1re colonne, chapitre « Normes fondamentales et générales », 1re ligne, lire: « NF X 05-003 », au lieu de: « NF F 05-003 ».

Commission des annales des mines.

Par arrêté du 26 mars 1948, M. Paul Rouffiet, inspecteur général des mines, est nommé, à la date du 1er avril 1948, secrétaire de la commission des annales des mines, en remplacement de M. Maurice Allais, ingénieur en chef des mines, démissionnaire.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 15 avril 1948:

Il est accordé à M. Manheimer (Pierre-Didier), administrateur adjoint, un rappel d'ancienneté pour services militaires de 5 ans 9 mois 4 jours, à compter du 1er septembre 1947.

Compte tenu des rappels pour services militaires prévus à l'article précédent, M. Manheimer est, à compter du 1er septembre 1947, nommé administrateur civil de 3e classe, 3e échelon, au traitement de 150.000 F.

Il conservera, en cette qualité, un reliquat d'ancienneté de 9 mois 4 jours.

Service des instruments de mesure.

Par arrêté du 13 avril 1948, M. Ambard (Maurice), ingénieur des instruments de mesure, chef du bureau central des instruments de mesure à Paris, a été nommé directeur de circonscription régionale du service des instruments de mesure de 3e classe, à compter du 1er avril 1948 et chargé, en cette qualité, de la direction de la 10e circonscription régionale du service des instruments de mesure à Nantes.

Par arrêté du 13 avril 1948, la démission de M. Dellyes (Roland), inspecteur des instruments de mesure de 3e classe à Ruffec, est acceptée à compter du 5 décembre 1947.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Officiers de l'instruction publique et officiers d'académie.

Par arrêté du 3 avril 1948:

Sont promus:

Officier de l'instruction publique.

MM. Baiche Ramdane ben Mohamed, directeur d'école retraité à Taourirt-Mimoun (Alger) (Algérie).

Benaim (William-Joseph), à Alger (Algérie): services rendus aux œuvres postscolaires.

Gautier (Henri-Marie-Albert), à Ghardaïa (Alger) (Algérie): services rendus à l'enseignement.

Levy (Jacob-Jacques), à Geryville (Oran) (Algérie): services rendus aux œuvres scolaires.

Martin (Jean), à Oran (Algérie): services rendus aux œuvres d'éducation populaire.

Susini (François), directeur d'école retraité, à Beu-Haroun (Alger) (Algérie).

Vaissière Bourral (Louis), à Oran (Algérie: services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Zekri Kaddour ben Ahmed, à Ouargla (Oran) (Algérie): services rendus à la culture française.

Sont nommés:

Officier d'académie.

MM. Abdelaziz Lalmi, instituteur public à Laghouat (Alger) (Algérie).

Alili (Ali), instituteur public à Laghouat (Alger) (Algérie).

MM. Allouche (Salah), instituteur public à Alger (Algérie).

Aulard (Raymond), directeur d'école publique à Ouled-Djellal (Constantine) (Algérie).

le capitaine Baron (Robert-Olivier), à Ghardaïa (Alger) (Algérie): services rendus aux œuvres scolaires.

Beltran (Emile-Julien), professeur à l'école nationale d'agriculture d'Alger, à Alger (Algérie).

Bouchet-Virette (Georges-Henri), à Alger (Algérie): services rendus aux œuvres scolaires.

Boukerche (Miloud), artiste peintre, à Vaucresson (Seine-et-Oise).

Bourennani Salem ben Mohamed, instituteur public à Ait-Frah (Alger) (Algérie).

Chader Amar ben Saïd, directeur d'école retraité, à Taguemount-Azzouz (Alger) (Algérie).

Mme Cherakl, née Guyard (Madeleine), directrice d'école publique à Touggourt (Constantine) (Algérie).

MM. Djeghab-Lalmi Mohamed ben Madj Lalmi, à El-Golea (Algérie): services rendus aux œuvres scolaires.

Driche Ramdane ben Ahmed, instituteur retraité, à Tablabalt (Alger) (Algérie).

Duvignac (Albert-Eugène), à Alger (Algérie): services rendus aux œuvres postscolaires.

El Baz Bouhessira (Isaac), à Ghardaïa (Alger) (Algérie): services rendus aux œuvres scolaires.

Febvre (Camille), directeur d'école publique à Laghouat (Alger) (Algérie).

le chef de bataillon Ferry (Jean-Marie), à El-Oued (Constantine) (Algérie): services rendus aux œuvres scolaires.

Gauzère (Léon), directeur d'école publique à Ghardaïa (Alger) (Algérie).

Gheysens (Frédéric-Yvon-Camille-François), à Sidi-Bel-Abbès (Oran) (Algérie): services rendus aux arts et aux lettres.

Mme Giudicci, née Guéry (Pauline), directrice d'école publique à Ouargla (Algérie).

MM. Hadj Mohamed ben Brahim, à Ksar-de-Metlili (Algérie): services rendus aux œuvres scolaires.

Hernandez (Antoine), à Alger (Algérie): services rendus aux œuvres postscolaires.

Idder Tahar ben Mohamed ben Salah, à Ouargla (Algérie): services rendus à l'enseignement.

Jean (Camille), à El-Goléa (Algérie): services rendus aux œuvres postscolaires.

Kabbes Saddok, à Tebessa (Constantine) (Algérie): services rendus aux œuvres post et périscolaires.

Kakou Chloumou, à Djelfa (Algérie): services rendus aux œuvres scolaires.

Kerrad Mahieddine, instituteur public à Tizi-Ouzou (Alger) (Algérie).

Khirani Mohammed Lalmir ben Hadj Kaddour, à Ouargla (Algérie): services rendus à la cause française.

Klein (Charles), professeur de cours complémentaire à Touggourt (Constantine) (Algérie).

Lalali Lakhdar ben Ahmed, à Guémar (Constantine) (Algérie): services rendus aux œuvres scolaires.

Lavallée (Marcel-Victor), directeur d'école publique à Djelfa (Algérie).

Male (Fernand), à Mascara (Oran) (Algérie): services rendus aux œuvres scolaires.

Mamane (Salomon), à Alger (Algérie): services rendus aux œuvres postscolaires.

Mammeri Ameur ben Gana, à Taourirt-Mimoun (Alger) (Algérie): services rendus aux œuvres scolaires.

Marcellin (Gustave-Eugène), professeur de musique à Sidi-Bel-Abbès (Oran) (Algérie)

MM. Mattera (Vincent-Georges), régisseur technique adjoint à l'institut industriel de Maison-Carrée (Alger) (Algérie).

Mercadier (Fernand-Jacques-Gaston), auteur d'études géographiques et historiques à Timimoun (Oran) (Algérie).

Morand (Adrien), instituteur honoraire à Alger (Algérie).

Moussa ben Abdelkader, à Metlili (Algérie): services rendus aux œuvres scolaires.

Patureau (André), professeur au collège moderne à Constantine (Algérie).

Pitavy (Emile), à Alger (Algérie): services rendus aux œuvres postscolaires.

Mme Prévost, née Fourneaux (Marie), à Constantine (Algérie): services rendus aux œuvres postscolaires.

MM. Rigal (Edmond), à Oran (Algérie): services rendus aux œuvres scolaires.

Robba (Emile-Louis), à Oran (Algérie): services rendus aux œuvres scolaires.

le lieutenant Rossi (Bastien), à Ghat (Algérie): services rendus à la culture française.

Mme Roth, née Buinoud (Marthe-Hélène-Louise), directrice d'école retraitée à Aïn-Sefra (Oran) (Algérie).

MM. le chef de bataillon Thiriet (Robert-Marie-Rémi), à Touggourt (Constantine) (Algérie): services rendus aux sciences et aux œuvres scolaires.

le lieutenant Verviaile (Michel), auteur d'études géographiques et historiques à Colomb-Béchar (Oran) (Algérie).

Zoubeidi Hocine ben Belgacem, à El-Oued (Constantine) (Algérie): services rendus à la cause française.

Zoubeidi Lamine ben Belgacem, à Koulnine (Constantine) (Algérie): services rendus aux œuvres scolaires.

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 26 mars 1948, M. Legal, professeur à la faculté de droit de l'université de Montpellier, est nommé, pour trois ans, assesseur du doyen de cette faculté.

Par arrêté en date du 6 avril 1948, sont nommés professeurs sans chaire à la faculté de médecine de l'université de Paris, à compter du 1er janvier 1948:

M. Bulliard, agrégé perennisé.

M. Cordier, agrégé.

Par arrêté en date du 6 avril 1948, les fonctionnaires dont les noms suivent sont nommés professeurs sans chaire, à compter du 1er janvier 1948:

M. Rimbaud, chargé de cours à titre permanent à la faculté de médecine de l'université de Montpellier.

M. Beau, agrégé perennisé à la faculté de médecine de l'université de Nancy,

M. Dufour, agrégé à la faculté de médecine de l'université de Bordeaux.

Par arrêté en date du 15 avril 1948, M. Berthelot (André-Jean-Louis), né le 19 septembre 1912 à Paris, maître de conférences de physique à la faculté des sciences de Toulouse, est placé en position de détachement auprès du commissariat à l'énergie atomique, en qualité de chef du service de physique générale, à compter du 1er janvier 1948 et pour une période de cinq ans.

Enseignement du second degré.

Par arrêté en date du 15 avril 1948, M. Lefèvre (Yves), professeur agrégé au lycée de Grenoble, est mis à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique:

1° Du 1er février au 30 septembre 1947;

2° Du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1948, en vue d'exercer les fonctions de chercheur

L'intéressé restera rangé dans la classe à laquelle il appartient et conservera ses droits à l'avancement et à la retraite, à condition d'effectuer régulièrement les versements de retenues pour pension civile.

Par arrêté en date du 15 avril 1948, M. Masdupuy (Emile), professeur agrégé de physique au lycée de Toulouse, est mis à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1947, en vue d'exercer les fonctions de chercheur.

L'intéressé restera rangé dans la classe à laquelle il appartient et conservera ses droits à l'avancement et à la retraite, à condition d'effectuer régulièrement les versements de retenues pour pension civile.

Par arrêté en date du 15 avril 1948, M. Bloch (Raymond), agrégé de grammaire, membre de l'école de Rome, est mis à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1947, en vue d'exercer les fonctions de chercheur.

L'intéressé restera rangé dans la classe à laquelle il appartient et conservera ses droits à l'avancement et à la retraite, à condition d'effectuer régulièrement les versements de retenues pour pension civile.

Par arrêté en date du 15 avril 1948, M. Coquart (Armand), professeur agrégé au lycée de Lille, élu membre de l'Assemblée de l'Union française, est mis en position de détachement à dater du 21 novembre 1947 et pour la durée de son mandat.

L'intéressé restera rangé dans la classe à laquelle il appartient et conservera ses droits à l'avancement et à la retraite, à condition d'effectuer régulièrement les versements de retenues pour pension civile.

Enseignement technique.

Par arrêté en date du 15 avril 1948, Mlle Offredou (Viviane), professeur de collège technique (cadre supérieur, 1re classe), est maintenue en service détaché à la disposition du président de la Société industrielle d'Amiens, en vue de continuer à assurer la direction de l'école professionnelle de filles d'Amiens.

Pendant la durée de son détachement, Mlle Offredou continuera à appartenir au cadre des professeurs de collège technique et conservera ses droits à l'avancement et à la retraite.

Les dispositions du présent arrêté auront effet rétroactivement pour la période du 1er octobre 1946 au 30 septembre 1947.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Enquête agricole de l'année 1948.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'article 7 (1er alinéa) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes par l'effet duquel est provisoirement maintenu en application l'acte dit loi du 8 octobre 1941;

Vu le décret du 27 août 1902 relatif à l'organisation des enquêtes agricoles,

Arrête:

Art. 1er. — Une enquête ayant pour but de recueillir auprès des agriculteurs et des commissions communales de statistique agricole créées par le décret du 27 août 1902 les renseignements nécessaires à l'élaboration des mesures gouvernementales et au fonctionnement des services administratifs aura lieu au printemps de l'année 1948.

Art. 2. — Tout producteur de céréales est tenu de faire une déclaration, du 1er au 10 mai 1948, à la mairie de la commune où se trouve le siège de son exploitation ou établissement.

Art. 3. — Les déclarations sont enregistrées par le secrétaire de la commission communale de statistique agricole sur le registre de cultures « superficie en céréales » (1) et contresignées par le déclarant.

Art. 4. — La commission communale de statistique agricole établira l'état communal de statistique agricole qui porte:

1° Sur la répartition du territoire de la commune (tableau A);

2° Sur la répartition des terres labourables de la commune (tableau B);

3° Sur le cheptel de la commune (tableau C).

Fait à Paris, le 10 avril 1948.

PIERRE PFLIMLIN.

(1) Les registres de cultures se trouvent dans les mairies et les directions départementales des services agricoles.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 15 avril 1948, M. Menasseyre (Robert) est nommé à l'emploi d'administrateur civil de 3e classe, 1er échelon, avec une ancienneté de 8 mois 27 jours dans l'échelon, à compter du 1er janvier 1946 et titularisé dans le grade correspondant à la même date.

Services agricoles.

Par arrêté en date du 15 avril 1948, M. Chevassus-Clément à L'Antoine (André), ingénieur des services agricoles de 1re classe à l'école d'agriculture de Saintes (Charente-Maritime), est placé en service détaché pour une période d'une année auprès du gouvernement général de l'Algérie pour occuper les fonctions de chef de travaux au service de l'expérimentation agricole en Algérie.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 12 avril 1948 portant radiation dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'ordonnance du 9 novembre 1944 relative à la revision des décorations décernées à titre civil depuis le 16 juin 1940;

Vu l'arrêté ministériel du 12 décembre 1944 instituant une commission de revision des promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur, faites au titre civil depuis le 16 juin 1940;

Vu l'avis émis par ladite commission dans sa séance du 11 décembre 1947;

Vu l'avis émis par le conseil de l'ordre dans sa séance du 24 février 1948,

Décrète:

Art. 1er. — L'acte de l'autorité de fait, dit décret du 16 avril 1942, portant promotion au grade d'officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur de Mgr Poisson (Adolphe) est annulé.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 avril 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

SCHUMAN.

Le ministre de la France d'outre-mer,

PAUL COSTE-FLORET.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret du 15 avril 1948 portant nomination d'un membre du conseil d'administration du port autonome de Bordeaux.

Par décret en date du 15 avril 1948, M. Sicaire, président de la chambre de commerce de Libourne, est nommé membre du conseil d'administration du port autonome de Bordeaux, en remplacement de M. Maleville, décédé, pour la période restant à courir du mandat de ce dernier.

Décret du 15 avril 1948 portant admission à la retraite d'un ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.

Par décret en date du 15 avril 1948, M. Martin (Camille), ingénieur ordinaire de 1re classe, des ponts et chaussées, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté, en application de l'article 8, paragraphe 1er de la loi du 14 avril 1924, de l'article 10 de la loi du 15 février 1946 et de l'article 21 de la loi du 8 août 1947 (soixante-deux ans d'âge, quarante et un ans de services).

Cette disposition prend effet au 21 mai 1948.

La cessation de fonctions de l'intéressé est fixée à la même date.

Budget supplémentaire pour l'exercice 1947 et budget primitif pour 1948 du port autonome de Bordeaux.

Par arrêté du 10 avril 1948, les prévisions de recettes et de dépenses du budget supplémentaire du port autonome de Bordeaux, pour l'exercice 1947, ont été arrêtées à la somme de 1.810.016.692 F.

Par arrêté du 10 avril 1948, les prévisions de recettes et de dépenses du budget primitif du port autonome de Bordeaux pour l'exercice 1948 ont été arrêtées à la somme de 2.106.004.100 F.

Budget, pour l'exercice 1948, du port autonome du Havre.

Par arrêté du 10 avril 1948, les prévisions de recettes et de dépenses du port autonome du Havre, pour l'exercice 1948, ont été arrêtées à la somme de 4.238.691.702 F.

Tarifs des péages perçus au port du Havre au profit du port autonome.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 mars 1948, pages 3100 et 3101:

I. — *Taxe sur les navires.*

2° Réductions.

Au lieu de:

« Lorsque le rapport existant entre le nombre exprimant le tonnage des marchandises embarquées et débarquées dans le port et la jauge nette légale du navire est:

« Inférieur à 1/12e et supérieur ou égal à 1/14e, le tarif est réduit de 30 p. 100;

« Inférieur à 1/14e et supérieur ou égal à 1/10e, le tarif est réduit de 50 p. 100 »,

Lire:

« Lorsque le rapport existant entre le nombre exprimant le tonnage des marchandises embarquées et débarquées dans le port et la jauge nette légale du navire est:

« Inférieur à 1/2 et supérieur ou égal à 1/4, le tarif est réduit de 30 p. 100;

« Inférieur à 1/4 et supérieur ou égal à 1/10e, le tarif est réduit de 50 p. 100 ».

II. — *Taxe sur les marchandises.*

1° Taxation au poids.

Catégorie A.

Au lieu de: « sons (n° 104) », lire: « sons (ex. n° 104) ».

Au lieu de: « goémons (n° 135) », lire: « goémons (ex. n° 135) ».

Au lieu de: « glace (n° 211) », lire: « glace (eau congelée) (n° 211) ».

Au lieu de: « pulpes de betteraves (n° 227) », lire: « pulpes de betteraves (ex. n° 227) ».

Au lieu de: « tourteaux, drèches et autres résidus (n°s 222 et 229) », lire: « tourteaux, drèches et autres résidus (n°s 228 et 229) ».

Au lieu de: « soufre (n°s 240 et 348) », lire: « soufre non épuré, y compris le minerai et les pyrites, soufre trituré, raffiné ou sublimé (n°s 240 et ex. 348) ».

Au lieu de: « alunite brute (n° 254) », lire: « alunite brute (ex. n° 254) ».

Au lieu de: « argile(n° 268) », lire: « argile (ex. n° 268) ».

Au lieu de: « pierres de construction brutes (n° 278) », lire: « pierres de construction brutes (ex. n° 278) ».

Au lieu de: « graviers (n° 279) », lire: « graviers (ex. n° 279) ».

Au lieu de: « pierres concassées (n° 279) », lire: « pierres concassées (ex n° 279) ».

Au lieu de: « sable (n° 281) », lire: « sable (ex. n° 281) ».

Au lieu de: « chaux destinée à servir d'amendement (n° 287) », lire: « chaux destinée à servir d'amendement (ex. n° 287) ».

Au lieu de: « minerais de manganèse (n° 292) », lire: « minerais de manganèse (ex. n° 292) ».

Au lieu de: « minerais de cuivre (n° 294) », lire: « minerais de cuivre (ex. n° 294) ».

Au lieu de: « minerais de plomb (n° 295) », lire: « minerais de plomb (ex. n° 295) ».

Entre: « minerais d'étain (n° 297) » et « minerais de cobalt (n° 300) », ajouter: « minerais de nickel (n° 299) ».

Au lieu de: « minerais d'or, de platine d'argent (n° 303) », lire: « minerais de métaux précieux (d'or, d'argent autres que ceux de plomb argentifères, de platine et des métaux de la mine de platine) (n° 303) ».

Au lieu de: « minerais autres (n°s 304, 305, 306) », lire: « minerais autres non dénommés (n°s 304, 305, 306) ».

Au lieu de: « scories de forge et mâchefer, crasses, laitiers (n° 307) », lire: « scories, laitiers, battitures et autres déchets de la fabrication du fer et de l'acier, à l'exclusion des scories de déphosphoration (n° 307) ».

Au lieu de: « cendres de varech (n° 309) », lire: « cendres de varech (ex. n° 309) ».

Au lieu de: « tourbes et mottes à brûler (n° 315) », lire: « tourbes et mottes à brûler (ex. n° 315) ».

Au lieu de: « brai dur (n° 340 A) », lire: « brai de pétrole (ex. n° 340 A) ».

Au lieu de: « coke de pétrole (n° 341) », lire: « coke de pétrole et produits assimilés (n° 341) ».

Au lieu de: « nitrate de potasse naturelle (n° 575 D) », lire: «nitrate de potasse naturelle (ex. n° 575 A) ».

Au lieu de: « emballages usagés (n° 791 et divers) », lire: « emballages usagés vides (n° 791 et divers) ».

Au lieu de: « pavés en pierres naturelles (n° 1180) », lire: « pavés en pierres naturelles (ex. n° 1180) ».

Au lieu de: « pierres ouvrées, taillées (n° 1183) », lire: « pierres ouvrées, taillées (ex. n° 1183) ».

Au lieu de: « chutes, ferrailles, déchets et débris de vieux ouvrages en fer, fonte ou acier (n° 1280) », lire: « chutes, ferrailles, déchets et débris de vieux ouvrages en fer, fonte ou acier (y compris les ribions) (n° 1280) ».

Supprimer: « cadres vides, containers vides (n° 1280) ».

Catégorie A *bis*.

Au lieu de:

« Huiles de pétrole de schistes et autres huiles minérales brutes (n° 332), gas oil (n° 335 A), fuel oil (mazout) (n°s 335 B et C), road oil, brai mou (n° 340 A), huiles lourdes non épurées (n°s 336 B et C) »,

Lire:

« Huiles de pétrole, de schistes et autres huiles minérales brutes (n° 332) ».

« Gas oil (n° 335 A).

« Fuel oil (mazout) (n°s 335 B et C).

« Huiles lourdes non épurées (n°s 336 B et C et 633).

« Road oil (ex. n° 340 A) ».

Catégorie B.

Au lieu de: « os, cornes et sabots de bétail bruts (n°s 43, 44, 45) », lire: « os, cornes et sabots de bétail bruts (ex. n°s 43, ex. n° 44, ex. n° 45) ».

Supprimer de: « légumes secs (n° 69) » à « crin végétal (n° 132 B) ».

Au lieu de: « tripoli (n° 261), lire: « tripoli (ex. n° 261) ».

Au lieu de: « terres d'infusoires (n° 261) », lire: « terres d'infusoires (ex. n° 261) ».

Au lieu de: « talc brut et pulvérisé (n° 262) », lire: « talc brut et pulvérisé (ex. n° 262) ».

Supprimer: « autres pierres et terres non désignées servant aux arts et métiers (n°s 261 à 289) ».

Au lieu de : « pierres ouvrées sciées (n° 278) », lire: « pierres équarries ou sciées (ex. n° 278) ».

Au lieu de: « marbres bruts, équarris ou sciés (n° 278 A) », lire: « marbres bruts, équarris ou sciés (ex. n° 278 A) ».

Au lieu de: « granits bruts, équarris et sciés (n° 278 B) », lire: « granits bruts, équarris ou sciés (ex. n° 278 B) ».

Supprimer: « moules en pierre ou autre minerai naturel (n°s 278 C et 675) ».

Au lieu de: « chaux (n° 287) », lire: « chaux (ex. n° 287) ».

Au lieu de: « ciment (n° 288) », lire: « ciment (ex. n° 288) ».

Supprimer: « scories de plomb (n° 308) ».

Supprimer: « huiles de pétrole, de schistes et autres huiles minérales raffinées, essences, whitespirit, lampantes et autres (n°s 334 A, 334 B, 334 C, 334 E et G) » et « huiles épurées dites de vaseline ou de paraffine (n° 336 A) ».

Au lieu de: « engrais chimiques phosphatés (n° 573) », lire: « engrais chimiques phosphatés (n° 574) ».

Au lieu de: « engrais chimiques azotés (n° 574) », lire: « engrais chimiques azotés n° 573) ».

Supprimer: « peaux brutes (n° 728) ».

Au lieu de: « bois de feu (n° 763) », lire: « bois de feu (bûches de 1,20 m et moins de longueur en quartiers refendus ou en rondins de moins de 0,60 m de circonférence au gros bout, ramilles, fagots et bourrées, déchets de bois autres que les sciures) (n° 763 A) ».

Au lieu de: « bois communs équarris ou sciés (n°s 765 A, 766 A et 767 A) », lire: « bois communs équarris ou sciés (ex. n° 765 A, ex. n° 766 A et ex. n° 767 A) ».

Supprimer: « merrains (n° 770 A) ».

Remplacer le texte à partir de: « Laines (n° 872) » jusqu'à la fin de la catégorie B: « mattes autres que de plomb ou de nickel (n°s divers) » par le texte suivant: « vieux papiers, déchets et rognures de papier (n° 824) »; alfa ou sparte laminé, battu, écrasé, peigné (à l'exclusion de l'alfa en feuilles) (n° 895); drilles et chiffons (n° 1142); ouvrages en béton, en pierres artificielles ou en agglomérés de ciment non dénommés ni compris ailleurs (panneaux, carreaux, etc.) (n°s 1185, 1186, 1187); produits de terres communes (tuiles, briques, poteries, tuyaux) (n°s 1194 à 1201); fontes brutes (n° 1278); fers et aciers bruts en lingots (n° 1281); fers et aciers laminés et forgés (n°s 1285 à 1287); tuyaux en fonte (ex. n° 1303) ».

Catégorie B *bis*.

Au lieu de: « sucres bruts ou raffinés (n° 167) », lire: « sucres bruts ou raffinés (ex. n° 167) ».

Au lieu de: « mattes de plomb (n° 368) », lire: « mattes de plomb (ex. n° 1376) ».

Au lieu de: « mattes de nickel (n° 1731) », lire: « fontes, mattes et speiss de nickel (n° 1331) ».

Au lieu de: « moûts de vendange et jus de raisin frais non fermentés ou partiellement fermentés (n° 213) à l'hectolitre », lire: « moûts de vendange non concentrés, de raisin frais, non fermentés ou partiellement fermentés, mutés autrement qu'à l'alcool ou non mutés (n° 213) ».

Ajouter: « scories de plomb (ex. n° 308) ».

Catégorie C.

Remplacer le texte concernant la catégorie C par le texte suivant.

« Produits de pêche étrangère (n°s 23, 24 et 25); légumes et plantes potagères à l'état frais ou assimilé (n° 67); boissons et vins ordinaires en bouteilles, flasques, flacons, cruchons et contenants analogues (ex. n° 212, ex. n° 214, ex. n° 218, ex. n° 219, ex. 224); bois fins (ex. n° 765 B, ex. n° 766 B, ex. n° 767 B); papiers et carton en bobines ou en feuilles (n°s 825 à 835) ».

Catégorie E.

Au lieu de: « aérostats, aéroplanes (n°s 1828 à 1830) », lire: « aérostats, aéroplanes (n°s 1828 et 1830) ».

Catégorie F.

Au lieu de: « animaux vivants des espèces chevaline, asine, mulassière, bovine, cameline (n°s 1, 2, 3, 4 et 12) », lire: « animaux vivants des espèces bovine, chevaline, cameline ».

Au lieu de: « animaux vivants des espèces ovine, caprine, porcine et canine (n°s 4, 5, 6, 10) », lire: « animaux vivants des espèces ovine, caprine, porcine et canine ».

Supprimer: « animaux abattus à l'état entier ou par moitiés (deux moitiés constituant une unité) (n° 13) ».

III. — *Taxe sur les voyageurs.*

1° Taxe par passager embarqué ou débarqué.

Après: « Taxe par passager embarqué ou débarqué », lire: « A. — Passagers à destination ou en provenance du long cours ».

2° Réductions.

C. — Au lieu de: « les tarifs sont réduits aux trois quarts, à la moitié ou au quart, lorsque les réductions semblables sont accordées par les compagnies de navigation sur le prix du passage », lire: « les tarifs sont réduits aux trois quarts, à la moitié ou au quart, pour les enfants, lorsque des réductions semblables sont accordées par les compagnies de navigation sur le prix du passage ».

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 15 avril 1948, M. Stahl, ingénieur hors classe des ponts et chaussées, précédemment nommé directeur général de la Compagnie du chemin de fer métropolitain de Paris, est placé, en cette qualité, dans la situation de service détaché auprès de cette compagnie, pour une première période de cinq ans, à compter du 16 décembre 1947.

Inspection générale de l'aviation civile.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 avril 1948: page 3364, 3e colonne, au lieu de: « pour y remplir les fonctions d'adjoint à l'inspecteur général de l'aviation civile et commerciale », lire: « en qualité d'inspecteur général adjoint ».

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Décret du 24 mars 1948 portant promotion dans l'ordre du Mérite social.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 25 octobre 1936 instituant la distinction du Mérite social, modifié et complété par les décrets des 14 février 1937, 30 juin 1937 et 21 juin 1938;

Vu l'arrêté du 16 novembre 1936 précisant les caractéristiques de la croix du Mérite social;

Sur la proposition du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Décrète:

Art. 1er. — Sont promus dans l'ordre du Mérite social:

Au grade de commandeur.

M. Bailly (André), président de section de la société des employés de commerce et comptables de la ville de Niort et des Deux-Sèvres, à Thouars (Deux-Sèvres).

M. Barret (Gustave-Gabriel-Marius-François), administrateur de la société mutualiste du personnel du métropolitain de Paris, à Paris.

M. Berger (Louis-Simon), vice-président de la société de prévoyance et de solidarité du personnel des hôpitaux de Paris, à Paris.

M. Ceugnart (Louis-Charles), vice-président de la société des employés et agents de la police de Lille, à Lille (Nord).

M. Chouquet (Louis-Albert): services rendus aux œuvres sociales, à Paris.

M. Delavigne (Maurice-Léon), secrétaire général de l'Union des sociétés de crédit immobilier de France et d'Algérie, à Paris.

M. Durot (Edmond, dit Henri), trésorier adjoint de la Société mutuelle chirurgicale seine-et-marnaise, à Montigny-sur-Loing (Seine-et-Marne).

M. Giacobini (Louis), vice-président de la société de secours mutuels des agents S. N. C. F., réseau Sud-Est, à Paris.

M. Grandsir (Paul-Henri), président fondateur de la société mutuelle de la papeterie, à Conty, à Pont-Audemer (Eure).

M. Grenier (Emile-Justin), secrétaire général de la société La Mutualité commerciale, à Paris.

M. Jean (Désiré-Ernest-Joseph), vice-président de la société mutualiste des pâtissiers de Paris La Saint-Michel, à Bois-Colombes (Seine).

M. Jourdan (Eugène-Joseph), secrétaire général de la société de secours mutuels Les Médaillés militaires, à Charenton (Seine).

M. Keller (Eugène), président de la société de retraites des greffiers et assimilés du tribunal civil de la Seine, ex-président de la société La Mutuelle du palais de justice de Paris, à Maisons-Alfort (Seine)

M. Leroy (Eugène-Louis-Auguste), secrétaire du conseil des directeurs de la caisse d'épargne d'Abbeville, à Abbeville (Somme).

M. Marchal (Victor-Emile), administrateur de la Société nationale mutualiste entre officiers des armées de terre, de mer et de l'air, à Paris.

M. Morel-Brochet (Marcel-Frédéric), président fondateur de l'amicale des anciens équipiers d'urgence de la Croix-Rouge française du 10e arrondissement de Paris et sections rattachées, à Paris.

M. Pesty (Paul): services rendus aux œuvres sociales, à Besançon (Doubs).

M. Rougier (Jean), secrétaire général du groupement d'assistance mutuelle des médaillés d'honneur du travail, à Colombes (Seine).

M. Terral (Louis), secrétaire trésorier de la société de secours mutuels Anciens militaires et frères aînés de Bédarieux, à Bédarieux (Hérault).

M. Verdier (Fernand-Eugène), commissaire général de l'Union départementale des sociétés de secours mutuels du Nord, à Wimereux (Pas-de-Calais).

Art. 2. — Sont promus dans l'ordre du Mérite social:

Au grade d'officier.

AIN

M. Benoit-Gonin (Charles-Jules), ex-président de l'Union mutuelle de la vallée Mijoux-Lelex, à Mijoux.

M. Charbonnet (Edouard-Jean-Louis), président de la Société de secours mutuels des ouvriers de tous arts et métiers de la ville de Trevoux, à Trevoux.

M. Donaty (Claude), secrétaire de la société mutualiste Alliance mutuelle, à Villars-les-Dombes.

M. Fournet (Léon), président de la société mutualiste l'Avenir, à Jassans-Riottier.

M. Jacquet (Louis), ex-président de la société de secours mutuels Javel Cotelle-Croix, à Rillieux.

M. Le Tessier (Robert), président de la société de secours mutuels l'Union agricole de Jujurieux, à Jujurieux.

M. Tournafol (Marcel-Eugène), vice-président de la société La Protection mutuelle, à Bellegarde.

AISNE

M. Beaujan (Fernand-Rose), délégué de la Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices de l'Aisne, à Château-Thierry.

M. Bigot (Ernest-Alphonse), ex-secrétaire du Comité national de solidarité des cheminots en faveur des victimes de la guerre, à Vouel.

Mlle Bourguignon (Madeleine-Amélie), administratrice de la Société postscolaire de secours mutuels et de retraite de l'arrondissement de Saint-Quentin, à Saint-Quentin.

M. Caillot (Pierre-Aimé), administrateur de la Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices de l'Aisne, à Fontenoy.

M. Desjardins (Louis-Victor), secrétaire de la société de secours mutuels de Cœuvres-de-Valsery à Cœuvres et Valsery.

M. Henry (Désiré-Victor-Charles), administrateur de la succursale de la Caisse d'épargne de Château-Thierry, à Jaulgonne.

M. Jacques (Albert-Maurice-Adolphe), président du Comité national de solidarité des cheminots en faveur des victimes de la guerre, à Saint-Quentin.

M. Leroy (René-Lucien-André) administrateur de section de la Mutuelle générale de l'enseignement national, à Saint-Quentin.

M. Lorriette (Narcisse-Eugène-Alphonse), vice-président de section de l'Orphelinat des chemins de fer français, à Tergnier.

M. Poisson (Joseph-Aristide), directeur de la Caisse d'épargne de Laon, à Laon.

M. Tranchart (Alphonse-Louis), trésorier de la société de secours mutuels de Coeuvres et Valsery, à Coeuvres et Valsery.

ALLIER

M. Bellen (Léon-Jean), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Moulins, à Souvigny.

M. Clermont (Francisque-Augustin), trésorier de l'œuvre de l'orphelinat de l'enseignement primaire de France et des colonies, à Yzeure.

M. Joubert (Jacques-André), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Moulins, à Souvigny.

M. Vernade (Gilbert), administrateur de la caisse d'épargne de Montluçon, à Montluçon.

ALPES-MARITIMES

M. Andreucci (Joseph), délégué de la fédération nationale des anciens combattants et victimes de guerre des chemins de fer de France et de l'Union française, à Cannes.

M. Cappatti (Joseph-Thérésius), trésorier général de la société de secours mutuels Amicale et fraternelle des employées de l'octroi de la ville de Nice, à Nice.

M. Giraud (Jean-Jacques-Pierre), vice-président de section de la société de secours mutuels La Mutualité hôtelière, à Nice.

M. Lorenzi (Humbert-Léon-Gaëtan), président de la société de secours mutuels des anciens militaires et marins de Menton, à Menton.

M. Merle (Adam-François-Hilaire), président de la caisse d'épargne d'Antibes, à Antibes.

M. Grillo (Pierre), secrétaire du conseil des directeurs de la caisse d'épargne de Cannes, à Cannes.

M. Venturini (Pierre-Benoît), président de la société La Protection mutuelle, à Nice.

ARDECHE

M. Roustant (Henri), receveur de la société La Protection mutuelle, au Teil.

ARDENNES

M. Bertrand (Nicolas-Noémi), vice-président de la société de secours mutuels et de prévoyance de Douchery, à Douchery.

M. Champeaux (Georges-Lucien), receveur de la société La Protection mutuelle, à Nouvion-sur-Meuse.

M. Christophe (Ernest-Auguste), président de section de la société de secours mutuels La Prévoyante des agents des réseaux de l'Est, d'Alsace et Lorraine et des lignes secondaires, à Coucy par Lucquy.

M. Debu (Jean-Louis), administrateur de la société de retraite mutuelle régionale de l'Union nationale des anciens combattants des Ardennes, à Sedan.

M. Durbecq (Louis-Albert), administrateur de la caisse d'épargne de Vouziers, à Vouziers.

M. Laurent (Paul-Camille-Ernest), administrateur de la caisse d'épargne de Vouziers, à Vouziers.

M. Mariet (Charles-Eugène), trésorier de l'association des employés de Charleville-Mézières, à Charleville.

M. Masse (Paul-François), président du comité de section de l'Association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français, à Mohon.

M. Petitjean (Emile-Henri), trésorier de la société de secours mutuels de Givonne, à Givonne.

M. Ruhlmann (Jean-Marcel), receveur de l'association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français, à Charleville.

AUBE

M. Dore (André-Laurent-Joseph), président de l'association des jardins ouvriers du foyer social des Grès, à Fontaine-les-Grès.

M. Hénault (Alexandre-Appolinaire), trésorier de la société de secours mutuels La Fraternelle troyenne, à Troyes.

M. Henry (Albert), vice-président de la caisse d'épargne de Troyes, à Troyes.

M. Japiot (Emile-Lucien), secrétaire de la société de secours mutuels Travailleurs réunis de l'arrondissement de Bar-sur-Seine, à Bar-sur-Seine.

M. Lambert (Emile-Eugène), administrateur de la société Pharmacie mutualiste, à Troyes.

M. Oudin (Fernand-Emile), secrétaire adjoint de la société générale de secours mutuels de Troyes, à Sainte-Savine.

M. Thiolat (Jules-Louis), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Troyes, à Saint-Mards-en-Othe.

AUDE

M. Carbonnel (Jean-Robert), président de l'Union départementale des sociétés mutuelles de l'Aude, à Lagrasse.

M. Dellac (Gaston), président de l'Union départementale des sociétés de secours mutuels de l'Aude, à Carcassonne.

AVEYRON

M. Bonnefous (Léon-Aimé), secrétaire de la société mutualiste Sainte-Eugénie, à Millau.

M. Privat (Fernand-Louis-Achille), trésorier de la société de secours mutuels Les Médaillés militaires, à Espalion.

M. Serieys (Henri-Denis-Paulin), administrateur de la société Le Soutien mutuel des membres de l'enseignement public, à Saint-Affrique.

BELFORT (TERRITOIRE DE)

M. Barat (Auguste), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Belfort, à Giromagny.

M. Férard (Henri-Paul-Marie), directeur de la caisse d'épargne de Belfort, à Belfort.

M. Gouhier (Roger-Camille), délégué de l'Assurance mutuelle des chemins de fer français, à Danjoutin.

M. Wimmer (Justin), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Belfort, à Rougemont-le-Château.

BOUCHES-DU-RHONE

M. Agarrat (Maurice-Albert-Gabriel), trésorier de l'Association mutualiste et de prévoyance sociale des sourds-muets du Sud-Est de la France, à Marseille.

M. Aumagy (Marius), président de la société mutualiste Sainte-Cécile humanitaire, à Marseille.

M. Ayasse (Paul-Joseph-Louis), administrateur de la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, à Vallon-de-l'Auriol.

M. Aymes (Gaston-Gaspar-Emile), administrateur de la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

M. Battini (Emile-Guillaume-Antoine), président de section de la société de secours mutuels La Solidarité militaire, à Marseille.

M. Bonnefon (Louis-Clarius), vice-président de la société La Mutualité maternelle de Marseille et des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

M. Bontoux (Paul-Louis), président de la société de secours mutuels des artistes musiciens de Marseille, à Marseille.

M. Casablanca (Henri-Robert), receveur du comité de l'Orphelinat des chemins de fer français, à Marseille.

M. Cauvet (Jules-Eugène-Victorin), administrateur de la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, à l'Estaque-Plage.

M. Couriet (Jean), administrateur de la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

M. Degrigny (Paul-Edmond), président de section de la société La Protection mutuelle des agents des chemins de fer de France et des colonies, à Marseille.

M. De Larminat (Henri-Joseph-Charles-Ferdinand), président de la société Mutuelle du personnel de la société des moteurs Baudouin, à Marseille.

M. Dusserre (François-Louis), administrateur de la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, à Estaque.

M. Gautier (Henri-Louis-Pierre), administrateur de la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

M. Guidicelli (Joseph), trésorier de la société de secours mutuels Les Prévoyants de la Société provençale de constructions navales de Marseille, à Marseille.

M. Laget (Edouard), président de section de la société mutualiste d'entreprise, Mutuelle des wagons-lits, à Marseille.

M. Laurent (Paul-Louis), administrateur de la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, à Saint-Antoine.

M. Maggiolo (Joseph), administrateur de la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

M. Mannarini (Horace), administrateur de la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

M. Martin (Manuel), président adjoint de la société de secours mutuels Les Héros du devoir, à Marseille.

M. Mercier (Marcel-Jean-Marie-Joseph), administrateur de la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, à Tarascon-sur-Rhône.

M. Pollin (Henri-Léon), secrétaire de section de la Fédération des sociétés de secours mutuels des Prévoyants de l'Avenir, à Marseille.

M. Raynaud (Félix-Alexandre), administrateur de la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

M. Rayne (Jules-Hippolyte), trésorier de la société Mutualiste Saint-Augustin, à Marseille.

M. Rambaud (Marius-Jules), administrateur de la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

M. Roman (Etienne-Louis), administrateur de la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

M. Roussel (Léon-Albert), administrateur de la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, à Montolivet, Marseille.

M. Roussin (Louis-Auguste), administrateur de la Société philanthropique des commis et employés de la ville de Marseille, à Marseille.

M. Spitalier (Eugène-Marius), président de la Société mutualiste des décorés et médaillés français, à Marseille.

M. Thabot (Théodore-Emile), administrateur de la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

M. Thrasibule (Stéphane-Jules), secrétaire général de la Société philanthropique et mutualiste des employés des chemins de fer, à Marseille.

M. Tricon (Antoine-Marius), trésorier de la société de secours mutuels Massilia, à Marseille.

M. Vespier (Noël-Elie), administrateur de la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

M. Versini (François), administrateur de la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

CALVADOS

M. Clerice (Léon-Auguste-Louis), administrateur de la société de secours mutuels des sapeurs-pompiers de Cabourg, à Cabourg.

M. Dorsimont (Augustin), trésorier de l'Union des mutuelles du canton de Condé-sur-Escaut, à Bernières-sur-Mer.

M. Dumont (Georges-François-René), président de la société La Protection mutuelle, à Honfleur.

M. Pantin (Jules-Armand-Joseph), administrateur de la caisse d'épargne de Vire, à Vire.

M. Samson (Gustave-Bernard), receveur de l'Orphelinat des chemins de fer français à Caen.

CHARENTE

M. Gabet (Jean-Martial), secrétaire de la société mutualiste La Bienfaisante de la classe ouvrière, à Jarnac.

M. Glenisson (Pierre-Célestin), président de section de la société de secours mutuels des Vétérans des armées de terre, de mer et de l'air, à Aubeterre.

M. Valladon (Albert), président de section de la société de secours mutuels Les Médaillés militaire, à Cognac.

M. Verguin (Maurice), vice-président de la société de secours mutuels Les Sauveteurs médaillés de la Charente à Angoulême.

CHARENTE-MARITIME

M. Allirol (Edmond), commissaire de la société de secours mutuels des hommes de Jonzac, à Jonzac.

M. Auger (Eugène), administrateur de la société de secours mutuels Union fraternelle à Saint-Aigulin.

M. Coindreau (Edgard-William), vice-président du conseil des directeurs de la caisse d'épargne de Marennes, à Marennes.

M. Delga (Alexandre-Jean), administrateur de la caisse d'épargne de Saintes, à Saintes.

M. Gontier (Marcel), président de la société de secours mutuels La Solidarité des travailleurs à Lussant.

M. Larelle (René), président de section de la Fédération nationale des sous-officiers à Rochefort.

CHER

M. Desbois (Emile-Augustin), président de la société La Prévoyante du Cher, à Bourges.

M. Millerioux (Eugène), président de la société de secours mutuels La Solidarité sancerroise, à Sancerre.

M. Vieugue (Pierre-François), administrateur de la société de secours mutuels La Prévoyante d'Aubigny, à Oizon.

CORREZE

M. Eyboulet (Georges-Michel), administrateur de la caisse d'épargne d'Ussel, à Ussel.

M. Monteil (Alexandre-Antoine), vice-président de section de la mutuelle générale des P.T.T., à Neuvic.

CORSE

M. Appietto (Laurent-Napoléon), ex-président de la société de secours mutuels des employés de la préfecture de la Corse, à Ajaccio.

COTE-D'OR

M. Gaumet (Claude), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Beaune, à Pouilly-en-Auxois.

M. Huchon (Edme-Ernest), receveur de section de la société Orphelinat des chemins de fer français, à Dijon.

M. Nuzillat (Félix), trésorier de la Société nationale mutualiste des anciens sous-officiers des armées de terre, de mer et de l'air, à Dijon.

M. Rocault (Pierre-Bernard-Gaston), trésorier de section de la société mutuelle de retraite du groupe régional de l'U. N. C., à Pouilly-en-Auxois.

M. Vintrigner (René-Pierre-Jules), trésorier de section de la fédération de l'union nationale des vieux travailleurs, à Dijon.

COTES-DU-NORD

M. Heger (Paul), président de section de l'Orphelinat des chemins de fer français, à Saint-Brieuc.

M. Ruellan (François-Louis-Mathurin), secrétaire trésorier de l'Orphelinat de l'enseignement primaire de France et des colonies, à Dinan.

DORDOGNE

M. Bonnet (Alfred), président de section de l'Orphelinat des chemins de fer français, à Piquecailloux-Bergerac.

M. Perrot (Louis), censeur de la mutuelle générale des P.T.T., à Saint-Pierre-de-Chignac.

DOUBS

M. Briffe (Emile), président de la société de secours mutuels et de retraites de l'usine de Terpes-Boussières, à Boussières.

M. Lonchamp (Joseph-Edouard), secrétaire de la société de secours mutuels Le Soutien mutuel des membres de l'enseignement public à Besançon.

M. Morel (Jean-René), correspondant de section de la société mutuelle générale des P.T.T., à Besançon.

M. Mouilleseaux (Georges-Alfred), trésorier de la société de secours mutuels de Terre-Blanche, à Hermenoncourt.

M. Vuillemin (Alphonse-Alexandre-Léon), président de la société de secours mutuels de Villers-le-Lac, à Villers-le-Lac.

EURE

M. Duval (Charles-Albert), président de la société de secours mutuels des établissements Firmin-Didot, à Mesnil-sur-l'Estrée.

M. Gobenceaux (Marius-Jean-Philogène), secrétaire de section de la société Les Vétérans des armées de terre, de mer et de l'air, à Saint-Just par Vernon.

M. Lefeuvre (Emile-Eugène-François), président du comité local du comité national de solidarité des cheminots en faveur des victimes de la guerre, à Evreux.

M. Lequeux (Ernest-Augustin), vice-président du conseil des directeurs de la caisse d'épargne de Louviers, à Louviers.

M. Surhomme (Gaston-Jean-Baptiste-Désiré), archiviste de l'amicale mutuelle d'Evreux, à Evreux.

M. Toutain (Alfred-Edmond), président de l'association des anciens combattants, mutilés, victimes de la guerre de l'arrondissement de Pont-Audemer, à Pont-Audemer.

EURE-ET-LOIR

M. Boivin (Henri-Marie-Michel), directeur de la caisse d'épargne de Châteaudun, à Châteaudun.

M. Drouin (Louis-Marie), receveur de la société La Protection mutuelle, à Dreux.

M. le Clezio (Lucien), secrétaire adjoint de la société de secours mutuels des établissements Firmin Didot et Cie de Mesnil-sur-l'Estrée, à Vert-en-Drouais.

FINISTERE

M. Goulhen (Yves), trésorier général de la société mutualiste de Lambezellec, à Lambezellec.

M. Le Pennec (Philibert-Joseph-Marie), trésorier de la société de secours mutuels La Prévoyante concarnoise, à Concarneau.

M. Pochet (Jean-Hervé), président de la société de secours mutuels Association amicale des coloniaux et anciens coloniaux de Quimper et du sud Finistère, à Kerfeunteun.

M. Pouliquen (Guillaume), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Morlaix, à Landivisiau.

GARD

M. Alger (Charles), secrétaire trésorier de la société de secours mutuels de La Commune, à Valleraugue.

M. Boisset (René-Marcel), trésorier de la société de prévoyance et caisse de secours aux veuves et orphelins des armuriers brevetés de l'armée, à Alès.

M. Cabrière (Albert), président de la société de secours mutuels L'Union, à Anduze.

M. Caulet (Etienne-Emile-Marcel), ex-secrétaire du comité national de solidarité des cheminots, à Nîmes.

M. Delesty (François), receveur de la société La Protection mutuelle, à Nîmes.

M. Rallette (Henri-Etienne), administrateur de la société de secours mutuels des employés de la Société Générale, à Nîmes.

M. Vincent (Laurent), vice-président de l'association artistique cheminote nîmoise, à Nîmes.

GERS

M. Barthélémy (Elie-Jean), correspondant de section de la société Le Soutien mutuel des membres de l'enseignement public, à Cazeneuve par Bretagne-d'Armagnac.

GIRONDE

M. Ardiller (Marcel-Etienne), trésorier de section de la société de secours mutuels La Sauvegarde du poilu, à Villenave-d'Ornon.

M. Bernard (Maurice), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Bordeaux, à Castelnau-de-Médoc.

Mme Blois, née Gallot (Alice-Marie), vice-présidente de la société Prévoyance mutuelle des dames de Bordeaux, à Bordeaux.

M. Cadet (Pierre), président de l'Union landaise, à Bordeaux.

M. Cazeaux (Louis-Armand), vice-président de la société de secours mutuels L'Entr'aide artisanale de la Gironde, à Sainte-Terre.

M. Durand (Georges-Etienne), trésorier de la société mutualiste Les Amis réunis de Bordeaux, à Bordeaux.

M. Favre (Fernand), président de la société de secours mutuels L'Avenir du 7e canton, à Cenon.

M. Galleteau (Armand-Numa), président de section de la mutuelle des anciens combattants Aide et Protection, à Belin.

M. Graves (Roger), président de section de la société Les Prévoyants de l'avenir, au Bouscat.

M. Hostein (Jean-Henri), trésorier de la caisse régionale de la sécurité sociale, à Caudéran.

M. Mano (Jean), président de section de la société de secours mutuels Aide et Protection, à Auros.

M. Masson (Marcel), secrétaire de la société de secours mutuels des artistes musiciens anciens combattants, à Bordeaux.

M. Retoret (Jean-Joseph), trésorier de section de la société mutuelle de retraite des anciens combattants et victimes de guerre du sud-ouest, à Paillet.

M. Rodrigue (Vincent), président de la société La Protection mutuelle, à Saint-Yzan-de-Soudiac.

M. Renaud (Jean-René), directeur de la caisse d'épargne de Bourg-sur-Gironde, à Bourg-sur-Gironde.

M. Serre (Victor-Emmanuel), receveur de l'association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français, à Bordeaux.

HERAULT

M. Berlan (Jacques-Jean), président de la société de secours mutuels La Solidarité, à Nissan.

M. Calas (Pierre-Joseph), secrétaire de la société de secours mutuels La Fraternelle, à Sauvian.

M. Fabre (Frédéric-Dieudonné-Paulin), trésorier de la société mutuelle de Clermont-l'Hérault, à Clermont-l'Hérault.

M. Laffabrier (Gustave), trésorier de la société La Mutuelle des finances, à Montpellier.

M. Lautard (Emile-Gaston), ex-président de la société de secours mutuels La Délivrance, à Cazouls-les-Béziers.

M. Lescal (René), correspondant de la société de secours mutuels et de prévoyance des ouvriers et employés des compagnies P.O.-Midi, à Béziers.

M. Santini (Charles-Jacques-Pierre), président de la société de secours mutuels des fonctionnaires communaux de la ville de Sète, à Sète.

ILLE-ET-VILAINE

M. Bréhu (Louis), secrétaire adjoint de la société mutualiste des employés et représentants du commerce, de l'industrie et des administrations, à Rennes.

M. Lucas (Victor-Joachim-Marie), président de la société de secours mutuels La Classe ouvrière, à Redon.

M. Picoreau (Auguste-Arnaud), vice-président de section de l'orphelinat des chemins de fer français, à Rennes.

M. Vergniaud (Louis-Paul-Arthur), administrateur de l'association générale municipale de secours mutuels de Rennes, à Rennes.

M. Willemain (Léon-Jules-Octave), président de l'association nationale mutualiste des anciens sous-officiers des armées de terre, de mer et de l'air, à Rennes.

INDRE

M. Accolas (Paul-Sylvain), trésorier de la société mutuelle de retraite d'anciens combattants et victimes de guerre de l'Indre, à Châteauroux.

M. Auclair (Anatole), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne d'Issoudun, à Ambrault.

M. Georges (Charles), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne d'Issoudun, à Vatan.

M. Gillet (Louis), contrôleur de la société de secours mutuels des établissements Balsan, à Châteauroux.

M. Laplace (François), directeur de la caisse d'épargne d'Issoudun, à Issoudun.

M. Robin (Georges-Ernest-Denis), administrateur de la société de secours mutuels des établissements Balsan, à Châteauroux.

M. Sardon (André-Lésiré), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne d'Issoudun, à Chabris.

INDRE-ET-LOIRE

M. Bideau (Pierre), directeur de la caisse d'épargne de Chinon, à Chinon.

M. Bourget (Alexandre-Albert-Théodore), ex-délégué du comité national de solidarité des cheminots en faveur des victimes de la guerre, à Saint-Pierre-des-Corps.

M. Daveau (Julien-Achille-Albert), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Chinon, à Azay-le-Rideau.

M. Dazelle (Edmond-Louis), secrétaire trésorier de section de la caisse mutuelle de retraites des Poilus de Touraine, à Esvres.

M. Lejay (Charles-Alfred-Pascal), directeur de la caisse d'épargne de Chinon, à Chinon.

M. Louet (Maurice-Jules-François), président de la société mutualiste des maîtres et ouvriers charron-forgeron, à Amboise.

M. Malbrand (Clément-Charles), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Chinon, à Azay-le-Rideau.

ISERE

M. Baston (Paul-Marie), administrateur de la caisse d'épargne de Grenoble, à Grenoble.

M. Bataillard (Camille), ex-délégué du conseil d'administration de la société de protection mutuelle des voyageurs et représentants de commerce de France et des colonies, à Grenoble.

M. Chabert (Frédéric), administrateur de l'Union mutualiste de l'Isère, à Grenoble.

M. Chipier (Jacques-Alphonse), président de la société de secours mutuels des établissements Bouchayer et Viallis, Union mutualiste inter-ateliers, à Grenoble.

M. Dunoyer (René), président de section de la société de retraites et de secours maladie en faveur des agents et ouvriers des chemins de fer français, à Grenoble.

M. Joly (Eugène-Fernand-Jules-Joseph), ex-vice-président de la société mutualiste des arts et métiers d'Eybeus, à Eybeus.

M. Lussier (Antoine), président du comité de l'Isère et des Hautes-Alpes de la société mutualiste de l'enregistrement, à Grenoble.

M. Meunier (Lucien-Victor), vice-président de la société de secours mutuels de Jallieu, à Jallieu.

M. Seigner (Henri-Joseph), trésorier de la société de secours mutuels de Jallieu, à Jallieu.

M. Sibillot (Fleury-Claude), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne du Rhône, à Saint-Symphorien-d'Ozon.

JURA

M. Charnal (Joseph-Alphonse), administrateur adjoint de la caisse d'épargne de Lons-le-Saunier, à Lons-le-Saunier.

M. Thouverez (Ernest-Gustave), président de la société scolaire de secours mutuels et de retraite d'Avignon, à Avignon.

M. Uny (Robert-Emile-Victor), président de la société La Protection mutuelle, à Dole.

LANDES

M. Testemale (Bertrand dit Paul), président de la société de secours mutuels Saint-Paul de Soustons, à Soustons.

LOIR-ET-CHER

M. Boursin (Jules-Théophile), vice-président du conseil d'administration de la succursale de la caisse d'épargne de Blois, à Châtillon-sur-Cher.

M. Chevalier (Louis-Victor-Marie-Amédée), vice-président du conseil d'administration de la succursale de la caisse d'épargne de Blois, à Bracieux.

M. Moreau (Emile-Joseph-Pierre), vice-président de l'Union départementale des sociétés mutualistes de Loir-et-Cher, à Blois.

M. Vernouillet (Pierre), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Blois, à Cour-Cheverny.

LOIRE

M. Allaud (Albert-François), directeur adjoint de la succursale de la caisse d'épargne de Saint-Etienne, à Firminy.

M. Bazoud (Francisque-Eugène), vice-président de la société La Solidarité mutualiste roannaise, à Roanne.

M. Bonnet (Jules), vice-président du conseil d'administration de la caisse d'épargne de Rive-de-Gier, à Rive-de-Gier.

M. Costet (Antoine), trésorier de la société mutualiste et de retraite des ouvriers métallurgistes de l'arrondissement de Saint-Etienne, à Saint-Etienne.

M. Eyraud (Jean-Pierre), ex-vice-président de la société de secours mutuels des ouvriers de Firminy, à Firminy.

M. Fargère (Mathieu), vice-président de la société de secours mutuels de retraite des sapeurs-pompiers de Saint-Etienne, à Saint-Etienne.

M. Fontvielle (Jean), vice-président de section de la Société nationale mutualiste des anciens sous-officiers des armées de terre, de mer et de l'air, à Saint-Etienne.

M. Gilliet (François), vice-président de la société de secours mutuels La Familiale, toutes corporations réunies de Saint-Etienne, à Saint-Etienne.

M. Giraud (Jean-Marie), trésorier de la société de secours mutuels La Fraternelle, à Saint-Chamond.

M. Golfier (Jean-Baptiste), directeur adjoint de la succursale de Saint-Julien-Mollin-Molette de la caisse d'épargne de Saint-Etienne, à Usson-en-Forez.

M. Granjon (Marius-Frédéric-Léon), directeur adjoint de la succursale de la caisse d'épargne de Saint-Etienne, à Bourg-Argental.

M. Hemain (Joseph), président de la section cantonale des familles nombreuses de Rive-de-Gier, à Rive-de-Gier.

M. Heurtier (Louis), directeur adjoint de la succursale de la caisse d'épargne de Saint-Etienne, au Chambon-Feugerolles.

Mme Marcieux, née Bernier (Jeanne-Antoinette-Hélène), administratrice de la société Mutualité maternelle de Saint-Etienne, à Saint-Etienne.

M. Massardier (François-Félix), président de la société de secours mutuels Les Travailleurs, à Saint-Etienne.

M. Ruby (François), administrateur adjoint de la succursale de la caisse d'épargne de Rive-de-Gier, à Grand-Croix.

M. Sauvignet (Jean-Marius), président de la société de secours mutuels Mutuelle stéphanoise, à Saint-Etienne.

M. Vachon (Jean), admnlistrateur de la société de secours mutuels La Famille toutes corporations réunies de Saint-Etienne, à Saint-Etienne.

M. Yvron (Marcel-Antonin), trésorier correspondant de la société Mutuelle générale des P. T. T., à Roanne.

LOIRE (HAUTE-)

M. Besson (Victor), vice-président de la société La Protection mutuelle, au Puy.

M. Pignol (Marcel-Gabriel), président de la société La Protection mutuelle, à Langeac.

M. Vincent (Léon), directeur de la Caisse d'épargne du Puy, au Puy.

LOIRE-INFERIEURE

M. Arlaud (François-Alphonse-Jean), président de la société de secours mutuels Les Ouvriers vanniers, à Nantes.

M. Auffret (Emmanuel-Charles), services rendus aux assurances sociales, à Nantes.

M. Brochet (Maurice-Alexandre), vice-président de la société de secours mutuels Les Angevins réunis, à Nantes.

M. Carrer (Paul-Ferdinand-Marie), vice-président de section de la société Le Préventorium des enfants des chemins de fer français, à Nantes.

M. Cormerais (Eugène), trésorier de la société de secours mutuels L'Adieu, à Nantes.

M. Godinaud (Michel), président de section de la société l'Orphelinat des chemins de fer français, à Nantes.

M. Gourdin (Pierre), ex-président de la société de secours mutuels des Aveugles de guerre, à Nantes.

M. Lamoureux (Victor), vice-président de la succursale de la caisse d'épargne de Saint-Nazaire, à la Baule.

M. Malgone (Pierre-Marie), délégué de l'Orphelinat mutualiste des polices de France et d'outre-mer, à Nantes.

M. Ollu (Baptiste), trésorier de la société de secours mutuels La Fraternelle de toutes corporations, à Nantes.

M. Pelletto (Georges-Albert), vice-président de la société de secours mutuels Le Bien-Etre et les industries réunies, à Basse-Indre.

M. Pin (Anatole-Victor), président de la Société de secours mutuels des tanneurs et mégissiers de Nantes, à Nantes.

LOIRET

M. Alexis (Julien-Henri), vice-président de section de la société de secours mutuels Les Médaillés militaires, à Orléans.

Mme Champeau, née Boillet (Marie-Clotilde), administratrice de la société de secours mutuels L'Union fraternelle, à Vitry-aux-Loges.

M. Collin (Louis-Marie-Auguste), porte-drapeau de section de la société de secours mutuels Les Vétérans et les Militaires des armées de terre, de mer et de l'air, à Pithiviers.

M. Coudeyrat (Henri), receveur de l'Orphelinat des chemins de fer français, à la Menjole, par les Aydes.

M. Doucet (Emile-Armand), secrétaire de l'Union des sociétés de secours mutuels du Loiret, à Orléans.

M. Durand (Alfred-Louis), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Pithiviers, à Bojscommun.

M. Lerminier (Albert-Henri), administrateur de la caisse d'épargne d'Orléans, à Orléans.

M. Riffet (Alphonse), receveur de la société L'Orphelinat des chemins de fer français, à Orléans.

LOT-ET-GARONNE

M. Daubas (Marius-Léopold), trésorier de section de la société de secours mutuels La Tutélaire des employés et ouvriers des postes, télégraphes et téléphones, à Agen.

LOZERE

M. Broussoux (Etienne-Gaston), correspondant de section de la société mutuelle générale des P.T.T., au Pompidou.

M. Devèze (Etienne-Gustave), trésorier de section de la société mutuelle générale des P.T.T., à Mende.

MAINE-ET-LOIRE

M. Allard (Francis-Joseph-Louis), vice-président de la société de secours mutuels Le Pain mutuel, à Angers.

M. Beal (Jean-Auguste), directeur de la caisse d'épargne de Saumur, à Saumur.

M. Besnard (Emile-André-Michel), vice-président de la société mutualiste L'Indivisible, à Angers.

M. Blet (Francis), correspondant de la caisse primaire de sécurité sociale, à Saint-Lambert-des-Levées.

M. Bouju (Paul-Joseph-Marie), trésorier de la société mutualiste des industries textiles, à Angers.

M. Château (Louis-Auguste-Henri), trésorier de la Société fraternelle et familiale de secours mutuels des anciens militaires, à Angers.

M. Chevalier (Jules-Auguste), administrateur de la caisse d'épargne de Baugé, à Baugé.

M. Coudreau (Adophe-Louis), secrétaire du conseil des directeurs de la caisse d'épargne de Saumur, à Saumur.

M. Grelon (Camille), président de section de la société L'Orphelinat des chemins de fer français, à Angers.

M. Guérin (Charles), administrateur de la fédération mutualiste de Maine-et-Loire, à Souzay.

M. Legagneux (Jules-Georges), ex-président de la société de secours mutuels La Fraternelle de Saint-Mathurin, à Saint-Mathurin.

M. Martin (Yves-Marie), délégué collecteur de l'Orphelinat mutualiste des polices de France et d'outre-mer, à Angers.

M. Maucourt (Louis-Henri-Pierre-Marcel), vice-président de la société de secours mutuels Mutuelle chirurgicale de l'Anjou, à Angers.

M. Sirodeau (Victor), secrétaire du conseil des directeurs de la caisse d'épargne de Chalonnes-sur-Loire, à Chalonnes-sur-Loire.

MANCHE

M. Balle (Gaston-Ambroise-Constantin), directeur de la caisse d'épargne d'Avranches, à Avranches.

M. Duval (Gustave-Léon), trésorier de la société de secours mutuels des patrons ouvriers de la ville de Saint-Lô, à Saint-Lô.

M. Le Marchand (Marcel-Alexandre), président de section de la société Orphelinat des chemins de fer français, à Cherbourg.

M. Mugler (Marcel-Alfred), trésorier de la société de secours mutuels Les Médaillés militaires, à Saint-Lô.

M. Osmond (Désiré-Jacques-Clément), directeur de la caisse d'épargne de Cherbourg, à Cherbourg.

MARNE

M. De Bonnay (Auguste-Victor), directeur de la caisse d'épargne d'Epernay, à Epernay.

M. Boucquemont (Lucien), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Châlons-sur-Marne, à Vert-la-Gravelle.

M. Clerget (Georges-Albert), directeur de la caisse d'épargne de Sézanne, à Sézanne.

M. Desloges (Frédéric-Auguste), contrôleur de section de l'assurance mutuelle des agents des chemins de fer français, à Châlons-sur-Marne.

M. Gautier (Arthur-Léon), trésorier de la Société amicale et mutuelle des voyageurs et représentants de commerce de Reims et de la région, à Reims.

M. Guyot (Marcel-Alfred), président de section de l'Assurance mutuelle des agents des chemins de fer français, à Reims.

M. Hedoin (Charles-Henri-Léon), vice-président de section de la corporation des employés de Reims et de la région, à Reims.

M. Laurent (Denis), président de section de l'Orphelinat des chemins de fer français, à Reims.

M. Michaud (Léon-Frédéric), président de la caisse d'épargne de Reims, à Reims.

M. Potier (Adrien-Louis-Isidore), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Sainte-Menehould, à Passavand-en-Argonne.

M. Varlet (Georges-Julien), président de la société de secours mutuels de la caisse d'entr'aide fraternelle de l'Union nationale des combattants de Châlons-sur-Marne, à Châlons-sur-Marne.

MARNE (HAUTE-)

M. Begin (Lucien), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Chaumont, à Nogent-en-Bassigny.

M. Clerc (André-Félix-François), trésorier adjoint de section de l'Assurance mutuelle des agents des chemins de fer français, à Chaumont.

M. Grandadam (Alphonse-Edouard-Ignace), secrétaire général de la Fédération départementale des mutualités du travail de la Haute-Marne, à Chaumont.

M. Hertert (Mathias), trésorier général de la Société mutuelle de retraite des anciens combattants et victimes de guerre de la Haute-Marne, à Chaumont.

M. Michel (André-Joseph), président de la société La Protection mutuelle, à Chaumont.

M. Michel (Pierre-Lucien), services rendus aux œuvres sociales, à Langres.

M. Morel (Clovis-Alexandre-Marie), directeur de la caisse d'épargne de Bourbonne-les-Bains, à Bourbonne-les-Bains.

M. Quellet (Aristide), correspondant de la société Le Soutien mutuel des membres de l'enseignement public, à Chaumont.

MAYENNE

M. Chauveau (Marcel-Frédéric-Pierre-Auguste), président de la société La Protection mutuelle, à Laval.

M. Cormier (Anselme-Michel), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne du Mans, à Sainte-Suzanne.

M. Frecher (Auguste), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Laval, à Montsurs.

M. Jarry (Paul-Henri) : services rendus aux œuvres sociales, à Laval.

M. Lancou (René), secrétaire de section de l'Orphelinat des chemins de fer français, à Laval.

M. Meignan (Christophe-Auguste-Jules), secrétaire de la société de secours mutuels de Saint-Denis-d'Anjou, à Saint-Denis-d'Anjou.

M. Mongondry (Clément), trésorier adjoint de la société de secours mutuels La Tutélaire des employés et ouvriers des postes, télégraphes et téléphones, à Laval.

M. Pechels de Saint-Sardos (Auguste), président de section de l'Orphelinat des chemins de fer français, à Laval.

M. Richelle (Georges-Jules-André), administrateur de la caisse d'épargne de Laval, à Laval.

M. Rousseau (Julien-Michel), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Laval, au Petit-Pont-de-Quélaines.

MEURTHE-ET-MOSELLE

M. Arnoux (Maurice-Emile), président de section de la société de secours mutuels Les Médaillés militaires, à Baccarat.

M. Baehr (Paul-Jean-Pierre), trésorier de l'assurance Mutuelle des agents des chemins de fer français, à Nancy.

M. Edert (Camille-Philippe), vice-président de la Société de prévoyance et de secours mutuels de Nancy, à Nancy.

M. Fouchy (Paul-Jules-Pierre), trésorier de section de la société Le sanatorium des cheminots, à Nancy.

M. Guillermin (François-Joseph), administrateur de la caisse d'épargne de Pont-à-Mousson, à Pont-à-Mousson.

M. Mangin (Antoine-Charles), président de section de la société La Protection mutuelle, à Nancy.

MEUSE

M. Cholet (René-Emile), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Verdun, à Clermont-en-Argonne.

M. Coulaux (Henri-Lucien), directeur de la caisse d'épargne de Verdun, à Verdun.

M. Lambinet (Henri), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Montmédy, à Stenay.

M. Remion (Eugène-Nicolas), directeur de la caisse d'épargne de Verdun, à Thierville.

M. Robin-Leveaux (Louis), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Verdun, à Varennes-en-Argonne.

Mlle Varin (Jeanne-Nelly), trésorière secrétaire de section de l'Œuvre de l'orphelinat de l'enseignement primaire de France et des colonies, à Bar-le-Duc.

MORBIHAN

M. Lapeyrère (Joachim-Marie), secrétaire de la société de secours mutuels des ouvriers de Locminé, à Locminé

M. Le Treis (Jean-Charles-Guillaume), président de la Société mutuelle de retraite des combattants et victimes de la guerre de l'union fédérale du département du Morbihan, à Auray.

M. Marie (Eugène-Pierre), trésorier de section de l'Orphelinat des chemins de fer français, à Auray.

MOSELLE

M. Duchateau (Paul-Jules-Joseph), vice-président de la caisse d'épargne de Sarrebourg, à Sarrebourg.

M. Remoiville (Arthur-Amédée), receveur de l'Association fraternelle ouvrière des chemins de fer français, à Metz, commune de Chatel-Saint-Germain.

M. Vigneron (Roger-Marcel), correspondant de section de la société de secours mutuels La Tutélaire des postes, télégraphes et téléphones, à Metz.

NIEVRE

M. Noël (Pierre), secrétaire de section de la société La Protection mutuelle, à Nevers.

M. Trimat (Edmond-Jean), président de la société de secours mutuels Les Corporations réunies de Nevers, à Nevers.

NORD

M. Abraham (Louis-Marceau), correspondant de la Société mutualiste complémentaire du personnel de la police de la région de Lille, à Lille.

M. Bavière (Eugène-Benoit-Joseph-Augustin-Marie), administrateur de la caisse d'épargne de Douai, à Douai.

M. Berne (Marcel-Alphonse-Léon), administrateur de l'Union amicale des anciens sous-officiers de l'arrondissement de Douai, à Douai.

M. Bethléem (Jules-Charles), secrétaire de section de l'Orphelinat des chemins de fer français, à Saint-Pol-sur-Mer.

M. Bigot (Ferdinand-Alfred), vice-président de la Mutualité accidents des élèves des écoles publiques du Nord, à Monceau-Saint-Waast par Aulnoye.

M. Bosquet (Camille-François), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Douai, à Orchies.

M. Blommaers (Corneille-Maurice), trésorier de la Société mutuelle Saint-Joseph, à Lille

M. Bonnet-Michon (Jean-Joseph), secrétaire de la Fédération mutualiste des anciens militaires du Nord de la France et combattants de la grande guerre, à Lille.

M. Bourlet (Charles), correspondant de la Société mutualiste complémentaire du personnel de la police de la région de Lille, à Lille.

M. Bris (Emile-Henri), administrateur de la caisse d'épargne de Douai, à Douai.

M. Cappelaere (Maxime), receveur de l'Orphelinat des chemins de fer français, à Dunkerque.

M. Carlier (Fernand-Amédée), vice-président de l'Association des comptables et employés de l'arrondissement de Lille, à Lille.

M. Carneau (Pierre-Arnould-Jean-Baptiste), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Douai, à Orchies.

M. Carton (François-Urbain), administrateur de la société La Mutuelle, à Tourcoing.

M. Carton (Vincent-Joseph-Antoine-Georges), correspondant de la Société mutualiste complémentaire du personnel de la police de la région de Lille, à Lille.

M. Catherine (Emile), trésorier de la société mutualiste La Concorde, à Cerfontaine.

M. Chariet (Henri), président de société de secours mutuels des Faïenceries du Nord, à Saint-Amand.

M. Claudel (Georges-Jules-Renold), secrétaire de section de la Mutuelle familiale du bassin de la Sambre, à Maubeuge.

M. Clément (Paul-Jules-Henri), administrateur de la société de secours mutuels La Mutuelle, à Tourcoing.

M. Colliot (Jules-Charles-Henri), administrateur de la caisse d'épargne de Douai, à Douai.

M. Coqueriaux (Léon-Louis-Joseph), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Douai, à Auberchicourt.

M. Couteau (Benoit), administrateur de l'Association de prévoyance de l'arrondissement de Douai, à Aniche.

M. de Courtray (Paul), vice-président de la société de secours mutuels La Fraternelle des combattants wattrelosiens, à Wattrelos.

M. Decupère (Octave-Eugène-Théophile), directeur de la caisse d'épargne de Cambrai, à Cambrai

M. Delangue (Léon-Auguste-Joseph), président de la caisse mutuelle de retraite de l'U. N. C. de Tourcoing et ses cantons, à Tourcoing.

M. Delattre (Blaise-Isale), ex-président de la société de secours mutuels de Fontaine-Notre-Dame, à Fontaine-Notre-Dame.

M. Delespierre (Albert-Louis-Georges), administrateur de la caisse mutuelle de retraite de l'U. N. C. de Tourcoing et ses cantons, à Roubaix.

M. Depagne (Fernand-Anatole), trésorier de la société de secours mutuels Les Travailleurs prévoyants de l'arrondissement d'Avesnes, à Avesnes-sur-Helpe.

M. Deregnaucourt (Louis-Henri), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Douai, à Raimbeaucourt.

M. Despinoy (Georges), administrateur de la caisse d'épargne de Douai, à Douai.

M. Diéval (Henri), correspondant de section de la Société mutualiste complémentaire du personnel de la police de la région de Lille, à Hellemmes.

M. Duez (Henri), président de la société de secours mutuels La Prévoyante, à Villers-en-Cauchies.

M. Dujardin (Léon-Joseph-Ghislain), administrateur de la caisse d'épargne de Bergues, à Bergues.

M. Dupont (François-Xavier-Charles), administrateur de la caisse d'épargne de Douai, à Douai.

M. Dupont (Kléber-Désiré-Louis), trésorier de l'Association des comptables et employés de l'arrondissement de Lille, à Lille.

M. Duprez (Emile-César), vice-président de la société de secours mutuels des Médaillés d'honneur et du travail de Tourcoing et ses cantons, à Tourcoing

M. Fromont (Joseph-Remy), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Douai, à Orchies

M. Gustin (Aimé-Michel), administrateur de la Société mutualiste La Prévoyance, à Thiant.

M. Hennion (Georges-Hippolyte-Edouard-Désiré), administrateur de la caisse d'épargne de Douai, à Douai.

M. Herbaut (Paul-Jules), administrateur de la Fédération mutualiste des anciens militaires du Nord de la France et combattants de la grande guerre, à Lille.

M. Herbo (Gustave-Edouard-Alexandre), administrateur de la caisse d'épargne de Douai, à Arleux.

M. Heerebout (Maurice-Cornil), secrétaire adjoint de la caisse chirurgicale mutualiste de l'arrondissement de Dunkerque-Hazebrouck, à Lille.

M. Hézard (Henri-Alexis), ex-vice-président de la société de secours mutuels des voyageurs et employés de Lille et du Nord de la France, à Lille.

M. Hidoux (Georges-Alexandre), président de la société mutualiste et de retraite La Jeumontoise, à Jeumont.

M. Jourdain (Eugène), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Douai, à Marchiennes.

M. Joveniaux (Armand), chef de groupe de l'Association des jardins ouvriers, à Lille.

M. Koninck (Léon), vice-président de la société mutualiste de retraites La Jeumontoise, à Jeumont.

M. Lalau (Jules-Désiré-Joseph), correspondant de la Société mutualiste complémentaire du personnel de la police de la région de Lille, à la Madeleine-lez-Lille.

M. Lecigne (Eugène-Henri-François), vice-président de l'Union mutuelle en cas de décès, à Lille.

M. Lecocq (Léon-François), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Douai, à Marchiennes.

M. Leduc (Germain-Jean-Baptiste), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Douai, à Auberchicourt.

M. Lerouge (Anatole-Oscar), président de la Société de secours mutuels des anciens sous-officiers français, à Roubaix.

M. Lesoin (Maurice), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Douai, à Marchiennes.

M. Moreau (Saurin), directeur de la caisse d'épargne de Cambrai, à Cambrai.

M. Pérignon (Maurice-Jean-Baptiste), contrôleur de l'Association amicale des sourds-muets du Nord et du Pas-de-Calais, à Ronchin.

M. Pochart (Léon-Florent-Joseph), administrateur de l'Union amicale des anciens sous- officiers de l'arrondissement de Douai, à Douai.

M. Pomar (Alfred-Julien-Charles), secrétaire de l'Association des comptables et employés de l'arrondissement de Lille, à Saint-André-lès-Lille.

M. Ponchon (Alfred), commissaire de section de la société de secours mutuels Association syndicale du commerce et de l'industrie, à Tourcoing.

M. Ponseel (Emile-Hubert-Rémi), administrateur de la caisse d'épargne de Bergues, à Bergues.

M. Quesnoy (Raymond), administrateur de la Société de prévoyance des services du fond et du jour des mines de Douchy, à Lourches.

M. Ripoton (Floris-Joseph), vice-président de la caisse mutuelle de retraite de l'U. N. C. de Tourcoing et ses cantons, à Tourcoing.

M. Ségard (Henri), président de la société de secours mutuels La Solidarité Escaudœuvres, à Escaudœuvres.

M. Sélosse (Carlos-Joseph), administrateur de la Société de secours mutuels des anciens sous-officiers français, à Croix.

M. Sénapart (Albert-Henri), président de section de l'Orphelinat des chemins de fer français, à Hellemmes-Lille.

M. Simonet (Arthur-Robert), vice-président de l'Union mutuelle en cas de décès, à Lille.

M. Sion (Henri), correspondant de la Société mutualiste complémentaire du personnel de la police de la région de Lille, à Lille

M. Taine (Adolphe), vice-président de l'union Amicale des victimes civiles de la guerre, à Lambersart.

M. Tallandier (Désiré-Frédéric-Amand), directeur de la caisse d'épargne de Cambrai, à Cambrai.

M. Tavernier (Henri), administrateur de l'association syndicale du commerce et de l'industrie, à Roubaix.

M. Vanandruel (Edouard), président de l'œuvre mutuelle des convalescents nécessiteux de l'hôpital La Fraternité de Roubaix, à Roubaix.

M. Vandeputte (Anatole-Léon-Désiré-Joseph), vice-président de la société La Mutuelle, à Tourcoing.

M. Vanlerenberghe (Charles), secrétaire de la société mutuelle des employés et des cadres du bâtiment et des travaux publics de la région du Nord, à Lille.

M. Vanpeperstraete (Désiré), receveur de l'orphelinat des chemins de fer français, à Petite-Synthe.

M. Vasseur (Joseph), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Douai, à Flines.

OISE

M. Beaurin (Amédée-Marius), président de section de l'orphelinat des chemins de fer français, à Chambly.

M. Clerc (Henri), services rendus à l'école de rééducation professionnelle des mutilés de guerre, à Ribécourt.

M. Coursin (Eugène-Félicité), directeur de la succursale de la caisse d'épargne de Senlis, à Pont-Saint-Maxence.

M. Delay (Alfred-Philippe), vice-président de la caisse d'épargne de Liancourt, à Liancourt.

M. Falluel (Alfred-Victor), président de la société mutualiste L'Avenir fraternel de Voisinlieu, à Beauvais.

M. Gossart (Maurice-Adolphe), services rendus aux œuvres sociales, à Ribécourt.

M. Leclercq (Georges-Emile), trésorier de la société Le Jardin du cheminot, à Chantilly.

M. Thirion (Léon-Louis), administrateur de la caisse d'épargne de Senlis, à Senlis.

ORNE

M. Boulant (François-Joseph-Ludovic), administrateur de la caisse d'épargne d'Alençon, à Alençon.

M. Vallée (Charles-Léopold-Louis), visiteur de la société de secours mutuels Le Pain de la Mutualité, à Randonnai.

M. Vallée (Rodolphe-Louis-Florentin), secrétaire de la société de secours mutuels de Randonnai, à Randonnai.

PAS-DE-CALAIS

M. Buchart (Condé), secrétaire adjoint de la société l'Union des polins de Liévin, à Liévin.

M. Carlier (Alphonse-Louis), administrateur de la société de secours mutuels La Communale de Lens, à Lens.

M. Delaporte (Albert-François-Philippe), trésorier de section de la société de secours mutuels La Tutélaire des employés et ouvriers des P.T.T., à Arras.

M. Delville (André-Joseph), trésorier de l'Union des sociétés de secours mutuels d'Auchel et environs, à Auchel.

M. Deneuville (Henri), président de l'Union locale de secours mutuels de Liévin, à Beuvry.

M. Grandjean (Henri - François - Jean-Baptiste), secrétaire de la société de secours mutuels La Solidarité du Petit-Courgain, à Calais.

M. Grare (Louis-Joseph-Charles), président de la société L'Humanité des travailleurs, à Calais.

M. Lavoine (Henri-Edouard-Félix), délégué collecteur de l'Orphelinat mutualiste des polices de France et d'outre-mer, à Calais.

M. Lefèvre (Jean-Omer), contrôleur de la société de secours mutuels scolaire du canton de Carvin, à Hénin-Liétard.

M. Manier (Jules-Pierre-Joseph), président de la caisse de secours mutuels La Communale, à Givenchy-en-Gohelle.

M. Poidevin (Louis), receveur de l'Orphelinat des chemins de fer français, à Boulogne-sur-Mer.

M. Poulbot (Léon), vice-président de section de l'Orphelinat des chemins de fer français, à Arras.

M. Ringot (Charles-Gustave), secrétaire général de la société mutualiste L'Espérance mixte du Calaisis, à Calais.

PUY-DE-DOME

M. Baclet (Louis-Adolphe-Alfred), président de la société La Protection mutuelle, à Aulnat.

M. Brandely (Jacques dit Jean), trésorier de la société Les Travailleurs réunis de la Bourboule, aux Suchères par la Bourboule.

M. Brunel (Jean), président de la Société mutuelle des ouvriers et artisans de Billom, à Billom.

M. Charmain (Pierre), vice-président de la Société mutualiste du personnel mairie et hospitalier de la ville de Clermont, à Clermont-Ferrand.

M. Gendreau (Joseph-Marius), secrétaire de la chambre syndicale des artistes musiciens de Clermont-Ferrand, à Clermont-Ferrand.

M. Goniche (Henry-Jean-Emile), trésorier de section de l'Orphelinat des chemins de fer français, à Clermont-Ferrand.

M. Lasserre (Auguste), trésorier de la société de secours mutuels La Limousine, à Clermont-Ferrand.

PYRENEES (BASSES-)

M. Bapseres (Alfred-Gabriel-Victor-Joseph), président de la société de secours mutuels Mutuelle retraite de l'union nationale des combattants de Biarritz, à Biarritz.

M. Blanc (Léonce), trésorier de la société La Protection mutuelle, à Bayonne.

M. Bouchetel (André-Jean-Jules-François), trésorier correspondant de la société Mutuelle générale des postes, télégraphes et téléphones, à Bayonne.

PYRENEES (HAUTES-)

M. Monget (Dominique), administrateur de la caisse d'épargne de Tarbes, à Lourdes.

PYRENEES-ORIENTALES

M. Bareije Vidal (François-Bonaventure), secrétaire de la société mutualiste L'Union fraternelle, à Collioure.

M. Cazals (Joseph-Jean-François), administrateur de la caisse d'épargne de Rivesaltes, à Rivesaltes.

M. Pascot (Jean-Eugène-Joseph), vice-président de l'Association des employés de commerce, à Perpignan.

M. Ramonatxo (Philippe-François), vice-président de l'Association des employés de commerce, à Perpignan.

M. Sirac (Joseph-François-Julien), vice-président de la caisse d'épargne de Rivesaltes, à Rivesaltes.

RHIN (BAS-)

M. Bessing (Emile-François-Xavier), président de section de l'Orphelinat des chemins de fer français, à Strasbourg-Kœnigshoffen.

M. Bockel (Auguste), délégué de la caisse générale d'assurances maladie de Strasbourg, à Strasbourg.

M. Heckly (Alfred-Henri-Ernest), président de l'Amicale des invalides, veuves, orphelins, ascendants et des anciens combattants de guerre, à Sélestat.

M. Hoerler (Fernand-Paul), président de la société mutualiste L'Alsace, à Strasbourg.

M. Reeb (Charles-Louis), président de la société pour le développement des jardins ouvriers Strasbourg-Nord, à Strasbourg.

M. Reinner (Jules), trésorier de la caisse Argentoratum, à Strasbourg.

M. Schmutz (Georges), président de la commission économique du Bas-Rhin de la fédération des amis des jardins ouvriers d'Alsace, à Strasbourg.

RHIN (HAUT-)

M. Baldensperger (Joseph-Ldouard), président de la corporation des patrons cordonniers de l'arrondissement de Colmar, à Colmar.

M. Conrad (Camille-René), administrateur de l'Office public d'habitations à bon marché de la ville de Mulhouse, à Mulhouse.

M. Fallecker (Alphonse-Constantin), président de la corporation des horlogers-bijoutiers des arrondissements de Mulhouse, Thann et Altkirch, à Mulhouse.

M. Gensbourger (Georges), ex-président de la caisse de malades d'entreprises des établissements Gensbourger S. A. de Colmar, à Colmar.

M. Gsell (Albert-), ex-président de la caisse de malades d'entreprises, filatures de Colmar S. A., à Colmar.

M. Hartmann (Charles-Ernest), président de la caisse de malades de Mulhouse-ville, à Thann.

M. Lauffenburger (Philippe-Adolphe), président de la société anonyme Coopérative d'habitations à bon marché de l'arrondissement de Mulhouse, à Mulhouse.

M. Schnée (Jean-Baptiste-Léon), administrateur de la Société pour le développement des jardins ouvriers de Colmar, à Colmar.

M. Sins (Georges-Joseph), vice-président de la Société pour le développement des jardins ouvriers de Colmar, à Colmar.

RHONE

M. Amigues (Edmond-François), administrateur de la société de secours mutuels Assurance du lendemain, à Lyon.

M. Bonnard (Marcel-Joseph-Emile), administrateur de la société de retraite pour la vieillesse en faveur des deux sexes Le Sou par jour, à Lyon.

M. Bonnet (Henri-Ernest), administrateur de la succursale de Vaise de la caisse d'épargne du Rhône, à Lyon.

M. Bouchard (Sébastien-Charles-Claude-Marie), trésorier adjoint de la société de secours mutuels Fraternelle des enfants de l'Ain, à Villeurbanne.

M. Chauvelly (Joseph), président de la société de secours mutuels des imprimeurs sur étoffes, à Lyon.

M. Condamin (Jean-Etienne dit Joanny), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne du Rhône, à Soucieu-en-Jarret.

M. Coppier (Georges-Joseph), vice-président de la société de secours mutuels des voyageurs de commerce de Lyon et du département du Rhône, à Lyon.

M. Cortay (Joseph-Claude), trésorier général de la société de secours mutuels Fraternelle des enfants de l'Ain, à Caluire.

M. Cozon (Georges), directeur de la caisse d'épargne du Rhône, à Lyon.

M. Dansard (Louis), administrateur de la succursale de la Guillotière de la caisse d'épargne du Rhône, à Lyon.

M. Delmatto (Francisque-Claudius-Marcel), président de la société de secours mutuels de Lyon de Tous corps d'état, à Caluire.

M. Duivon (Charles), président de la caisse autonome mutualiste de retraite La France prévoyante, à Vernaison.

M. Dutartre (Jean), trésorier du comité national Solidarité des cheminots en faveur des victimes de la guerre, à Lyon.

M. Dutruge (Jean-Camille-Auguste), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Villefranche, à Saint-Lager.

M. Jeandenant (François-Marius), secrétaire du comité national de solidarité des cheminots en faveur des victimes de la guerre, à Lyon.

M. Jolivet (Pierre-Marie), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne du Rhône, à l'Arbresle.

M. Laurent (René-Ernest), président de section de la société de secours mutuels et d'entr'aide du personnel du ministère du travail, à Lyon.

M. Milaud (Benoît), vice-président de la 132e société de secours mutuels de Chaponost, à Chaponost.

M. Monet (François-Charles), contrôleur de la société de retraites et de secours mutuels L'Ardèchoise, à Lyon.

M. Neyret (Benoît), archiviste de la caisse autonome mutualiste de retraites La France prévoyante, à Lyon.

M. Taconnet (Henri-Lucien), administrateur de la société de retraites pour la vieillesse Le Sou par jour, à Lyon.

M. Verneret (Joseph-Claudius), président de la société mutualiste Le Double Mètre, à Lyon.

M. Virieux (Jean-Baptiste), administrateur de la succursale de Perrache de la caisse d'épargne du Rhône, à Lyon.

SAONE (HAUTE-)

M. Briot (Jules-Emile), ex-président de section du comité national de solidarité des cheminots en faveur des victimes de la guerre, à Vesoul.

M. Colnat (Camille), trésorier de la société La Mutuelle des finances, à Vesoul.

M. Courtois (Georges-Fernand), président de la protection mutuelle, à Baulay.

SAONE-ET-LOIRE

M. Aubœuf (René), chef de section de la caisse d'assurance sociale mutuelle Le Travail, à Chalon-sur-Saône.

M. Berthiot (Lazare), directeur de la caisse d'épargne de Chalon-sur-Saône, à Chalon-sur-Saône.

M. Bey (François), directeur de la caisse d'épargne de Chalon-sur-Saône, à Chalon-sur-Saône.

M. Faure (Louis-Charles-Marie-Joseph), administrateur de la caisse de sécurité sociale de Saône-et-Loire, au Creusot.

M. Gens (Camile-Antoine-François-Henri), président de la caisse d'épargne de Mâcon, à Mâcon.

M. Marceau (Hippolyte), président de la caisse d'épargne de Mâcon, à Mâcon.

SARTHE

M. Bazoge (Armand-Louis), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne du Mans, à Souligné-sous-Ballon.

M. Chanteau (Pierre-Michel), directeur de la caisse d'épargne de Mamers, à Mamers.

M. Chollet (Georges-Louis-François), directeur de la succursale de la caisse d'épargne de la Chartre-sur-le-Loir, à Chahaignes.

M. Dangeard (Louis-Joseph-Alphonse), président de section de la société de secours mutuels de mutilés, anciens combattants Le Mutilé sarthois, à Beaumont-sur-Sarthe.

M. Echivard (André-Théodule), receveur de l'Association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français, à Connerré.

M. Freulon (Clément-Henri), administrateur de la société de secours mutuels La Vicinale mancelle, à Conlié.

M. Gourmay (Alphonse-Rémy), administrateur de la caisse d'épargne de la Chartre-sur-le-Loir, à la Chartre-sur-le-Loir.

M. Grison (Léon-Marie), trésorier de l'œuvre de l'Orphelinat de l'enseignement primaire de France et des colonies, au Mans.

M. Guérin (Auguste), directeur de la succursale de la caisse d'épargne de la Chartre-sur-le-Loir, à Chahaignes.

M. Huet (Clément), président de la société de secours mutuels de Connerré, à Connerré.

M. Jousse (Amand-Félix-Louis), administrateur de la caisse d'épargne de Ruillé-sur-Loir, à Ruillé-sur-Loir.

M. Picard (Louis-Victor-Jean-Baptiste), secrétaire de la société mutuelle de retraite des anciens combattants de la Sarthe, au Mans.

M. Plard (Eugène), président de section de la société de secours mutuels Le Mutilé sarthois, à Saint-Denis-d'Orques.

M. Richard (Lucien-Georges), trésorier de la société de secours mutuels de Connerré, à Connerré.

M. Rivière (René-Pierre-Eugène), trésorier correspondant de section de la société Mutuelle générale des postes, télégraphes et téléphones, au Mans.

SAVOIE (HAUTE-)

M. Pommier (Emile-Aimé-Marie), secrétaire de la caisse de secours des usines S. R. C. et S. N. R., à Annecy.

SEINE

M. Albaret (Auguste-Pierre), vice-président de la société de retraites mutuelles du G. R. P. de la Seine, à Levallois-Perret.

M. Alexandre (Adolphe-Eugène), receveur de la société La Protection mutuelle, à Nanterre.

M. Allemand (Gabriel-Joseph-Ernest), administrateur de la société de placement et de secours en faveur des élèves sortis de l'Institution nationale des jeunes aveugles, à Paris.

M. Amiel (Jean), président de la Société mutualiste du personnel du contrôle et des enquêtes économiques, à Paris.

M. Archinard (Paul), administrateur de la société de secours mutuels des Pâtissiers de Paris, à Paris.

M. Ardonceau (François-Claude), vice-président de la société de secours mutuels Association des jardiniers de France, à Paris.

M. Arrighi (Jean), administrateur de la société de secours mutuels La Prévoyance des employés de banque, bourse et commerce, à Paris

M. Bacqueville (Auguste-Armand), vice-président de la société mutuelle Les Normands de Levallois-Perret, à Paris.

M. Badin (Charles): services rendus à la Société amicale et de prévoyance de la préfecture de police, à Paris.

M. Bal (Georges-Alphonse), administrateur de la Mutualité commerciale, à Paris.

Mme Becque (Amélie-Alexandrine-Victorine), administratrice de la société mutualiste Caisse de maladie des agents de la C. A. R. O. M., à Paris.

M. Belin (Jules-Jean), vice-président de l'Amicale de prévoyance des fonctionnaires des services actifs de la sûreté nationale, à Paris.

M. Bernard (Pierre), président de section de la société mutualiste des Vétérans des armées de terre, de mer et de l'air, à Paris.

M. Bertault (Adrien-Raymond-Henri): services rendus aux œuvres sociales, à Asnières.

M. Berlin (Maurice-Louis-André), président de section du comité national de solidarité des cheminots, à Noisy-Le-Sec.

M. Boisselet (Georges), délégué de l'Orphelinat mutualiste des polices de France et d'outre-mer, à Puteaux.

M. Bonjean (Lucien-Jules), ex-président du comité national de solidarité des cheminots, à Asnières.

M. Bonnamour (Auguste-Albert-Paul), président de la société L'Unité fraternelle, à Saint-Ouen.

M. Bonnel (Marius), président de section de la société de secours mutuels des Voyageurs et employés de bureau de Lille et du Nord de la France, à Saint-Maur.

M. Bourion (Pierre-Philippe-Edmond), délégué de la Société amicale et de prévoyance de la préfecture de police, à Paris.

M. Bousquet (Gabriel), administrateur de la société de secours mutuels La Tutélaire du personnel des postes, télégraphes et téléphones, à Issy-les-Moulineaux.

M. Brocheton (Marius-Narcisse), président de section de l'Association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français, à Paris

M. Cadot (Prosper), ex-secrétaire de la commission de contrôle de la société de secours mutuels La Protection mutuelle des cheminots, à Malakoff.

M. Camp (Paul-Marius), trésorier de la société de secours mutuels La Tutélaire des employés et ouvriers des postes, télégraphes et téléphones, à Paris.

M. Carrelet (Jules-Alexandre), vérificateur de la société de secours mutuels La Saint-Michel, à Paris.

M. Carrias (Alexandre-Ernest), délégué de la société de secours mutuels La Mutualité commerciale, à Paris.

M. Chabannes (Robert-Achille-Emile), administrateur de la Société générale de secours mutuels des ouvriers fourreurs, à Paris.

M. Chanton (Joseph-Jean-Louis), président de section de la société La Protection mutuelle, à Paris.

M. Charles (Pierre-Aimé), président de section de l'Association des anciens sous-officiers des armées de terre, de mer et de l'air, à Asnières.

M. Cheneve (Roger), trésorier de section de la Société mutualiste de retraites des anciens combattants de l'union fédérale de la région parisienne, à Paris.

M. Cheymol (René-Auguste), ex-président de la société de secours mutuels L'Ascap, à Paris.

M. Cogez (Jean-Baptiste), président de l'association amicale et philanthropique des originaires de Douai et de l'arrondissement Les Enfants de Gayant, à Paris.

M. Cottin (Edmond-Charles), secrétaire de la société Mutualite scolaire du 14e arrondissement, à Montrouge.

M. Coulon (Charles), administrateur de la société Union des anciens combattants de la préfecture de police, à Paris.

M. Court (Georges-Augustin), président de la société de secours mutuels Les Médaillés militaires, à Paris

M. Crepey (Jean-Claude), ex-secrétaire général de la Société mutualiste interprofessionnelle de la région parisienne, à Issy-les-Moulineaux.

M. Dagnet (André-Louis), secrétaire de la société Le Denier de la veuve du personnel des postes, télégraphes et téléphones, à Paris.

M. Daluzeau (Marcel-Georges), trésorier de la Société des corroyeurs maroquiniers, à Paris.

M. Darribeau (Constant), président de la section de la société de secours mutuels La Tutélaire du personnel des postes, télégraphes et téléphones, à Paris.

M. Daubras (Emile-Jules), trésorier de section de l'Association générale des mutilés de la guerre, à Paris.

M. Delalœuf (Roger-Charles), contrôleur de la société La Protection mutuelle, à Paris.

M. Delsaux (Charles-Henri): services rendus aux œuvres sociales, à Paris.

M. Denjean (Georges-Noël), administrateur de la Société de secours mutuels du personnel du métropolitain, à Paris.

M. Dietlin (Léon), administrateur de l'Union des anciens combattants de la préfecture de police, à Paris

M. Dournel (Henri-Léon-Maurice), vice-président du Syndicat des pharmaciens, à Courbevoie.

M. Douville (Gustave), président de la société mutualiste du personnel du Crédit commercial de France, à Paris.

M. Drot (Georges-Jules), administrateur de la société de secours mutuels La Prévoyante des agents des réseaux de l'Est, d'Alsace, Lorraine et des lignes secondaires, à Paris.

M. Ducolet (Edmond), administrateur de la société Les Médaillés militaires, à Saint-Maur.

M. Dufeu (Gaston-Auguste-Armand), délégué de la société La Mutualité commerciale, à Paris.

M. Dujardin (Gaston-René), président de la Société municipale mutualiste du 17e arrondissement, à Paris.

M. Dupriez (Maurice): services rendus à la Société mutualiste du personnel du métropolitain, à Paris.

M. Egloff (Robert-Alexandre-Hubert), président de la commission des censeurs de la société mutualiste La Tutélaire du personnel des postes, télégraphes et téléphones, à Paris.

Mme Ehrhard, née Genevois (Germaine-Marie-Louise), correspondante de la Société nationale d'encouragement au bien, à Paris.

M. Ernoul (Louis-Denis-François), vice-président fondateur de l'Orphelinat général de France, à Paris.

M. Esnault (Léon-Aristide-Marcel), président de l'Association nationale de secours et de prévoyance des jardiniers de France, à Paris.

M. Fonne (Edouard), vice-président de la Société des volontaires 1870-1871, 1914-1918, 1939-1945, à Châtenay-Malabry.

M. Fontaine (Albert-Jules-Denys), secrétaire adjoint de la société de secours mutuels Aide et Protection, à Paris.

M. Fontanier (Alexandre), services rendus aux œuvres sociales, à Paris.

M. Forfait (Alexis), président de section de la société Protection mutuelle des employés des chemins de fer français et des colonies, à Asnières.

M. Freycenon (Paul-Albert), administrateur de la société de secours mutuels La Solidarité, à Paris.

M. Gagnaire (Henri-Jean-Pierre), ex-secrétaire de l'Union des employés du commerce de commission et d'exportation, à Paris.

M. Gallot (Charles-Léon), administrateur de la Caisse d'épargne de Paris, à Saint-Mandé.

M. Garnier (Auguste), contrôleur de la société La Mutuelle du personnel du Comptoir national d'escompte de Paris, à Paris.

M. Gauthier (René-Césaire) trésorier de la Société de retraite mutuelle des fonctionnaires anciens combattants, à Paris.

M. Georget (André), directeur de la société des Ardents à Paris.

M. Gibert (Louis-Alfred), administrateur de l'Association des anciens sous-officiers des armées de terre, de mer et de l'air, à Paris

Mme Gillardet, née Vieilledent (Eugénie-Maria), services rendus aux œuvres sociales, à Paris.

M. Girardot (André), secrétaire de l'Orphelinat général de France, à Maisons-Alfort

M. Girardot (Louis-François), président de la société du Grand prix humanitaire de France, à Paris.

M. Godefroy (Robert-Auguste), président de section de la Société assurance mutuelle des agents des Chemins de fer français, à Noisy-le-Sec.

M. Gouge (Maurice), receveur-secrétaire de la société de secours mutuels La 230e P.-L.-M., à Paris.

M. Gouineau (Victor-René), receveur de la société Association mutuelle des agents des chemins de fer français, à Paris.

M. Grimal (Georges-Joseph), trésorier de la fédération des sociétés postales de la mutualité, à Paris.

M. Guero (Charles-Eugène), administrateur de la société de prévoyance et de solidarité du personnel des hôpitaux de Paris, à Issy-les-Moulineaux.

M. Guillot (André-Emile), vice-président de la société La Mutuelle générale des postes, télégraphes et téléphones, à Paris.

M. Guyon (Louis-Ernest-Pierre), ex-secrétaire du comité national de solidarité des cheminots, à Courbevoie.

M. Hébert (Henri-Modeste-Lucien), administrateur de l'association des comptables de la Seine, à Neuilly-sur-Seine.

M. Hecker (Jules), vice-président du syndicat des voyageurs et représentants de commerce d'Alsace et de Lorraine, à Paris.

M. Hofman (Antoine), contrôleur de l'association des anciens sous-officiers des armées de terre, de mer et de l'air, à Suresnes.

M. Hoss (Emile), ex-président de la société de secours mutuels La Fraternelle des Transports en commun de la région parisienne, à Paris.

M. Houy (Louis-Adolphe), vice-président de la société des Amis de l'école laïque, à Paris.

M. Jaillet (Raymond-Eusèbe-Octave), ex-président de la société mutualiste des employés et ouvriers du commerce du bois, à Paris.

M. Jamet (Jean-Pierre), administrateur de la société Santé de la famille, à Courbevoie.

M. Jeanney (Ernest-Philippe), secrétaire de la société mutualiste des cuisiniers français, à Paris.

M. Jouan (Ferdinand), trésorier de la société de secours mutuelle des sapeurs-pompiers et ex-sapeurs-pompiers de la ville de Paris, à Paris.

M. Labro (Raymond-Jean), services rendus à la société de secours mutuels La Sécurité commerciale, à Saint-Maur.

M. Lacam (André-Hippolyte-Adrien, président de la société de secours au décès du personnel de l'E. D. F. La Prévoyance électrique, à Paris.

M. Lacroix (Adolphe-Eugène), ex-président de la société de secours mutuels La Céramique, à Paris.

M. Laffite (Louis-René-Maurice), président de l'Union nationale des mutilés réformés et anciens combattant, à Saint-Maur.

M. Lambert (Prosper-Pierre), président de la société de secours mutuels La Protection mutuelle, à Paris.

M. Lassay (Edmond-Joseph-Julien), secrétaire de la société de secours mutuels Union fraternelle et mutuale de Courbevoie, à Courbevoie

M. Lasserre (Henri), administrateur de la société Aide aux enfants des fonctionnaires, employés et agents de la préfecture de police, à Vincennes.

M. Laumel (Camille-Jacques-René), vice-président de la société de secours mutuels La Damoysiene, à Paris.

M. Leaud (Henri-Louis), vice-président de la société de secours mutuels Saint-Louis et Union fraternelle et solidarité, à Paris.

Mme Leclercq, née Baechle (Aimée-Raymonde), secrétaire générale de l'œuvre Paris, à Paris.

M. Lepage (Isidore), vice-président de la société de retraite civile Les Prévoyants de l'avenir, à Paris.

M. Leroy (Robert-Emile), administrateur de la société de prévoyance et de solidarité du personnel des hôpitaux de Paris, à Paris.

M. Locqueneux (Aimé-Jules-Fernand), président du comité d'Etampe de l'œuvre de l'orphelinat de l'enseignement primaire de France et des colonies, à Paris

M. Lombard (Abel-Eugène-Frédéric), président de la société de secours mutuels Association des anciens sous-officiers des armées de terre, de mer et de l'air, à la Garenne-Colombes.

M. Maigrot (Clément-Emile), administrateur de la caisse d'épargne de Paris, à Ivry-sur-Seine.

M. Maillot (Bernard), trésorier de section de l'Assurance mutuelle des chemins de fer français, à Bondy.

M. Maindret (Etienne-François), trésorier de la société Le Sanatorium des cheminots, à Suresnes.

M. Malaspina (Antoine-Jean), administrateur de la société Le Denier de la veuve du personnel de l'octroi de Paris, à Montrouge.

M. Malbranque (François), vice-président de la société de secours mutuels et d'entr'aide du personnel du ministère du travail, à Paris.

M. Marin-Cudraz (Louis-Hippolyte), vice-président de la société de retraites mutuelles Les Prévoyants de l'avenir, à Paris.

M. Marron de Martin (Dieudonné-Adolphe), correspondant de l'Union des employés du commerce de commissions et d'exportations, à Saint-Germain-en-Laye.

M. Massiani (Jean-Thomas), délégué de l'Association des comptables du département de la Seine, à Paris.

M. Mathieu (Paul) : services rendus aux œuvres sociales, à Paris.

M. Menot (Louis-Auguste-Claude), vice-président de la société mutualiste La Sécurité de la vieillesse, à Paris.

M. Métayer (Jean) : services rendus aux œuvres sociales, à Paris.

M. Mignot (William), trésorier de section de la société de secours mutuels La Tutélaire du personnel des postes, télégraphes et téléphones, à Boulogne-Billancourt.

M. Milan (Georges), ex-administrateur du Comité national de solidarité des cheminots, à Colombes.

M. Miternique (Gaston-Augustin-Joseph), vice-président de la société de secours mutuels Prévoyance des employés de banque, bourse et commerce, à Paris

M. Mitrecey (Jean-Georges), vice-président de la Société municipale de mutualité et de retraites du quartier Saint-Henri, à Paris.

M. Monin (Marcel-Louis), président de section de la société de secours mutuels La Protection mutuelle des agents des chemins de fer, à Paris.

M. Monnier (Alfred-Michel), fondateur de la société Auto-Lampe, à Neuilly-sur-Seine.

M. Montjotin (René) : services rendus aux œuvres sociales, à Paris.

M. Moracchini (Jean-Charles), président de la société de secours mutuels du Sill-Cristal, à Choisy-le-Roi.

M. Moro (Eugène-François), ex-trésorier de la chambre syndicale des pharmaciens de la Seine, à Puteaux.

M. Mulier (Georges), président de la société de secours mutuels Solidarité amicale du 19e, à Paris.

M. Noyon (Henri-Jules-François) : services rendus aux œuvres sociales, à Paris.

M. Pallardy (Emile-Paul), vice-président de l'Œuvre de bienfaisance et d'assistance sociale, à Clichy.

M. Pasquet (Raymond-François), receveur de la Société de prévoyance et de solidarité du personnel des hôpitaux de Paris, à Ivry.

M. Payez (Alfred-Joseph), administrateur de la caisse d'épargne de Paris, à Asnières.

M. Pelletier (Eugène-Léon), président de la Caisse de retraite des lithographes, à Gentilly.

M. Pelletier (Jean-Cyprien), secrétaire général de la société de secours mutuels La Coloniale, à Paris

M. Pellevoizin (Roger-Pierre), délégué de la Société amicale et de prévoyance de la préfecture de police, à Paris.

M. Penin (Ernest-Léon-Auguste), trésorier administrateur de la société de secours mutuels des Maîtres d'hôtel français, à Paris.

M. Peyresblanques (Nicolas-Jean), vice-président de section de la société Les Médaillés militaires, à Vincennes.

M. Philippe (Maurice-Henri), administrateur de la société de secours mutuels La Tutélaire du personnel des postes, télégraphes et téléphones, à Montreuil.

M. Pineteau (Louis-Eugène), président de la société mutualiste Municipale du 11e arrondissement, à Paris.

M. Poinsot (André-Léon), administrateur de l'Association des comptables de la Seine, à Paris.

M. Pourrier (Julien-Louis-Joseph), président de la société mutualiste des établissements Gillet-Thaon, à Neuilly-sur-Seine.

M. Prax (Georges-Emile), secrétaire du syndicat des pharmaciens de la banlieue Ouest et Nord de Paris, à Courbevoie.

M. Prouilhac (Jean-Baptiste), délégué de la Société amicale et de prévoyance de la préfecture de police, à Paris.

M. Renaud (Emile-Louis-Robert) : services rendus aux œuvres sociales, à Neuilly-sur-Seine

M. Renaud (Joseph-Louis-Léonce), délégué de la Caisse nationale de retraite pour la vieillesse, à Paris.

Mlle Requilez (Raymonde-Modeste) : services rendus aux œuvres sociales, à Paris.

M. Romand (Pierre-Georges-Blaise), délégué de la Société amicale et de prévoyance de la préfecture de police, à Paris.

M. Roulier (Victor-Paul-Alexandre), vice-président de l'Association des comptables de la Seine, à Paris.

M. Rousseau (Jules-Léon), président de la société philanthropique Les Percherons de Paris, à Paris.

Mme Roze (Suzanne-Georgette), administratrice de la société Mutuelle du personnel du Comptoir national d'escompte de Paris, à Paris.

M. Rucheton (Fernand-Eugène), président de section de la société de secours mutuels Aide et protection, à Boulogne-Billancourt.

M. Rulleau (Paul), secrétaire de la caisse mutuelle de retraite du groupe de Seine-et-Oise de l'Union nationale des combattants, à Vanves.

M. Sabatier (Emile-Joseph), délégué de la société de secours mutuels Mutualité commerciale, à Paris.

M. Salaun (Ferdinand-Ange-Marie), administrateur de la société mutualiste du personnel du Métropolitain, à Paris.

M. Sampoux (Marcel-Alfred-Jules), secrétaire de la mutuelle générale des postes, télégraphes et téléphones, à Paris.

M. Sassiat (Raymond-Victor-François), administrateur de la société de secours mutuels Aide et protection, à Paris.

M. Souchaire (Jean-Baptiste), contrôleur de la société de secours mutuels Aide et protection, à Paris.

M. Stocanne (Ernest-Albert), président de section de la société de secours mutuels Les Médaillés militaires, à Chatenay-Malabry.

M. Tellier (Marius-Bernard), administrateur de la société Union nationale des prisonniers civils et militaires, à Paris.

Mme Thiébaut (Alice) : services rendus aux œuvres sociales, à Paris.

M. Touraine (Lucien), ex-président de section du comité national de solidarité des cheminots, à Ivry-sur-Seine.

M. Trinche (Gabriel-Lucien-Charles), président de section de l'Association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français, à Paris.

M. Trousselet (Armand-Daniel), administrateur de la société de secours mutuels La Protection mutuelle des chemins de fer français, à Paris.

M. Tyghem (Maurice-Gaston), administrateur de la société nationale de prévoyance, à Paris.

M. Valentin (Louis), contrôleur de la société La Protection mutuelle des chemins de fer français et des colonies, à Paris.

M. Verrier (Jules-Jean-Claude), ex-secrétaire adjoint de la société de secours mutuels des employés de la ville de Paris, à Paris.

M. Vidal (Raymond-Jules), vice-président de section de l'Association fraternelle des chemins de fer, à Paris.

M. Vieux (Franciscque), vice-président de la mutuelle des Enfants de l'Ain, à Paris.

M. Voir (Charles-Vidal), administrateur de la société philanthropique L'Union du commerce, à Paris.

M. Vromet (Edouard-Marie-Jules), administrateur de la fédération nationale des anciens combattants et victimes de la guerre des chemins de fer de France et de l'Union française, à Colombes.

M. Vuillemey (Paul), ex-trésorier de la société des anciens combattants mutualistes, à Paris.

M. Wanin (Edmond-Edouard), président de section de la société de secours mutuels Les Médaillés militaires, à Pierrefitte.

Mlle Yolland (Irène-Maria-Béatrice), administratrice de l'orphelinat de l'enseignement primaire de France et des colonies, à Boulogne-Billancourt.

SEINE-INFERIEURE

M. Beaufils (Ferdinand-Léon), président de la société de secours mutuels des maîtres, chefs et gardiens de phares du personnel des bateaux baliseurs, bateaux feux de France et des colonies, à Sainte-Adresse.

Mme Bénard, née Lefoll (Alphonsine-Louise-Françoise), vice-présidente de la société de secours mutuels du personnel de la direction des tabacs, au Havre.

M. Bertin (Henri-Alphonse-Adrien), directeur de la caisse d'épargne de Saint-Saëns, à Saint-Saëns.

M. Choirfer (Ferdinand-Nicolas), président de la Société de prévoyance de la police régionale du Havre, au Havre.

M. Courtillier (Léon-Marcel), secrétaire de l'Association mutuelle des mutilés, anciens combattants et veuves de guerre du canton de Montivilliers, à Montivilliers.

M. Deforges (Paul-Adrien-Julien), directeur de la caisse d'épargne de Rouen, à Rouen.

M. Delalandre (Emile-Eugène-Julien), président de la société La Protection mutuelle, à Fécamp.

M. Delcourt (Félix-Eugène), président de section de la société Les Prévoyants de l'Avenir, à Darnetal.

M. Drohm (Georges), administrateur de la société de secours mutuels et d'entr'aide du personnel du ministère du travail, à Rouen.

M. Dubus (Louis-Raphaël), président de la société de secours mutuels Les Médaillés militaires, à Gournay-en-Bray.

M. Dumont Charles), délégué de l'œuvre des pupilles des sapeurs pompiers français, au Havre.

M. Fleury (Raphaël-Raymond), directeur de la caisse d'épargne de Neufchâtel-en-Bray, à Nesle-Hodeng.

M. Frebourg (Maurice-Léon), directeur de la caisse d'épargne de Bolbec, à Bolbec.

M. Hinfray (Joseph-Alexandre), directeur de la caisse d'épargne de Fécamp, à Fécamp.

M. Houguenague (Félix-Théodore), directeur de la caisse d'épargne de Neufchâtel-en-Bray à Neufchâtel-en-Bray.

M. Lacombe (Jean-Baptiste), corespondant de la société Le Soutien mutuel des membres de l'enseignement public, à Maromme.

M. Lacombe (Jean-Charles-Fernand), correspondant de la caisse d'assurances sociales de la région dieppoise, à Gournay-en-Bray.

M. Lebret (Louis-Joseph), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Rouen, à Oissel.

M. Le Maistre (Marcel-Emile-Pierre), président de la société de secours mutuels Les Voiliers du Havre, au Havre.

M. Le Mareschal (Georges-Louis-Joseph), directeur de la caisse d'épargne de Rouen, à Rouen.

M. Millon (Gaston-Charles), vice-président de la société de secours mutuels Saint-Joseph de Louvetot, à Louvetot.

M. Panet (Joseph-Eusèbe-Aimable), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Forges-les-Eaux, à Forges-les-Eaux.

M. Pezier (Alexandre-François-Georges), secrétaire de la société de secours mutuels des établissements Bozel-Malétra, à Amfreville.

M. Picault (Eugène-Julien), directeur de la caisse d'épargne de Gournay-en-Bray, à Gournay-en-Bray.

M. Piole (Fernand), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Rouen, à Buchy.

M. Prévost (Georges), président de la société de secours mutuels de Duclair, à Duclair.

M. Soudais (Auguste-Alphonse), président de la société de secours mutuels des tréfileries et laminoirs du Havre et des corderies de la Seine, au Havre-Graville.

SEINE-ET-MARNE

M. Bergeret (Georges-Maurice), administrateur de la Société mutuelle générale de l'éducation nationale, à Saacy-sur-Marne.

M. Carton (Marie-Félicien), trésorier de section de la société mutualiste de retraites des anciens combattants de l'union fédérale de la région parisienne, à Samois-sur-Seine.

M. Charruault (Henri), vice-président de la société mutualiste de retraites des anciens combattants de l'union fédérale de la région parisienne, à Melun.

M. Chaumette (Marcel-Félix-Auguste), collecteur de la Société mutualiste d'entreprise de la société Le Matériel électrique S. W., à Champagne-sur-Seine.

M. Godard (Henri), président de la société de secours mutuels Saint-Nicolas, à Ecuelles.

M. Harrouard (Eugène-Louis), président de la société mutuelle La Prévoyante de Jossigny, à Garches-par-Lagny.

M. Jaliliard (Georges-Anatole), secrétaire de la société de secours mutuels Saint-Romain de la Ferté-Gaucher, à la Ferté-Gaucher.

M. Lecointe (Abraham-Isaac-Jacob-Joseph), trésorier de section de la société mutualiste de retraites des anciens combattants de l'union fédérale de la région parisienne, à Donnemarie-en-Montois.

M. Lepeintre (Lucien), collecteur de la société mutualiste d'entreprise de la société Le Matériel électrique S. W., à Champagne-sur-Seine.

M. Martin (Marie-Georges-René-Gaston), président de la société de secours mutuels Saint-Simon, à Coulommiers.

M. Meresse (Alfred-Désiré), trésorier de la société de secours mutuels des cantonniers de Seine-et-Marne, à Nanteuil-lès-Meaux.

M. Plantard (Nicolas), collecteur de la société mutualiste d'entreprise de la société Le Matériel électrique S. W., à Champagne-sur-Seine.

M. Ponton (Raymond), receveur de la société La Protection mutuelle, à Chelles.

SEINE-ET-OISE

M. Bignon (André-François-Louis), receveur de la société de secours mutuels Les Travailleurs prévoyants d'Argenteuil, à Argenteuil.

M. Burcey (Charles), secrétaire trésorier de section du Comité national de solidarité des cheminots, au Raincy.

M. Chailliet (Georges), délégué de la société La Mutualité commerciale, à Louvres.

M. Chipot (Auguste-Eugène), trésorier de la société de secours mutuels de Mennecy et environs, à Mennecy.

M. Cormary (Paul-Gaston-Lucien-Joseph), trésorier de section de la section de secours mutuels Association des anciens sous-officiers des armées de terre, de mer et de l'air, au Chesnay.

M. Delacroix (Henri-Jean-Baptiste), vice-président de l'Association d'aide au décès des vieux musiciens, à Deuil.

M. Depret (Aldebert), administrateur de la société de secours mutuels Les Enfants de Gayant à Longjumeau.

M. Fuzellier (Emile-Auguste), président de la société de secours mutuels et de prévoyance du personnel de fusion du gaz, à Versailles.

M. Hidier (Henri-Désiré), secrétaire général de la société La Prévoyance des employés de banque, bourse et commerce, à Clichy-sous-Bois.

M. Jaffeux (Jules-Elie), trésorier de la société de secours mutuels des ateliers Berthelot, à Etampes.

M. Le Barbenchon (René-Paul), président de section de la caisse de secours et de mutualité des comptables et agents du Trésor, à Versailles.

M. Marty (Jean), président de la société de secours mutuels du personnel de la police d'Argenteuil La Prévoyante, à Argenteuil.

M. Mulot (Louis-François-Gustave), administrateur de la caisse d'épargne de Pontoise, à Pontoise.

M. Raillard (Alphonse), président de la société de secours mutuels de Méry et Mériel, à Méry-sur-Oise.

M. Simon (Louis-Constant-Victor): services rendus aux œuvres sociales, à Chatou.

M. Sudre (André), secrétaire général de section de la Fédération nationale des anciens combattants et victimes de guerre des chemins de fer de France et de l'Union française, à Athis-Mons.

M. Vabrol (Auguste), vice-président de l'Union des victimes de guerre et anciens combattants titulaires et auxiliaires dans les administrations de l'Etat, à Savigny-sur-Orge.

M. Vanni (Jeannin), trésorier adjoint de l'Amicale de prévoyance des fonctionnaires des services actifs de la sûreté nationale, à Houilles.

M. Vansteenberghe (Edouard-Félix-Emile): services rendus aux œuvres sociales, à Sartrouville.

SEVRES (DEUX-)

M. Bizard (Alexandre-Louis), administrateur de la caisse d'épargne de Parthenay, à Parthenay.

M. Marcard (Ernest-Charles-Raymond), président de la société mutualiste corporative et familiale La Saint-Crépin, à Niort.

M. Morin (Benjamin-Henri-Honoré), directeur administrateur de la caisse d'épargne de Bressuire, à Bressuire.

SOMME

M. Defrance (Louis-Frédéric-Alexandre), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne d'Abbeville, à Friville-Escarbotin.

M. Dupuis (Marcel-Ernest), directeur de la caisse d'épargne d'Abbeville, à Abbeville.

M. Girard (Marcel-Auguste-Edouard), président de section de la société de secours mutuels Les Médaillés militaires, à Abbeville.

M. Gourguechon (Octave-Victorice-Edouard), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne d'Amiens, à Albert.

M. Lefèvre (Léon-Georges), directeur de la caisse d'épargne de Péronne, à Péronne.

M. Leroux (Léon-Auguste), directeur de la caisse d'épargne de Péronne, à Péronne.

M. Mahiu (Jean-Louis-Fernand), directeur de la caisse d'épargne d'Amiens, à Amiens.

M. Maillard (Roger-Camille-Louis), fondateur président de la société de secours mutuels Association des anciens sous-officiers des armées de terre, de mer et de l'air, à Doullens.

M. Paillart (Jules-Angély-Stéphane), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne d'Amiens, à Picquigny.

M. Pinglier (Marie-Pierre-Victor), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne d'Amiens, à Ailly-sur-Noye.

M. Sevin (Louis-Eugène), trésorier adjoint de la société Solidarité des secours mutuels du département de la Somme, à Amiens.

M. Trancart (René-Raoul-Arthur), directeur de la caisse d'épargne d'Abbeville, à Abbeville.

M. Vancoppenolle (Jean-Baptiste), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Péronne, à Roisel.

TARN

M. Chartrou (Louis-Jean-Pierre-Léon), président de la société mutualiste Saint-Clair, à Albi.

TARN-ET-GARONNE

M. Ange (Basile-Louis), secrétaire de la société de secours mutuels de Saint-Vincent de Paul, à Montauban.

VAR

M. Cotte (Camille-Emile-Charles), vice-président de la société Union amicale des deux sexes, à Toulon.

M. Casquet (Fernand), vice-président de la succursale de la caisse d'épargne de Toulon, à Puget-Ville.

M. Roux (Félix-Marius-Ange), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Toulon, à Hyères.

M. Tétard (Louis-Etienne), trésorier de la société de secours mutuels La Fraternelle mixte, au Luc.

VAUCLUSE

M. Avy (Thomas), vice-président de la société de secours mutuels Union agricole, à Cavaillon.

M. Demagnie (Laurent), vice-président de la société mutualiste Familiale des corps d'Etat réunis, à Avignon.

M. Laborel (Félix-Lucien), administrateur de la caisse d'épargne de Carpentras, à Carpentras.

M. Moulet (Victor), trésorier de la société de secours mutuels Union agricole, à Cavaillon.

M. Schmidt (Marcel-Joseph), président de la société La Protection mutuelle, à Avignon.

VENDEE

M. Dube (Jean-Emile-Ambroise), président de la société de secours mutuels des sapeurs-pompiers des Sables-d'Olonne, les Sables-d'Olonne.

M. Forestier (Louis-Georges-Maurice), administrateur de la caisse d'épargne des Sables-d'Olonne, les Sables-d'Olonne.

M. Tapon (Léon), président du conseil des directeurs de la caisse d'épargne de la Roche-sur-Yon, à la Roche-sur-Yon.

M. Valery (Jean-Lucien), président de la société de secours mutuels n° 53 de Saint-Etienne-du-Bois, à Saint-Etienne-du-Bois.

VIENNE

M. Chaumeron (Roger-Emile-Henri), président de la société La Protection mutuelle, à Poitiers.

M. Métais (Armand-Xavier), commissaire de la société de secours mutuels de Latillé, à Latillé.

M. Morillon (Louis-François), vice-président de la société de secours mutuels Philanthropique de Lusignan, à Lusignan.

VIENNE (HAUTE-)

M. Berland (Léon), président de la société de secours mutuels La Concorde, à Limoges.

M. Bulsson (Jean-Auguste), administrateur de la société de secours mutuels La Clairvoyante, à Limoges.

M. Desbordes (Simon), président de la société mutualiste La Prévoyante d'Aixe-sur-Vienne, à Saint-Priest-sous-Aixe.

M. Dugeny (Martial), président de la société La Protection mutuelle, à Limoges.

M. Fougères (Pierre), président de la société de secours mutuels des fonctionnaires, agents et employés du ministère de l'intérieur dans la région de Limoges, à Limoges.

VOSGES

M. Briot (Ferdinand), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Saint-Dié, à Moyenmoutier.

M. Grandjean (Achille), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Saint-Dié, à Ban-de-Laveline.

M. Jung (Jacques), administrateur de la caisse d'épargne de Saint-Dié, à Saint-Dié.

M. Rousselot (Léon), président de section de la société Mutuelle générale des postes, télégraphes et téléphones, à Epinal.

YONNE

M. Caussard (René), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Tonnerre, à Poilly-sur-Serein.

M. Cerveau (Alphonse), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Tonnerre, à Poilly-sur-Serein.

M. Duhreuil (Emmanuel), directeur de la caisse d'épargne de Joigny, à Joigny.

M. Jossier (Henri), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Tonnerre, à Cruzy-le-Châtel.

M. Painchaux (Emile), directeur de la caisse d'épargne d'Auxerre, à Auxerre.

M. Pothier (Jules-Mary), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Tonnerre, à Noyers-sur-Serein.

M. Pothier (René), administrateur de la succursale de la caisse d'épargne de Tonnerre, à Noyers-sur-Serein.

ALGER

M. Belort (Alfred), président de section de l'orphelinat des chemins de fer français à Alger.

M. Guichardon (Norbert-Adolphe), trésorier général de la société mutuelle de retraites des combattants et victimes de la guerre du département d'Alger, à Alger.

M. Pianezzi (Paul-Jules), vice-président de la société mutuelle de retraites des combattants et victimes de la guerre du département d'Alger, à Alger

M. Senanes (Isaac), président de la société de secours mutuels Elizou Hannabi, à Alger.

CONSTANTINE

M. Adment (Gaston-Lucien-Jules), receveur de la mutuelle des agents des chemins de fer algériens, à Constantine.

M. Arlet (Pierre-André), administrateur de la société de prévoyance des fonctionnaires de l'administration départementale de Constantine, à Constantine.

M. Conrad (Fernand-Louis), secrétaire trésorier de la société de prévoyance des fonctionnaires de l'administration départementale de Constantine, à Constantine.

ORAN

M. Adida (Judas): services rendus aux œuvres sociales, à Mostaganem

M. Aich (Judas): services rendus aux œuvres sociales, à Mostaganem.

M. Arcinet (Emile), trésorier de section de la mutuelle générale des postes, télégraphes et téléphones, à Oran.

M. Arrighi (Jean), trésorier de la société mutuelle Les Enfants de la Corse, à Oran.

M. Berard (Pierre-Paul-Henri), président de l'association départementale des blessés du poumon et chirurgicaux, à Oran.

M. Branche (Antoine-Philippe), vice-président de la société de secours mutuels des médaillés du travail, à Oran.

M. Cavret (Jules-Jean-Marie), trésorier général de la société mutuelle de retraites des anciens combattants, à Oran.

M. Delmas (Victor), vice-pésident de la société mutuelle de retraites des combattants et victimes de la guerre du département d'Oran, à Oran.

M. Dufour (Emmanuel-Laurent-Victor-Claude) président de section de la société La Protection mutuelle des agents des chemins de fer de France et des colonies, à Perreyaux.

M. Garcia (Georges-Romain), directeur de la société La Cité ouvrière tédélesienne, à Aïn-Tédelès.

M. Taillan (Baptiste), président de section de la société La Tutélaire des employés et ouvriers des postes, télégraphes et téléphones, à Oran.

PAYS DE PROTECTORAT

MAROC

M. Mohamed ben Abdallah Ouchettou: services rendus au comité des amitiés africaines, tribu Entifa (Maroc).

TUNISIE

M. Aurbacher (Joseph-Nicolas-Arthur)), vice-président de la société philanthropique Assistance mutuelle tunisienne, à Tunis.

M. Le Guern (Louis), délégué de section de la société de secours mutuels La Mutuelle des finances, à Tunis.

M. Rossignol (Maurice-André-Hippolyte), vice-président de section de l'Orphelinat des chemins de fer français, à Tunis.

M. Sicard (Louis-Gabriel-Emile), administrateur de la société philanthropique Assistance mutuelle tunisienne, à Tunis.

Mme They, née Compiano (Nicole), correspondante de la Société nationale d'encouragement au bien, à Tunis.

M. Zuretti (Louis-Emmanuel-Modeste), administrateur de la société philanthropique Assistance mutuelle tunisienne, à Tunis.

ETRANGER

SUISSE

M. Talard (René-Louis), contrôleur de section de la Société mutualiste de retraites des anciens combattants de l'union fédérale de la région parisienne, à Genève.

MUTUALITE MILITAIRE

M. Merlin (Auguste-Charles), secrétaire de la Société amicale mutualiste des anciens élèves officiers des écoles militaires, artillerie, génie, transmission, train, matériel, à Paris.

Art. 3. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 mars 1948.

SCHUMAN.

Par le Président du conseil des ministres:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

DANIEL MAYER.

Fixation du maximum des indemnités journalières ou mensuelles en cas de maladie, longue maladie et maternité.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945, et notamment les articles 27 et 35;

Vu l'article 31 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 modifiée;

Vu le décret n° 48-361 du 2 mars 1948;

Sur le rapport du maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale,

Arrêtent:

Art. 1er. — A dater du 1er avril 1948, le maximum des indemnités journalières accordées en cas de maladie ou de maternité des assurances sociales est fixé à 317 F. Ce chiffre est porté à 422 F pour les assurés bénéficiant des indemnités journalières égales aux deux tiers du salaire de base.

Art. 2. — A dater du 1er mars 1948, le maximum de l'allocation mensuelle accordée en cas de longue maladie est fixé à 9.510 F. Ce chiffre est porté à 12.660 F pour les assurés bénéficiant d'une allocation égale aux deux tiers du salaire de base.

Art. 3. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 avril 1948.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques:
Le sous-secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
FÉLIX GAILLARD.

Mutualité.

Par arrêtés du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 12 avril 1948, ont été approuvés les statuts des sociétés mutualistes ci-après:

Société mutualiste du personnel de l'usine Soulet, n° 13-1098, 2, route Nationale, à Saint-Antoine près Marseille (Bouches-du-Rhône).

Société mutualiste du personnel Anelec, n° 13-1099, 182, boulevard de Paris, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

NORD

Société mutualiste d'entreprise S. A. T. A. I. N., n° 59-2512, à Roubaix (Nord).

Société mutualiste d'entreprise des établissements Edouard Catrice, n° 59-2513, à Lys-lez-Lannoy (Nord).

Caisse régionale hospitalière de sécurité sociale.

Par arrêté du 12 avril 1948, ont été approuvés et enregistrés les statuts de la caisse régionale hospitalière de sécurité sociale sous le n° 69 S.

Prorogation des décisions accordant une réduction d'abattement à certaines localités.

Par décision en date du 31 mars 1948, les décisions des 19 juillet 1945, 29 juin 1946 et 30 septembre 1947 accordant à certaines localités des départements de l'Hérault, du Gard, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne sont prorogées jusqu'au 30 juin 1948.

Par décision en date du 31 mars 1948, les décisions des 26 juillet 1945, 27 mars 1946, 30 septembre et 31 décembre 1947 accordant à certaines localités sinistrées des départements du Nord et du Pas-de-Calais le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne sont prorogées jusqu'au 30 juin 1948.

Par décision en date du 31 mars 1948, la décision du 23 juillet 1945 accordant à certaines localités sinistrées du département des Vosges le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne est prorogée jusqu'au 30 juin 1948.

Par décision en date du 31 mars 1948, la décision du 31 mai 1946 accordant à la localité sinistrée du Creusot (Saône-et-Loire) le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne est prorogée jusqu'au 30 juin 1948.

Par décision en date du 31 mars 1948, les décisions des 27 mars, 29 juin et 3 juillet 1946 accordant à certaines localités sinistrées du département du Loiret le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne sont prorogées jusqu'au 30 juin 1948.

Par décision en date du 31 mars 1948, les décisions des 24 juillet 1945 et 31 décembre 1947 accordant à certaines localités sinistrées des départements de la Marne et de l'Aube le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne sont prorogées jusqu'au 30 juin 1948.

Par décision en date du 31 mars 1948, la décision du 19 novembre 1946 accordant à certaines localités sinistrées du département de l'Oise le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne est prorogée jusqu'au 30 juin 1948.

Par décision en date du 31 mars 1948, les décisions des 29 juin et 27 septembre 1946 accordant à certaines localités sinistrées du département de la Somme le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1946, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne sont prorogées jusqu'au 30 juin 1948.

Par décision en date du 31 mars 1948, les décisions des 16 août 1945, 27 mars et 29 juin 1946 accordant à certaines localités sinistrées des départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Inférieure le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne sont prorogées jusqu'au 30 juin 1948, sauf en ce qui concerne la localité de Bernières-d'Ailly Calvados).

Par décision en date du 31 mars 1948, la décision du 23 juillet 1945 accordant à certaines localités sinistrées du département de la Charente-Maritime le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne est prorogée jusqu'au 30 juin 1948.

Par décision en date du 31 mars 1948, la décision du 19 juillet 1945 accordant aux localités du département des Landes dans son ensemble le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne est prorogée jusqu'au 30 juin 1948, sauf en ce qui concerne la commune de Tarnos (Landes).

Par décision en date du 31 mars 1948 sont prorogées jusqu'au 30 juin 1948:

1° La décision du 19 juillet 1945 accordant à certaines localités des départements des Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne et au département de la Corse d'une réduction d'abattement de 10 p. 100;

2° La décision du 30 mai 1945 accordant en son article 3 à la ville de Toulon une réduction d'abattement de 5 p. 100, au titre de ville sinistrée.

Par décision en date du 31 mars 1948 sont prorogées jusqu'au 30 juin 1948:

1° Les décisions des 26 juillet 1945 et 30 mars 1946 accordant à certaines localités des départements de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure et d'Indre-et-Loire le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne;

2° La décision du 13 juin 1946 accordant une deuxième réduction d'abattement de 5 p. 100 à la commune de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure);

3° La décision du 15 janvier 1947 portant à 6 p. 100, pour la période du 1er janvier au 30 mars 1947, la deuxième réduction d'abattement de 5 p. 100 accordée à la commune de Saint-Nazaire par la décision du 13 juin 1946.

Par décision en date du 31 mars 1948 sont prorogées jusqu'au 30 juin 1948:

1° Les décisions des 27 mars, 29 juin et 27 septembre 1946 accordant à certaines localités des départements de la Savoie et de l'Ain le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne;

2° La décision du 12 octobre 1946 accordant une deuxième réduction d'abattement de 5 p. 100 à la commune de Dortan (Ain).

Caisse nationale de sécurité sociale.

TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE DES SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 1947

Secrétaire d'administration classe exceptionnelle.

M. Jeantet, 1er juin 1947.

Paris, le 12 janvier 1948.

Le chef de cabinet,
LEGRAS

NOTA. — Il est rappelé qu'aux termes de l'article 12 du décret du 20 octobre 1934 modifié fixant le statut du personnel de la caisse générale de garantie, le personnel peut adresser au directeur des réclamations dans le délai de huit jours qui suit l'affichage de la liste d'aptitude (21 janvier 1948).

Par arrêté en date du 15 avril 1948, M. Jeantet, secrétaire d'administration principal, 3e échelon, est promu secrétaire d'administration de classe exceptionnelle, à compter du 1er juin 1947.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Conseil supérieur d'hygiène publique de France.

Par arrêté en date du 9 avril 1948, Mme le docteur O. Lacambre, inspecteur principal de la santé, est nommée auditeur au conseil supérieur d'hygiène publique de France, en remplacement de M. le docteur Salmon, élu membre.

Directions départementales de la population.

Par arrêté en date du 25 mars 1948, l'offre de démission de M. Duverger (Joseph), rédacteur à la direction départementale de la population des Hautes-Pyrénées à Tarbes, a été acceptée, à compter du 1er janvier 1948.

Directions départementales de la santé.

Par arrêté en date du 2 avril 1948, l'offre de démission de Mme Renaudin, commis à la direction départementale de la santé de la Marne, est acceptée à compter du 15 février 1948.

Par arrêté en date du 25 mars 1948, Mme Bernard (Anne-Marie), commis à la direction départementale de la santé de Meurthe-et-Moselle, a été mise en disponibilité, sur sa demande, pour une période d'un an, à compter du 15 février 1948.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Services municipaux du logement.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 avril 1948: page 3202, 2e colonne, Visas, 3e alinéa, 6e ligne, au lieu de: « Donerat », lire: « Domerat »; article 2, 5e et 7e ligne, au lieu de: « Sedant », lire: « Sedan ».

Régisseurs d'avances.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 avril 1948: page 3202, 3e colonne, 4e mention, 8e ligne, au lieu de: « 2e division », lire: « 2e subdivision ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du mardi 20 avril 1948.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi portant aménagements fiscaux. (Nos 3165-3196-3598-3749. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

A seize heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi étendant à toutes les houillères de bassin les dispositions de l'ordonnance no 45-2621 du 2 novembre 1945 relative à la transformation des écoles privées des houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais en écoles publiques et à l'intégration de leurs maîtres dans les cadres de l'enseignement public. (Nos 1855-3791. — M. Delxonne, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi portant aménagements fiscaux. (Nos 3165-3196-3598-3749. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

Séance du mardi 20 avril 1948.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Bouret, jusques et y compris M. Buron.

Tribunes. — Depuis M. Musmeaux, jusques et y compris M. Patinaud.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du mardi 20 avril 1948.

A neuf heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant majoration de rentes viagères de l'Etat. (No 279, année 1948. — M. N..., rapporteur.)

2. — Décision sur la demande de discussion immédiate de la proposition de résolution de Mme Saunier et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à régler d'urgence le problème des maisons d'enfants de l'Entr'aide française par la création d'une fondation nationale placée sous l'autorité du ministère de l'éducation nationale. (Nos 273 et 278, année 1948. — Mme Saunier, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Caspary, jusques et y compris M. Dadu.

Tribunes. — Depuis M. Dassaud, jusques et y compris M. Gadoin.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales se réunira le jeudi 22 avril 1948, à neuf heures trente (local no 274):

I. — Audition du rapport de M. Armengaud sur le projet de loi (no 193, année 1948) tendant à autoriser le Gouvernement à ratifier l'accord intervenu le 6 juin 1947 à la Haye et relatif à la création d'un bureau international des brevets à la Haye.

II. — Examen officieux du projet de loi portant aménagements fiscaux (nos 3165, 3496, 3598, 3749, A. N.).

III. — Compte rendu des travaux des sous-commissions.

IV. — Questions diverses.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale le mercredi 21 avril 1948, à dix heures (local no 202):

Rapport de M. Boivin-Champeaux sur la proposition de loi (no 217, année 1948), adoptée par l'assemblée nationale, tendant à relever de la forclusion les personnes victimes des événements qui se sont déroulés du 17 novembre 1947 au 15 décembre 1947.

La commission de la production industrielle se réunira le mercredi 21 avril 1948, à neuf heures trente (local no 274):

I. — Nomination de rapporteur sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale (no 234, année 1948), fixant le statut juridique des centres techniques industriels.

II. — Nomination de rapporteurs:

1° Sur la proposition de résolution (no 220, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à développer la production de chaussures « usage-travail » pour femmes et à augmenter la distribution dans les campagnes;

2° (pour avis). Sur la proposition de résolution (no 105, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à soumettre d'urgence au Parlement le projet de loi établissant le statut de l'artisanat.

III. — Questions diverses.

La commission de la reconstruction se réunira le mercredi 21 avril 1948, à dix heures (local no 201):

I. — Examen du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale (no 2084 A. N.), relatif aux sociétés coopératives de reconstruction et aux associations syndicales de reconstruction.

II. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES A

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mercredi 21 avril 1948.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

Fixation de l'ordre du jour.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis no 313 de l'office des changes relatif aux mesures d'amnistie édictées par la loi no 48-178 du 2 février 1948, et par les décrets nos 48-393 et 48-475 des 8 et 23 mars 1948.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 avril 1948:

Page 3680, 3e colonne, titre II, chapitre 1er, Conditions du dépôt, 2e paragraphe, 3e ligne, au lieu de: « déclarer à cet organisme la masse des avoirs qu'ils auront reçus », lire: « déclarer à l'office des changes la masse des avoirs qu'ils auront reçus »; même colonne, en bas de la page, renvoi (1), ajouter à: Voir avis de l'office des changes nos 264, 273 et 305, « (*Journal officiel* des 25 septembre 1947 et 26 mars 1948) ».

Page 3682, 2e colonne, paragraphe 3, 3e alinéa, 8e ligne, au lieu de: « la somme conservée par l'intermédiaire devra être obligatoirement versée par celui-ci », lire: « la somme conservée par l'intermédiaire devant être obligatoirement versée par celui-ci ».

Ministère de l'agriculture.

Avis de concours (école nationale d'agriculture de Rennes).

Un concours sera ouvert au ministère de l'agriculture à une date qui sera ultérieurement précisée pour recrutement d'un professeur titulaire de la chaire de génie rural à l'école nationale d'agriculture de Rennes.

Tous renseignements concernant ce concours pourront être fournis sur demande adressée au ministère de l'agriculture (direction de l'enseignement, 1er bureau), 78, rue de Varenne, Paris (7e).

Ministère de la France d'outre-mer.

Avis d'ouverture d'un concours pour l'emploi de chiffreur colonial stagiaire.

Un concours pour l'admission à l'emploi de chiffreur colonial stagiaire aura lieu les 6 et 7 juillet 1948 à Paris, Marseille, Bordeaux, ainsi que dans les chefs-lieux des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

Le nombre de places mises au concours est fixé à dix.

La liste d'inscription sera close le 5 juin 1948.

Pour être autorisé à se présenter au concours le candidat doit justifier des conditions suivantes:

1° Etre Français à titre originaire et n'être pas marié à une personne de nationalité étrangère;

2° Etre âgé de vingt et un ans au moins et de trente ans au plus au 31 décembre de l'année en cours, cette limite pouvant être reculée jusqu'à trente-cinq ans au maximum de la durée des services militaires ou de la durée des services civils donnant droit à une pension de retraite;

3° Jouir de ses droits civils et politiques;

4° Avoir satisfait à la loi sur le recrutement de l'armée;

5° Etre titulaire du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou du brevet supérieur de l'enseignement primaire ou de tout autre diplôme reconnu équivalent ou compter trois ans de service au ministère de la France d'outre-mer ou dans un cadre général des colonies, ou dans un service civil ou militaire du chiffre dans un autre département ministériel

Le concours est ouvert au personnel féminin dans la limite du tiers des places offertes.

Pièces à fournir. — Les pièces à produire par les candidats sont les suivantes:

1° Demande sur papier timbré;

2° Extrait sur papier timbré de leur acte de naissance;

3° Un état signalétique et des services militaires ou pièce constatant qu'ils ont satisfait à la loi sur le recrutement;

4° Copie conforme des diplômes;

5° Certificat de bonne vie et mœurs.

Les demandes des candidats appartenant à une administration publique doivent parvenir par la voie hiérarchique.

Les demandes de renseignements et les pièces à produire devront être adressées au ministère de la France d'outre-mer (direction du personnel, bureau de recrutement), 27, rue Oudinot, Paris (7e).

Ministère des travaux publics et des transports.

Avis de concours pour l'emploi de professeur d'hydrographie de 1re classe.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 mars 1948, page 2189, 2e colonne:

La date d'ouverture du concours pour l'accès au grade de professeur d'hydrographie de 1re classe, fixée primitivement au 6 septembre 1948 par avis publié au *Journal officiel* du 2 mars 1948, est reportée au 5 octobre 1948

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de médecin chef à l'hôpital psychiatrique de Clermont-Ferrand.

Un poste de médecin chef est actuellement vacant à l'hôpital psychiatrique privé faisant fonction d'hôpital psychiatrique public de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Publication des recettes.

I. — **Evaluation des recettes de la treizième semaine du 27 mars au 2 avril 1948.** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1948 — Recettes évaluées	1947 — Recettes comptables	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1948 — En valeur absolue	1948 — Pourcentage	1947 — En valeur absolue	1947 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	1.192.000	871.394	320.606	36,8		
Bagages et consigne	24.330	14.742	9.588	65		
Colis postaux, petits colis	140.100	93.854	46.246	49,3		
Marchandises (détail et wagons)	2.846.920	1.431.300	1.415.620	98,9		
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	4.203.350	2.411.290	1.792.060	74,3		

II. — **Evaluation des recettes au 2 avril 1948.**

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 31 janvier 1948.	RECETTES évaluées du 1er février au 2 avril 1948.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 2 avril 1948	RECETTES comptables du 1er janvier au 2 avril 1947	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1948 — En valeur absolue	1948 — Pourcentage	1947 — En valeur absolue	1947 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	3.456.092	7.676.840	11.132.932	7.958.578	3.174.354	39,9		
Bagages et consigne	83.882	175.314	259.196	137.639	121.557	88,3		
Colis postaux, petits colis	700.322	1.483.197	2.183.519	1.115.769	1.067.750	95,7		
Marchandises (détail et wagons)	11.767.182	29.497.109	41.264.291	19.216.101	25.048.190	130,4		
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	19.007.478	38.832.460	57.839.938	28.428.087	29.411.851	103,5		

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

COMPAGNIE DU RONEO

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 10.800.000 F
SIÈGE SOCIAL:
27, BOULEVARD DES ITALIENS, PARIS (2e)
R. C.: Seine 58486.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 5 1/2 0/0 1948 de 20.000.000 de francs divisé en 4.000 obligations de 5.000 F nominal et amortissable en 25 ans.

Dates d'amortissement et nombre d'obligations à amortir.

1er mars 1949.....	78	1er mars 1962.....	157
— 1950.....	82	— 1963.....	165
— 1951.....	87	— 1964.....	175
— 1952.....	92	— 1965.....	184
— 1953.....	97	— 1966.....	194
— 1954.....	102	— 1967.....	205
— 1955.....	108	— 1968.....	216
— 1956.....	114	— 1969.....	228
— 1957.....	120	— 1970.....	241
— 1958.....	127	— 1971.....	254
— 1959.....	133	— 1972.....	268
— 1960.....	141	— 1973.....	282
— 1961.....	149		

Total: 4.000 obligations.

Papeteries de Voiron et des Gorges

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 16.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: A VOIRON (ISERE)
Registre du commerce: Grenoble n° 1102.

Obligations de 5.000 F 4 3/4 0/0 1947.

Premier amortissement.

Liste des 43 obligations 4 3/4 0/0 1947 sorties au premier tirage au sort du 6 avril 1948 et formant la totalité des 43 obligations à amortir au 15 mai 1948

1.001 à 1.013

Les obligations sorties à ce tirage sont remboursables à partir du 15 mai 1948, à 5.000 F, aux caisses de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie à Paris, 16, boulevard des Italiens, et dans ses succursales et agences de Paris et de Province. En application des décrets des 25 et 26 octobre 1934, les dossiers d'obligations nominatives amorties devront être déposés ou adressés à cet établissement, service guichet agents et banquiers, 16, boulevard des Italiens, à Paris (9e).

(*Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel du 6 juillet 1947.*)

Société Nantaise d'Importation au Maroc

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 30.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 37, RUE LAMORICIÈRE, NANTES

Liste numérique des 291 obligations 1.000 F 5 0 0 (émission 1930) sorties au tirage du 23 mars 1948 et remboursables au pair à 1.000 F, coupon 37 attaché, à partir du 1er juin 1948.

1	23	33	40	88	92	102	104
136	140	148	149	169	170	208	229
232	240	258	279	291	295	299	307
308	329	332	342	345	355	384	388
395	407	413	439	475	476	488	502
512	517	520	526	531	540	547	550
576	595	622	631	638	639	641	644
657	668	687	699	704	723	738	768
777	821	823	829	859	930	940	963
1.007	1.013	1.059	1.066	1.071	1.084	1.114	1.120
1.127	1.146	1.159	1.160	1.170	1.178	1.208	1.210
1.243	1.258	1.274	1.290	1.293	1.303	1.314	1.338
1.399	1.340	1.342	1.343	1.362	1.382	1.385	1.386
1.389	1.408	1.421	1.436	1.462	1.478	1.503	1.506
1.524	1.530	1.531	1.533	1.541	1.542	1.591	1.596
1.610	1.629	1.646	1.649	1.656	1.659	1.673	1.717
1.727	1.729	1.737	1.744	1.754	1.755	1.761	1.764
1.772	1.789	1.801	1.802	1.804	1.807	1.815	1.821
1.853	1.869	1.877	1.917	1.935	1.938	1.947	1.952
1.965	1.967	1.970	1.992	2.036	2.054	2.057	2.058
2.089	2.096	2.105	2.126	2.192	2.211	2.213	2.243
2.254	2.280	2.317	2.327	2.338	2.341	2.363	2.364
2.379	2.383	2.397	2.423	2.426	2.428	2.429	2.434
2.471	2.519	2.520	2.536	2.572	2.576	2.592	2.608
2.619	2.621	2.642	2.652	2.653	2.656	2.809	2.813
2.826	2.843	2.849	2.863	2.881	2.904	2.906	2.921
2.956	2.978	2.982	2.988	2.994	3.014	3.019	3.026
3.046	3.054	3.072	3.084	3.109	3.117	3.129	3.141
3.151	3.157	3.160	3.197	3.200	3.216	3.225	3.226
3.231	3.247	3.249	3.256	3.257	3.262	3.276	3.296
3.325	3.334	3.335	3.336	3.351	3.359	3.364	3.392
3.405	3.411	3.417	3.421	3.423	3.464	3.503	3.518
3.547	3.560	3.565	3.580	3.584	3.595	3.599	3.647
3.667	3.698	3.702	3.715	3.734	3.737	3.745	3.757
3.785	3.802	3.803	3.818	3.827	3.839	3.857	3.868
3.889	3.891	3.904	3.907	3.926	3.931	3.932	3.937
3.941	3.956	3.970					

Obligations restant à rembourser des tirages précédents.

Tirage du 28 mars 1941.

Coupon 23 attaché.

3.170

Tirage du 29 mars 1945.

Coupon 31 attaché.

105	106	153	154	155	178	180	682
741	1.150	1.400	1.402	1.577	1.578	1.779	1.781
1.782	1.813	1.898	2.063	2.082	2.205	2.418	3.095
3.096	3.103	3.178	3.241	3.245	3.772	3.850	3.851

Tirage du 27 mars 1946.

Coupon 33 attaché.

276	352	354	378	530	602	669	702
740	799	819	1.526	1.572	1.608	1.633	1.697
1.742	1.747	1.817	2.055	2.169	2.174	2.302	2.325
2.348	2.416	2.632	3.025	3.087	3.094	3.104	3.290
3.346	3.352	3.489	3.798	3.801	3.855		

Tirage du 26 mars 1947.

Coupon 35 attaché

52	94	141	151	156	171	177	258
316	330	331	338	353	405	544	609
614	710	731	736	737	870	887	945
946	1.112	1.123	1.130	1.132	1.197	1.203	1.204
1.207	1.216	1.259	1.285	1.359	1.371	1.375	1.413
1.428	1.442	1.446	1.535	1.536	1.549	1.561	1.569
1.574	1.604	1.614	1.655	1.770	1.780	1.805	1.840
1.852	1.857	1.862	1.866	1.885	1.925	1.958	1.978
2.028	2.035	2.080	2.157	2.183	2.233	2.250	2.265
2.286	2.374	2.376	2.393	2.404	2.480	2.489	2.514
2.568	2.570	2.671	2.699	2.805	2.831	2.852	2.868
2.873	3.035	3.070	3.105	3.113	3.125	3.126	3.150
3.179	3.188	3.198	3.205	3.207	3.219	3.255	3.265
3.267	3.285	3.286	3.291	3.305	3.308	3.315	3.319
3.403	3.445	3.452	3.457	3.466	3.479	3.490	3.499
3.513	3.677	3.685	3.686	3.703	3.705	3.713	3.782
3.786	3.807	3.817	3.853	3.887	3.964	3.966	3.994
3.992							

Société des Produits céramiques Saint-Henry, Aubagne, Saint-Zacharie

SOCIÉTÉ AU CAPITAL DE 6.600.000 F
SIÈGE SOCIAL:
4, PLACE FÉLIX-BRET, A MARSEILLE
Registre du commerce: Marseille n° 2320[illegible]

Emprunt 5,25 0/0 1931.

Liste des numéros des 98 obligations sorties au tirage du 1er mars 1948 remboursables à partir du 1er mai 1948.

7	158	162	165	332	374	382	394
432	501	517	695	698	700	701	707
807	812	823	825	832	915	953	967
976	991	997	1.052	1.083	1.092	1.118	1.145
1.176	1.195	1.203	1.257	1.265	1.292	1.339	1.352
1.354	1.435	1.450	1.469	1.475	1.483	1.526	1.530
1.545	1.565	1.566	1.587	1.636	1.703	1.750	1.751
1.761	1.771	1.783	1.796	1.806	1.829	1.868	1.884
1.969	1.986	2.001	2.018	2.032	2.033	2.074	2.240
2.258	2.270	2.273	2.274	2.291	2.422	2.436	2.472
2.559	2.565	2.585	2.593	2.594	2.640	2.687	2.705
2.720	2.832	2.880	2.889	2.928	2.929	2.931	2.939
2.971	2.996						

Numéros restant à rembourser sur les tirages précédents.

2	84	97	104	106	117	157	160
173	342	366	378	380	385	389	399
405	408	419	430	435	439	484	503
505	513	652	653	785	845	863	867
871	885	886	888	889	914	963	1.015
1.016	1.053	1.061	1.062	1.065	1.070	1.110	1.114
1.119	1.122	1.130	1.175	1.199	1.262	1.263	1.289
1.290	1.309	1.353	1.383	1.395	1.406	1.419	1.426
1.433	1.439	1.441	1.443	1.482	1.548	1.550	1.559
1.575	1.581	1.586	1.614	1.619	1.655	1.656	1.701
1.715	1.737	1.759	1.760	1.786	1.798	1.832	1.849
1.863	1.890	1.923	1.948	1.955	1.961	2.003	2.005
2.016	2.024	2.107	2.108	2.156	2.173	2.183	2.185
2.189	2.191	2.193	2.195	2.196	2.204	2.214	2.222
2.226	2.234	2.271	2.277	2.292	2.322	2.326	2.328
2.339	2.357	2.359	2.366	2.371	2.392	2.393	2.418
2.431	2.435	2.439	2.458	2.479	2.507	2.531	2.534
2.535	2.568	2.609	2.614	2.619	2.686	2.688	2.690
2.693	2.709	2.777	2.800	2.802	2.809	2.833	2.837
2.892	2.901	2.902	2.906	2.907	2.936	2.937	2.959

COMPAGNIE de FIVES-LILLE

pour Constructions Mécaniques et Entreprises

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: 600.000.000 DE FRANCS

7, RUE MONTALIVET, PARIS (8e)

R. C.: Seine 75707.

Liste des 453 obligations de 1.000 F 5,50 0/0 1939 sorties au septième tirage du 27 février 1948 et remboursables au pair à compter du 1er mai 1948. (Le complément des 4.091 obligations qui devaient être amorties à ce tirage a fait l'objet de rachat en Bourse.)

5	90	176	230	264	294	334
398	493	730	978	1.282	1.379	1.399
1.592	1.612	1.692	1.758	1.775	1.857	1.867
1.912	2.159	2.201	2.293	2.542	2.590	2.623
2.721	2.883	2.935	3.057	3.074	3.187	3.230
3.592	3.672	3.710	3.781	3.802	3.844	3.979
4.096	4.121	4.156	4.251	4.316	4.433	4.477
4.499	4.626	4.630	4.642	4.848	4.881	4.996
5.012	5.107	5.322	5.431	5.451	5.644	5.695
5.741	5.807	5.894	5.955	6.052	6.062	6.112
6.194	6.428	6.477	6.496	6.623	6.677	6.751
6.824	6.932	6.984	7.069	7.144	7.159	7.378
7.393	7.604	7.624	7.744	7.875	7.946	7.978
8.030	8.050	8.247	8.261	8.295	8.298	8.381
8.501	8.708	8.816	8.916	8.986	9.015	9.064
9.228	9.519	9.566	9.626	9.708	9.786	9.800
9.914	9.983	10.019	10.104	10.268	10.279	10.346
10.511	10.695	10.716	10.822	10.995	11.048	11.078
11.114	11.182	11.245	11.371	11.442	11.496	11.504
11.685	11.789	11.892	11.894	11.972	12.031	12.036
12.212	12.455	12.500	12.562	12.638	12.657	12.661
12.667	12.672	12.702	12.710	12.797	13.081	13.116
13.390	13.411	13.444	13.463	13.496	13.678	13.701
13.784	13.834	13.886	13.896	13.913	13.947	13.957
13.998	14.081	14.210	14.284	14.323	14.375	14.544
14.555	14.600	14.640	14.650	14.788	14.804	15.087
15.116	15.142	15.158	15.446	15.454	15.522	15.628
15.736	15.739	15.774	16.022	16.069	16.071	16.098
16.101	16.286	16.445	16.581	16.680	16.923	16.937
16.979	17.013	17.019	17.050	17.079	17.105	17.170
17.205	17.241	17.291	17.175	17.600	17.625	17.662
17.709	17.843	17.859	17.908	17.991	18.007	18.031
18.056	18.138	18.155	18.287	18.298	18.307	18.414
18.433	18.552	18.610	18.613	18.624	18.856	19.056
19.107	19.260	19.361	19.474	19.525	19.639	19.693
19.707	19.745	19.923	20.023	20.118	20.179	20.212
20.273	20.344	20.434	20.501	20.718	20.729	20.731
20.849	20.855	20.915	20.973	20.997	21.064	21.198
21.212	21.266	21.349	21.359	21.481	21.495	21.545
21.663	21.712	21.898	22.199	22.377	22.479	22.573
22.583	22.765	22.848	22.926	23.130	23.284	23.321
23.353	23.442	23.477	23.499	23.529	23.643	23.669
23.671	23.725	23.797	23.864	24.130	24.218	24.241
24.326	24.520	24.538	24.816	24.847	24.908	25.114
25.115	25.142	25.150	25.349	25.478	25.517	25.537
25.637	25.701	25.824	25.856	25.883	25.896	25.914
25.962	25.968	25.994	26.023	26.096	26.209	26.280
26.319	26.322	26.334	26.414	26.674	26.804	26.920
26.934	26.999	27.051	27.052	27.078	27.501	27.515
27.527	27.557	27.676	27.704	27.773	27.796	27.635
27.876	28.071	28.111	28.235	28.354	28.368	28.476
28.502	28.531	28.922	29.129	29.135	29.146	29.205
29.241	29.251	29.370	29.376	29.411	29.417	29.460
29.508	29.565	29 612	20.614	29.683	29.724	29.810
29.858	29.869	29.886	29.967	30.030	30.087	30.100
30.106	30.279	30.321	30.347	30.359	30.431	30.444
30.477	30.513	30.616	30.640	30.646	30.666	30.707
30.814	30.880	31.033	31.043	31.059	31.092	31.218
31.229	31.272	31.367	31.425	31.467	31.606	31.668
31.801	31.893	31.966	32.040	32.089	32.091	32.424
32.535	32.595	32.631	32.728	32.734	32.801	32.804
32.822	32.910	32.963	32.977	33.010	33.025	33.242
33.431	33.442	33.551	33.633	33.660	34.065	34.067
34.072	34.478	34.511	34.563	34.588	34.681	34.685
34.701	34.747	34.722	34.890	34.907		

Liste des obligations de 1.000 F 5,50 0/0 1939 sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

4	17	21	37	74	75	87
95	103	129	133	146	147	161
185	213	215	217	218	220	238
260	275	328	341	346	347	405
427	435	451	454	458	481	488
492	495	579	581	585	612	633
656	735	748	755	757	790	800
802	806	826	827	856	889	894
907	929	935	980	986	991	1.003
1.016	1.021	1.034	1.096	1.117	1.127	1.191
1.318	1.341	1.353	1.354	1.393	1.396	1.467
1.479	1.518	1.548	1.551	1.558	1.563	1.575
1.587	1.628	1.634	1.669	1.688	1.697	1.707
1.713	1.718	1.723	1.733	1.739	1.744	1.748
1.762	1.771	1.790	1.791	1.793	1.819	1.825
1.830	1.874	1.885	1.894	1.902	1.923	1.930
1.939	1.947	1.954	1.956	1.958	1.959	1.974
1.989	2.007	2.014	2.017	2.048	2.049	2.056
2.069	2.073	2.076	2.082	2.089	2.090	2.091
2.094	2.095	2.124	2.139	2.141	2.148	2.151
2.154	2.156	2.157	2.177	2.180	2.182	2.188
2.213	2.229	2.230	2.235	2.244	2.314	2.338
2.397	2.450	2.466	2.488	2.493	2.502	2.504
2.543	2.553	2.565	2.573	2.576	2.589	2.594
2.606	2.613	2.622	2.626	2.647	2.648	2.674
2.684	2.687	2.689	2.693	2.727	2.735	2.738
2.742	2.746	2.781	2.783	2.811	2.838	2.849
2.875	2.887	2.898	2.917	2.927	2.929	2.940
2.951	2.954	2.957	2.959	2.985	3.002	3.007
3.040	3.070	3.073	3.096	3.097	3.107	3.119
3.122	3.125	3.128	3.133	3.164	3.272	3.280
3.298	3.312	3.322	3.359	3.407	3.418	3.461
3.472	3.489	3.510	3.514	3.527	3.533	3.534
3.536	3.604	3.607	3.613	3.615	3.621	3.630
3.645	3.736	3.737	3.777	3.814	3.820	3.853
3.893	3.903	3.908	3.921	3.932	3.943	3.952
3.974	3.991	4.060	4.061	4.069	4.130	4.153
4.166	4.169	4.176	4.212	4.246	4.312	4.314
4.354	4.355	4.368	4.371	4.448	4.449	4.478
4.510	4.571	4.607	4.614	4.617	4.699	4.720
4.732	4.738	4.746	4.793	4.794	4.879	4.918
4.947	4.959	4.997	5.000	5.011	5.020	5.059
5.060	5.068	5.073	5.074	5.079	5.085	5.087
5.122	5.147	5.154	5.157	5.164	5.189	5.197
5.198	5.199	5.232	5.245	5.315	5.331	5.363
5.380	5.466	5.478	5.490	5.501	5.507	5.510
5.543	5.565	5.566	5.569	5.575	5.602	5.613
5.618	5.619	5.626	5.634	5.639	5.640	5.654
5.655	5.686	5.701	5.704	5.722	5.731	5.732
5.733	5.743	5.778	5.806	5.830	5.849	5.850
5.874	5.922	5.933	5.946	5.948	5.982	5.992
6.008	6.092	6.153	6.164	6.171	6.174	6.202
6.236	6.276	6.285	6.352	6.355	6.356	6.361
6.443	6.448	6.504	6.505	6.506	6.513	6.515
6.522	6.526	6.531	6.540	6.545	6.548	6.559
6.587	6.588	6.590	6.592	6.615	6.610	6.676
6.689	6.692	6.709	6.711	6.743	6.757	6.766
6.786	6.794	6.795	6.817	6.819	6.840	6.845
6.873	6.890	6.892	6.893	6.901	6.906	6.933
6.936	6.943	6.962	6.965	6.970	6.979	6.987
7.028	7.029	7.113	7.122	7.124	7.137	7.140
7.141	7.304	7.306	7.325	7.328	7.362	7.379
7.382	7.398	7.411	7.420	7.433	7.441	7.455
7.496	7.510	7.511	7.547	7.559	7.567	7.637
7.644	7.669	7.687	7.695	7.697	7.712	7.721
7.730	7.747	7.816	7.836	7.874	7.905	7.915
7.924	7.937	8.082	8.135	8.148	8.168	8.169
8.189	8.192	8.197	8.202	8.212	8.231	8.238
8.283	8.324	8.326	8.355	8.378	8.382	8.397
8.419	8.471	8.485	8.492	8.563	8.581	8.595
8.596	8.630	8.632	8.635	8.681	8.693	8.749
8.763	8.766	8.787	8.801	8.876	8.879	8.928
8.958	8.970	8.984	9.002	9.007	9.026	9.032
9.068	9.071	9.146	9.150	9.169	9.234	9.250
9.253	9.260	9.282	9.319	9.330	9.334	9.350
9.351	9.355	9.361	9.368	9.422	9.425	9.463
9.467	9.505	9.538	9.554	9.582	9.611	9.613
9.618	9.666	9.668	9.700	9.749	9.764	9.769
9.780	9.852	9.869	9.876	9.888	9.918	9.936
9.953	9.980	9.989	10.068	10.079	10.112	10.116
10.117	10.125	10.132	10.140	10.143	10.167	10.169
10.179	10.223	10.235	10.304	10.306	10.328	10.340
10.345	10.408	10.415	10.418	10.450	10.463	10.465
10.502	10.524	10.550	10.598	10.600	10.620	10.643
10.649	10.792	10.880	10.898	10.968	10.982	10.989
11.002	11.033	11.050	11.056	11.062	11.087	11.095
11.130	11.150	11.168	11.187	11.194	11.198	11.199
11.203	11.210	11.370	11.419	11.485	11.507	11.572
11.576	11.634	11.638	11.645	11.699	11.717	11.756
11.760	11.762	11.764	11.766	11.786	11.798	11.846
11.851	11.905	11.935	11.958	12.009	12.054	12.079
12.082	12.083	12.096	12.104	12.122	12.130	12.132
12.136	12.138	12.315	12.325	12.347	12.394	12.409
12.451	12.488	12.530	12.549	12.569	12.575	12.577
12.579	12.599	12.605	12.640	12.675	12.685	12.729
12.764	12.777	12.798	12.816	12.861	12.872	12.912
12.936	12.953	13.011	13.035	13.057	13.059	13.067
13.074	13.115	13.117	13.126	13.148	13.172	13.219
13.247	13.258	13.272	13.281	13.296	13.299	13.302
13.327	13.402	13.406	13.418	13.420	13.428	13.441
13.470	13.471	13.505	13.507	13.519	13.600	13.644
13.666	13.690	13.697	13.707	13.710	13.767	13.774
13.787	13.790	13.793	13.805	13.845	13.876	13.902
13.909	13.935	13.945	13.956	13.958	14.042	14.053
14.068	14.071	14.090	14.098	14.106	14.145	44.172
14.178	14.185	14.197	14.206	14.224	14.223	14.239
14.241	14.259	14.271	14.314	14.353	14.368	14.411
14.420	14.424	14.455	14.458	14.512	14.548	14.520
14.553	14.561	14.582	14.611	14.615	14.619	14.742
14.742	14.780	14.783	14.794	14.810	14.833	14.836
14.866	14.867	14.868	14.877	14.886	14.899	
14.901	14.918	14.936	14.951	14.961	14.999	15.000
15.058	15.079	15.119	15.123	15.130	15.137	15.145
15.150	15.184	15.185	15.215	15.253	15.299	15.303
15.306	15.337	15.347	15.348	15.356	15.363	15.371
15.375	15.400	15.411	15.420	15.429	15.437	15.489
15.543	15.548	15.581	15.656	15.691	15.693	15.700
15.709	15.711	15.754	15.760	15.773	15.793	15.798
15.801	15.856	15.875	15.886	15.971	16.112	16.114
16.130	16.175	16.182	16.222	16.304	16.330	16.411
16.444	16.482	16.500	16.508	16.512	16.523	16.528
16.584	16.587	16.690	16.702	16.708	16.771	16.797
16.856	16.895	16.920	16.963	16.950	16.954	16.964
17.000	17.137	17.185	17.227	17.229	17.245	17.309
17.305	17.313	17.314	17.315	17.317	17.370	17.382
17.418	17.524	17.547	17.636	17.652	17.653	17.660
17.661	17.672	17.673	17.677	17.690	17.745	17.749
17.768	17.831	17.862	17.889	17.894	17.895	18.023
18.120	18.121	18.143	18.190	18.316	18.352	18.463
18.464	18.533	18.591	18.607	18.615	18.628	18.643
18.665	18.734	18.742	18.757	18.783	18.793	18.797
18.811	18.823	18.984	18.999	19.045	19.055	19.011
19.113	19.114	19.115	19.122	19.131	19.152	19.157
19.160	19.179	19.182	19.190	19.207	19.217	19.230
19.236	19.239	19.271	19.280	19.283	19.285	19.308
19.355	19.356	19.365	19.400	19.435	19.440	19.456
19.484	19.491	19.493	19.496	19.512	19.517	19.717
19.737	19.765	19.800	19.853	19.869	19.915	19.958
19.955	19.962	19.969	19.982	19.987	20.126	20.145
20.147	20.149	20.166	20.169	20.170	20.175	20.196
20.214	20.221	20.308	20.316	20.383	20.445	20.451
20.484	20.487	20.491	20.504	20.513	20.516	20.654
20.666	20.672	20.683	20.685	20.737	20.752	20.763
20.780	20.781	20.782	20.789	20.803	20.806	20.812
20.814	20.838	20.834	20.835	20.837	20.842	20.891
20.904	20.927	20.958	20.965	20.984	21.010	21.025
21.027	21.028	21.035	21.114	21.132	21.145	21.195
21.203	21.222	21.256	21.276	21.314	21.349	21.334
21.343	21.347	21.348	21.364	21.367	21.403	21.413
21.440	21.463	21.484	21.497	21.498	21.520	21.554
21.562	21.564	21.570	21.696	21.699	21.723	21.781
21.771	21.773	21.782	21.790	21.798	21.800	21.858
21.843	21.853	21.883	21.896	21.911	21.921	21.923
21.925	21.935	21.959	21.975	21.977	21.988	21.990
21.992	21.998	22.004	22.034	22.038	22.040	22.091
22.121	22.140	22.183	22.190	22.193	22.198	
22.213	22.247	22.252	22.265	22.288	22.306	22.331
22.347	22.366	22.374	22.400	22.412	22.416	22.421
22.422	22.428	22.432	22.458	22.490	22.522	22.540
22.541	22.561	22.592	22.600	22.638	22.667	22.691
22.728	22.742	22.743	22.764	22.771	22.811	22.834
22.852	22.917	22.949	22.955	22.957	22.961	22.964
22.971	22.998	23.001	23.012	23.021	23.040	23.047
23.061	23.063	23.143	23.146	23.154	23.162	23.164
23.175	23.177	23.184	23.189	23.227	23.243	23.271
23.290	23.294	23.384	23.397	23.405	23.419	23.460
23.548	23.579	23.581	23.610	23.619	23.628	23.661
23.666	23.684	23.707	23.719	23.720	23.721	23.731
23.745	23.772	23.805	23.844	23.848	23.849	23.854
23.865	23.873	23.884	23.904	22.913	23.996	24.000
24.012	24.039	24.044	24.082	24.093	24.099	24.100
24.113	24.126	24.233	24.237	24.255	24.267	24.275
24.280	24.305	24.409	24.450	24.454	24.468	24.492
24.551	24.553	24.557	24.558	24.575	24.591	24.592
24.613	24.617	24.670	24.725	24.728	24.758	24.771
24.798	24.833	24.877	24.914	24.922	24.924	24.953
24.992	24.998	25.045	25.059	25.067	25.070	25.104
25.140	25.145	25.200	25.201	25.207	25.218	25.316
25.353	25.409	25.418	25.426	25.435	25.443	25.459
25.457	25.521	25.593	25.614	25.653	25.723	25.753
25.826	25.827	25.828	25.829	25.841	25.867	25.873
25.878	25.959	25.961	26.011	26.035	26.038	26.054
26.052	26.089	26.090	26.155	26.167	26.174	26.183
26.194	26.224	26.226	26.284	26.286	26.301	26.304
26.373	26.396	26.403	26.409	26.411	26.433	26.436
26.492	26.494	26.521	26.524	26.636	26.650	26.653
26.662	26.664	26.683	26.692	26.717	26.741	26.769
26.883	26.903	26.930	26.945	26.974	26.995	26.998
27.102	27.143	27.224	27.231	27.256	27.264	27.312
27.348	27.374	27.375	27.376	27.408	27.428	27.452
27.491	27.517	27.530	27.579	27.618	27.619	27.623
27.625	27.626	27.633	27.711	27.761	27.785	27.805
27.844	27.848	27.849	27.850	27.940	28.005	28.036
28.054	28.055	28.056	28.057	28.113	28.116	28.161
28.172	28.190	28.191	28.193	28.209	28.224	28.310
28.316	28.324	28.350	28.379	28.380	28.381	28.482
28.488	28.492	28.525	28.543	28.545	28.575	28.597
28.613	28.638	28.720	28.712	28.772	28.807	28.853
28.865	28.916	28.967	28.983	28.985	28.997	29.036
29.029	29.066	29.119	29.159	29.167	29.173	29.213
29.217	29.218	29.219	29.220	29.221	29.249	29.254
29.255	29.264	29.317	29.326	29.327	29.333	29.394
29.420	29.439	29.503	29.529	29.568	29.600	29.602
29.605	29.639	29.643	29.770	29.775	29.779	29.784
29.785	29.789	29.812	29.815	29.956	29.961	29.963
29.976	29.985	29.987	30.076	30.000	30.129	30.136
30.139	30.140	30.151	30.158	30.162	30.361	30.388
30.399	30.403	30.523	30.524	30.527	30.535	30.558

30.573	30.596	30.618	30.642	30.692	30.722	30.752
30.800	30.801	30.803	30.804	30.824	30.856	30.858
30.863	30.897	30.898	30.902	30.904	30.928	30.979
30.982	31.010	31.011	31.017	31.026	31.038	31.058
31.088	31.109	31.123	31.176	31.183	31.189	31.195
31.197	31.199	31.226	31.254	31.271	31.318	31.323
31.407	31.486	31.512	31.544	31.627	31.675	31.720
31.779	31.834	31.836	31.838	31.885	31.943	31.951
31.952	32.051	32.081	32.110	32.129	32.143	32.172
32.221	32.266	32.274	32.293	32.342	32.359	32.384
32.388	32.390	32.401	32.403	32.405	32.428	32.446
32.462	32.464	32.473	32.478	32.541	32.580	32.654
32.655	32.756	32.759	32.763	32.772	32.800	32.817
32.883	32.887	32.894	32.919	32.957	32.958	32.959
33.008	33.029	33.062	33.097	33.103	33.125	33.158
33.180	33.208	33.215	33.268	33.275	33.276	33.277
33.326	33.358	33.373	33.386	33.475	33.508	33.533
33.555	33.581	33.587	33.614	33.626	33.642	33.649
33.682	33.711	33.715	33.772	33.787	33.790	33.803
33.862	33.898	33.899	33.906	33.946	33.929	33.941
34.028	34.070	34.071	34.075	34.105	34.106	34.160
34.178	34.186	34.201	34.203	34.221	34.245	34.268
34.339	34.424	34.431	34.455	34.606	34.612	34.662
34.756	34.762	34.776	34.801	34.829	34.830	34.838
34.873	34.875	34.883	34.885	34.926		

COMPAGNIE de FIVES-LILLE

pour Constructions Mécaniques et Entreprises

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: 600.000.000 DE FRANCS

7, RUE MONTALIVET, PARIS (8e)

R. C.: Seine 75707.

Obligations de 2.000 F 5 0/0 1941.

Conformément aux dispositions de la notice publiée lors de l'émission des 20.000 obligations de 2.000 F 5 0/0 1941 de la compagnie de Fives-Lille, les 561 obligations qui devaient être amorties au septième tirage, en mars 1947, ont été rachetées en Bourse et, en conséquence, ce tirage n'a pas eu lieu.

Liste des obligations de 2.000 F 5 0/0 1941 sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

204	314	419	476	477	551	581
597	606	607	618	635	665	690
692	717	729	746	774	794	843
859	877	1.075	1.104	1.144	1.159	1.161
1.210	1.147	1.679	1.684	1.709	1.725	1.726
1.744	1.751	1.871	1.905	1.919	1.933	1.942
1.955	1.967	1.984	2.033	2.035	2.049	2.061
2.072	2.078	2.084	2.115	2.125	2.171	2.178
2.213	2.220	2.221	2.222	2.332	2.389	2.402
2.418	2.482	2.552	2.570	2.573	2.606	2.609
2.612	2.643	2.696	2.697	2.701	2.716	2.739
2.805	2.823	2.837	2.851	2.867	2.887	2.895
2.904	2.932	2.946	2.979	2.986	3.003	3.005
3.019	3.025	3.026	3.027	3.035	3.037	3.045
3.082	3.083	3.092	3.099	3.166	3.196	3.223
3.309	3.340	3.348	3.387	3.405	3.468	3.471
3.501	3.524	3.557	3.560	3.593	3.623	3.635
3.644	3.724	3.730	3.739	3.791	3.819	3.848
3.864	3.898	3.907	3.941	3.948	3.949	3.977
3.980	3.990	4.013	4.019	4.034	4.055	4.059
4.065	4.072	4.075	4.087	4.094	4.116	4.117
4.137	4.157	4.221	4.226	4.240	4.277	4.299
4.311	4.354	4.355	4.433	4.455	4.456	4.462
4.599	4.624	4.630	4.644	4.666	4.691	4.698
4.699	4.788	4.806	4.820	4.871	4.879	4.891
4.957	5.002	5.010	5.039	5.056	5.138	5.152
5.155	5.156	5.169	5.234	5.265	5.268	5.272
5.373	5.383	5.390	5.406	5.414	5.469	5.473
5.478	5.534	5.678	5.680	5.712	5.733	5.779
5.861	5.879	5.882	5.883	5.903	5.947	5.999
6.030	6.036	6.064	6.125	6.148	6.273	6.284
6.285	6.291	6.303	6.308	6.324	6.333	6.540
6.558	6.561	6.562	6.585	6.586	6.607	6.653
6.686	6.688	6.691	6.696	6.740	6.744	6.776
6.796	6.851	6.887	6.891	6.915	6.916	6.918
6.932	6.940	6.963	6.964	6.970	6.987	6.997
7.021	7.038	7.042	7.063	7.142	7.175	7.200
7.204	7.219	7.233	7.243	7.248	7.257	7.297
7.368	7.466	7.540	7.563	7.569	7.627	7.658
7.743	7.789	7.821	7.824	7.840	7.886	7.889
7.897	7.975	7.997	8.057	8.068	8.078	8.102
8.166	8.172	8.193	8.230	8.286	8.288	8.296
8.396	8.423	8.444	8.490	8.502	8.506	8.553
8.602	8.607	8.694	8.702	8.746	8.753	8.767
8.770	8.810	8.814	8.818	8.837	8.857	8.892
8.910	8.934	8.936	8.961	8.963	8.965	8.972
9.037	9.059	9.068	9.070	9.080	9.084	9.109
9.122	9.136	9.141	9.147	9.165	9.171	9.217
9.252	9.261	9.284	9.327	9.358	9.375	9.387
9.395	9.420	9.423	9.427	9.445	9.449	9.477
9.598	9.605	9.621	9.629	9.670	9.712	9.763
9.768	9.819	9.850	9.864	9.867	9.868	9.886
9.891	9.898	9.926	9.946	9.960	9.977	9.979
9.982	10.132	10.199	10.204	10.233	10.265	10.270
10.307	10.343	10.347	10.358	10.373	10.423	10.532
10.589	10.599	10.606	10.623	10.626	10.648	10.657
10.660	10.691	10.759	10.790	10.818	10.845	10.885
10.897	10.938	10.956	10.978	10.997	11.028	11.044
11.048	11.058	11.103	11.117	11.120	11.122	11.154
11.181	11.202	11.215	11.218	11.256	11.263	11.281
11.330	11.363	11.374	11.379	11.392	11.507	11.537
11.549	11.611	11.624	11.633	11.635	11.692	11.703
11.711	11.741	11.774	11.783	11.790	11.806	11.892
11.896	11.919	11.920	11.949	11.967	12.004	12.049
12.059	12.074	12.076	12.081	12.086	12.100	12.102
12.116	12.139	12.167	12.224	12.238	12.252	12.253
12.263	12.279	12.281	12.292	12.301	12.303	12.314
12.386	12.417	12.462	12.575	12.650	12.710	12.792
12.808	12.826	12.940	12.952	12.953	12.981	13.002
13.010	13.015	13.019	13.026	13.052	13.053	13.059
13.069	13.107	13.108	13.117	13.120	13.126	13.129
13.140	13.145	13.160	13.171	13.184	13.186	13.190
13.200	13.214	13.240	13.253	13.259	13.266	13.276
13.363	13.381	13.411	13.413	13.431	13.458	13.507
13.510	13.512	13.520	13.530	13.543	13.559	13.612
13.623	13.628	13.645	13.705	13.738	13.745	13.746
13.749	13.758	13.778	13.804	13.825	13.829	13.879
13.887	13.893	13.899	13.907	13.915	13.923	13.947
13.978	13.994	14.002	14.005	14.018	14.056	14.069
14.075	14.079	14.080	14.112	14.123	14.183	14.220
14.242	14.245	14.252	14.268	14.270	14.322	14.329
14.342	14.362	14.381	14.384	14.401	14.411	14.426
14.465	14.466	14.538	14.541	14.550	14.558	14.560
14.566	14.585	14.598	14.604	14.609	14.617	14.630
14.633	14.655	14.672	14.687	14.732	14.758	14.783
14.835	14.848	14.859	14.881	14.906	14.967	14.969
14.993	15.037	15.064	15.111	15.175	15.179	15.181
15.201	15.206	15.217	15.223	15.360	15.379	15.388
15.431	15.484	15.521	15.524	15.528	15.532	15.534
15.548	15.578	15.590	15.592	15.608	15.616	15.710
15.744	15.746	15.762	15.766	15.799	15.801	15.808
15.844	15.925	15.949	15.987	15.992	16.017	16.019
16.039	16.047	16.073	16.091	16.100	16.104	16.157
16.163	16.197	16.223	16.245	16.254	16.298	16.315
16.326	16.327	16.338	16.398	16.409	16.421	16.442
16.471	16.477	16.522	16.526	16.529	16.530	16.531
16.544	16.545	16.560	16.571	16.696	16.711	16.710
16.773	16.778	16.785	16.811	16.864	16.909	16.920
16.984	17.002	17.016	17.093	17.171	17.253	17.307
17.370	17.371	17.378	17.387	17.510	17.513	17.544
17.584	17.597	17.609	17.634	17.669	17.676	17.705
17.743	17.749	17.859	17.922	17.928	17.957	17.963
17.979	18.026	18.053	18.059	18.083	18.106	18.134
18.140	18.219	18.251	18.257	18.258	18.262	18.308
18.360	18.363	18.442	18.463	18.490	18.534	18.553
18.585	18.595	18.598	18.603	18.607	18.611	18.692
18.694	18.708	18.716	18.758	18.767	18.793	18.843
18.954	18.965	18.994	19.030	19.051	19.056	19.074
19.082	19.153	19.161	19.168	19.170	19.172	19.187
19.192	19.211	19.273	19.276	19.344	19.345	19.392
19.463	19.520	19.541	19.545	19.552	19.561	19.580
19.645	19.655	19.670	19.709	19.714	19.730	19.738
19.771	19.772	19.791	19.816	19.818	19.824	19.885
19.919	19.924	19.934	19.959	19.959	19.966	19.972

Société anonyme de Produits chimiques de l'Ouest

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 20.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 98, RUE DE SÈVRES, PARIS (7e)

Registre du commerce: Seine 147024.

Obligations 4 1/4 0/0 1946 de 5.000 F.

Deuxième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté les 121 obligations 4 1/4 0/0 1946, dont l'amortissement est fixé au 1er juin 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort

Numéros des titres sortis au tirage de 1947 et non encore présentés au remboursement.

679 à 761

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel du 26 juin 1946.)

LA SEQUANAISE CAPITALISATION

Société anonyme pour favoriser l'économie et l'épargne.

CAPITAL SOCIAL: 50.000 F (1/4 VERSÉ)

SIÈGE SOCIAL: 4, RUE JULES-LEFEBVRE, PARIS

R. C.: Seine 8277.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

des 431 parts bénéficiaires A remplaçant les actions amortissables en 50 ans (loi du 25 avril 1946).

DATES DES TIRAGES	NOMBRE DE PARTS amortissables.
20 avril 1948, à neuf heures, au siège social. Premier jour ouvrable de mai, de 1948 à 1996 inclus.	9 (au titre de l'année 1947). 9 ou 8 pour chacune des années visées ci-contre d'après le tableau suivant:
9 parts amortissables en: 1947 1958 1972 1985; 1948 1960 1973 1987; 1949 1962 1975 1988; 1950 1963 1977 1990; 1952 1965 1978 1992; 1953 1967 1980 1993; 1955 1968 1982 1995; 1957 1970 1983	8 parts amortissables en: 1951 1969 1986; 1954 1971 1989; 1956 1974 1991; 1959 1976 1994; 1961 1979 1996; 1964 1981; 1966 1984

LA SEQUANAISE VIE

Société anonyme d'assurances sur la vie humaine.

CAPITAL SOCIAL: 2.000.000 DE FRANCS (1/4 VERSÉ)

SIÈGE SOCIAL: 4, RUE JULES-LEFEBVRE, PARIS

R. C.: Seine 8278.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

des 3.011 parts bénéficiaires A remplaçant les actions amortissables en 50 ans (loi du 25 avril 1946).

DATES DES TIRAGES	NOMBRE DE PARTS amortissables.
20 avril 1948, à neuf heures, au siège social: Premier jour ouvrable de mai, de 1948 à 1996 inclus.	79 (au titre de l'année 1947). 79 ou 78 pour chacune des années visées ci-contre d'après le tableau suivant:
79 parts amortissables en: 1947; 1948; 1952; 1957; 1962; 1967; 1972; 1977; 1982; 1987; 1992	78 parts amortissables en: 1949 1961 1974 1986; 1950 1963 1975 1988; 1951 1964 1976 1989; 1953 1965 1978 1990; 1954 1966 1979 1991; 1955 1968 1980 1993; 1956 1969 1981 1994; 1958 1970 1983 1995; 1959 1971 1984 1996; 1960 1973 1985

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

des 2.000 parts bénéficiaires B remplaçant les parts de fondateur amortissables en 50 ans (loi du 25 avril 1946).

DATES DES TIRAGES	NOMBRE DE PARTS amortissables.
20 avril 1948, à neuf heures, au siège social.	40.
Premier jour ouvrable de mai, de 1948 à 1996 inclus.	40 pour chacune des années visées ci-contre.

LA SEQUANAISE NUPTIALITE

Société anonyme d'assurances pour favoriser l'épargne en vue du mariage.

CAPITAL SOCIAL: 2.000.000 DE FRANCS (1/4 VERSÉ)

SIÈGE SOCIAL: 4, RUE JULES-LEFEBVRE, PARIS

R. C.: Seine 274282 B.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

des 4.000 parts bénéficiaires A par coupures de 10 amortissables en 50 ans (loi du 25 avril 1946).

DATES DES TIRAGES	NOMBRE DE PARTS amortissables.
20 avril 1948, à neuf heures.	8.
Premier jour ouvrable de mai, de 1948 à 1996 inclus.	8 pour chacune des années visées ci-contre.

Les tirages auront lieu au siège social, à neuf heures.

La Séquanaise Incendie, Accidents et Risques divers

Société anonyme d'assurances à primes fixes.

CAPITAL SOCIAL: 6.000.000 DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL: 4, RUE JULES-LEFEBVRE, PARIS (9e)

R. C.: Seine 215468 B.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

des 11.140 parts bénéficiaires A remplaçant les actions par coupures indivisibles de 10 amortissables en 50 ans (loi du 25 avril 1946).

DATES DES TIRAGES	NOMBRE DE COUPURES indivisibles amortissables.
20 avril 1948, à neuf heures, au siège social.	23 au titre de l'année 1947.
Premier jour ouvrable de mai, de 1948 à 1996 inclus.	23 ou 22 pour chacune des années visées ci-contre d'après le tableau suivant:
23 coupures indivisibles amortissables en: 1947 1968 / 1948 1969 / 1949 1977 / 1957 1978 / 1958 1979 / 1959 1987 / 1967 1988	22 coupures indivisibles amortissables en: 1950 1962 1974 1986 / 1951 1963 1975 1989 / 1952 1964 1976 1990 / 1953 1965 1980 1991 / 1954 1966 1981 1992 / 1955 1970 1982 1993 / 1956 1971 1983 1994 / 1960 1972 1984 1995 / 1961 1973 1985 1996

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

des 5.150 parts bénéficiaires B remplaçant les parts de fondateur par coupures indivisibles de 50 amortissables en 50 ans (loi du 25 avril 1946).

DATES DES TIRAGES	NOMBRE DE COUPURES indivisibles amortissables.
20 avril 1948, à neuf heures, au siège social.	3 au titre de l'année 1947.
Premier jour ouvrable de mai, de 1948 à 1996 inclus.	3 ou 2 pour chacune des années visées ci-contre.

Trois coupures de 50, amortissables pendant les trois premières années, c'est-à-dire de 1947 à 1949, et deux coupures de 50 de 1950 à 1996 inclus.

Compagnie centrale des Emeris et tous Abrasifs

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 29 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

133, BOULEVARD SÉRURIER, PARIS (19e)

R. C.: Seine 222172 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 100 obligations 4 1/4 0/0 1943 dont le cinquième amortissement est prévu pour le 1er mai 1948.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en avril 1948.

Liste numérique des obligations 4 1/4 0/0 1943 sorties aux précédents tirages et non encore remboursées.

1.771 à 1.780 — 2.672 à 2.676 — 3.061 à 3.068
4.536 à 4.540

Etablissements et Laboratoires Georges Truffaut

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 mars 1948: page 2757, 3e colonne, Obligations 4 1/4 0/0 1943 non remboursées, au lieu de: « 2.537 », lire: « 2.257 ».

Compagnie générale d'Entreprises Automobiles

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 mars 1948: page 2757, 2e colonne, Obligations 5 0/0 1931 non remboursées, 19e ligne, au lieu de: « 4.431 », lire: « 4.413 ».

Demandes de changement de nom

M. Svendzenevicz (Félix-Chiller), né à Alexandrow (Pologne) le 5 janvier 1901 et demeurant à Paris (12e), 21, passage Stinville, présente une requête pour lui et ses deux enfants mineurs: Charles, né à Paris (12e) le 9 février 1931; Isabelle, née à Paris (10e) le 14 mai 1934, au garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, pour lui et ses deux enfants, celui de Svene.

M. Egon Zlotnitzki, né le 3 octobre 1913 à Thionville (Moselle), commerçant, demeurant à Paris (16e), 4, place Léon-Deubel, en son nom personnel et au nom de sa fille mineure Sylvaine-Martine Zlotnitzki, née le 6 novembre 1947 à Paris (16e), dépose une requête auprès du garde des sceaux en vue de substituer au nom patronymique de Zlotnitzki celui de Lamberre.

Mlle Busson (Christiane-Marie-Paule-Renée), née le 14 avril 1924 à Paris (16e), domiciliée 9 *bis*, rue Vineuse, Paris (16e), dépose une requête auprès du garde des sceaux, en vue de substituer à son nom patronymique celui de Busson de Janssens, sous lequel elle est connue.

M. Busson (Gérard-Roger-Maurice-Marie), né le 27 juillet 1922 à Paris (16e), domicilié 9 *bis*, rue Vineuse, Paris (16e), dépose une requête auprès du garde des sceaux en vue de substituer à son nom patronymique celui de Busson de Janssens, sous lequel il est connu.

M. Lévy (Claude-Philippe), né le 27 septembre 1920 à Paris, domicilié 12, rue Dufrenoy, Paris (16e), présente une requête au garde des sceaux en vue de substituer à son nom patronymique celui de Lablache.

M. Lévy (Jean-Jacques-Edmond), né à Paris, le 25 octobre 1917, domicilié 12, rue Dufrenoy, Paris (16e), présente une requête au garde des sceaux en vue de substituer à son nom patronymique celui de Lablache.

M. le commandant René-Augustin-Jean Pourchier, officier d'état-major, demeurant à Orléans, 108, avenue Dauphine, né à Nice le 3 novembre 1906, présente une requête au garde des sceaux, tant en son nom personnel qu'en celui de ses enfants mineurs: Anne-Marie-Suzanne-Renée, née à Montargis le 1er mars 1940; Marie-Claude-Yvonne-Simonne, née à Montargis le 2 août 1943 et Nicole-Simonne-Françoise, née à Orléans le 7 avril 1948, afin d'être autorisé à changer leur nom patronymique de Pourchier en Pourquier.

M. Bonnet-Roucayrol (Jean-Claude-Marie-Joseph), né à Paris (9e) le 12 juin 1920, demeurant 38, rue de Courcelles, Paris, dépose une requête auprès du garde des sceaux en vue de substituer à son nom patronymique celui de Roucayrol, nom de son père adoptif, sous lequel il a toujours été connu.

M. David Kaliky, né à Hayange (Moselle), le 3 février 1923, domicilié 8, faubourg National, à Strasbourg, dépose une requête auprès du garde des sceaux, à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Marcel Kaliky, sous lequel il est connu.

Mme Meiss-Lévy (Suzanne), veuve de M. le colonel Lévy (Pierre), née le 13 août 1892 à Boston (U. S. A.), domiciliée 12, rue Dufrenoy, Paris (16e), présente une requête au garde des sceaux, afin de substituer à son nom patronymique celui de Lablache.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 50 fr. la ligne
(Décret du 20 novembre 1943, article 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

18 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. AMICALE LAÏQUE DE FLEURIE. But: solidarité et entr'aide entre les élèves et anciens élèves de l'école. Siège social: mairie de Fleurie.

18 mars 1948. Déclaration à la préfecture de Châtellerault. BOXING-CLUB LOUDUNAIS. But: pratique de la boxe et de la culture physique. Siège social: café Cailleau, place Sainte-Croix, Loudun.

18 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Batna. Association d'éducation et d'instruction DJAMIAT ETTARBIA OU ATTALIM. But: création d'une médersa et d'une école coranique. Siège social: M. Mosbah Rabia Cadi, président, Corneille.

18 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. AMICALE D'ANCIENNES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE ET DU COLLÈGE MODERNE DE JEUNES FILLES DE LA CÔTE-SAINT-ANDRÉ. But: entretien des liens amicaux et mutuel appui entre ces anciennes élèves. Siège social: collège moderne de jeunes filles, la Côte-Saint-André.

18 mars 1948. Déclaration à la préfecture de police. LA MAISON DE LA PENSÉE FRANÇAISE. But: célébration du génie français sous toutes ses formes; étude des moyens de nature à faire connaître les représentants qualifiés de la pensée française; entretien de rapports intellectuels entre la France et l'étranger; réception d'intellectuels étrangers; aide matérielle à des intellectuels. Siège social: 2, rue de l'Elysée, Paris.

19 mars 1948. Déclaration à la préfecture de la Martinique. MISSION ÉVANGÉLIQUE BAPTISTE ANTILLAISE. But: participer à l'évangélisation des Antilles. Siège social: M. Shoemaker, directeur, Fort-de-France.

19 mars 1948. Déclaration à la préfecture de la Martinique. L'ESPOIR. But: développer par la culture physique et par la pratique des sports les qualités morales et physiques de ses membres. Siège social: M. René Victorin, président, Sainte-Luce.

19 mars 1948. Déclaration à la préfecture de Marseille. ASSOCIATION DES FAMILLES DE PONT-DE-VIVAUX. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: campagne Prébois, Pont-de-Vivaux, Marseille.

19 mars 1948. Déclaration à la préfecture de Marseille. ORGANISATION NÉO-UBIQUISTE. But: activités de plein air. Siège social: 39, domaine Ventre, à Marseille.

20 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. Société de chasse LA SAINT-HUBERT DE CHANTECORPS. But: protection et repeuplement du gibier, répression du braconnage, destruction d'animaux nuisibles. Siège social: M. Brangier, aux Anges-Bertières de Fomperron.

21 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. SOCIÉTÉ DE TAMBOURS ET CLAIRONS DE VOULPAIX. But: réunir les jeunes gens, leur procurer une distraction saine, les former à la discipline et rehausser l'éclat des fêtes locales. Siège social: mairie de Voulpaix.

24 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. SOCIÉTÉ DE CHASSE D'HAUTION. Modifications apportées à l'article 12 de cette société qui a pour but la conservation et le repeuplement du gibier. Siège social: chez son président, à Haution.

24 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Bougie. ASSOCIATION SPORTIVE DE DARGUINAH. But: pratique de tous les sports. Siège social: salle des fêtes de Darguinah.

24 mars 1948. Déclaration à la préfecture de police. AMICALE DES ANCIENNES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE LA PROVIDENCE, à Montrouge. But: maintien des relations amicales. Siège social: 1, avenue Jean-Jaurès, Montrouge.

24 mars 1948. Déclaration à la préfecture d'Ajaccio. SOCIÉTÉ HIPPIQUE DE PROPRIANO. But: amélioration de la race chevaline et plus spécialement encouragement à l'élevage du pur sang et demi-sang. Siège social: mairie de Propriano.

25 mars 1948. Déclaration à la préfecture de police. COMITÉ DE COORDINATION DES GROUPEMENTS DES COMMERÇANTS, ARTISANS, PETITS INDUSTRIELS. But: action concertée de diverses catégories de contribuables pour une plus juste fiscalité (commerçants, artisans, industriels). Siège social: 1, place du Théâtre-Français, Paris.

25 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. ASSOCIATION DES FAMILLES NOMBREUSES DE THIANT ET ENVIRONS. But: défense des intérêts moraux et matériels des familles. Siège social: mairie de Thiant.

26 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Péronne. UNION AMICALE DU JAVELOT ALBERTIN. But: grouper les amateurs de javelot. Siège social: café Bolzarre, 7, rue Paul-Bert, Albert.

26 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE CHANTENAY-VILLEDIEU. But: défense, représentation et protection des familles de la commune de Chantenay-Villedieu. Siège social: M. Bresseau, secrétaire, Chantenay-Villedieu.

26 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. AMICALE LAÏQUE DES ANCIENNES ET ANCIENS ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES DE VALENCIENNES-SAINT-WAAST. But: défendre l'école et développer l'idée laïque; encourager les élèves des écoles publiques; développer les œuvres post et périscolaires. Siège social: école de garçons, rue Tinchon, à Valenciennes.

27 mars 1948. Déclaration à la préfecture de police. L'association artistique LES TROIS MUSES modifie ses statuts (sections: troupe, orchestre, cercle littéraire) et transfère son siège social du 20, rue Jules-Ferry au 29, rue Dolforge, Choisy-le-Roi.

30 mars 1948. Déclaration à la préfecture de police. LA PENSÉE RATIONALISTE, confédération nationale de groupements libres penseurs de France et de France d'outre-mer. But: grouper toutes les organisations ainsi que les isolés, sans distinction de sexe, de nationalité, de race, qui se réclament de la laïcité, de la science et dont le seul conformisme est la raison, en vue d'une action en faveur du libre développement de la pensée humaine. Siège social: 28, rue Serpente, Paris.

31 mars 1948. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. AMICALE DES ANCIENS MEMBRES ACTIFS DU MOUVEMENT LIBÉRATION. But: représenter et défendre le patrimoine moral de ses membres et de leurs ayants droit et maintenir entre eux les liens d'amitié nés dans la clandestinité. Siège social: 2, rue des Feuillants, Limoges.

31 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Blida. ASSOCIATION DE L'AMICALE DES ANCIENNES ÉLÈVES DU PENSIONNAT DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. But: établir et conserver entre ses membres des liens d'amitié; favoriser une entr'aide morale et matérielle, s'il y a lieu, ainsi qu'aider sous une forme morale et matérielle les élèves du pensionnat. Siège social: au pensionnat de l'Immaculée-Conception, Blida.

31 mars 1948. Déclaration à la préfecture des Vosges. AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE PLOMBIÈRES-LES-BAINS. But: allocation pour le perfectionnement du corps. Siège social: mairie de Plombières-les-Bains.

31 mars 1948. Déclaration à la préfecture de l'Aube. ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET DÉMOBILISÉS DE LA COMMUNE DE CHERVEY. But: perpétuer la mémoire des morts des deux guerres par l'érection d'un monument. Siège social: mairie de Chervey.

31 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Vire. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE D'AUNAY-SUR-ODON ET BEAUQUAY. But: étude et défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: maison de la famille, Aunay-sur-Odon.

1er avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Soissons. ASSOCIATION SPORTIVE DU GRAND SÉMINAIRE. But: pratique de l'athlétisme et des sports. Siège social: grand séminaire, 42, avenue de Paris, Soissons.

1er avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Thiers. GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL DE PATENTÉS DU CANTON DE COURPIÈRE. But: assurer la défense des intérêts économiques, industriels, artisanaux, commerciaux de ses adhérents; examiner et présenter toutes réformes ou toutes mesures économiques et législatives dont l'expérience aurait démontré la nécessité de les soutenir auprès des autorités compétentes; prendre et soutenir les intérêts de chacun de ses membres dans les questions intéressant l'artisanat, le commerce et l'industrie. Siège social: salle de la justice de paix, Courpière.

1er avril 1948. Déclaration à la préfecture des Ardennes. ASSOCIATION DES FAMILLES DE LA COMMUNE DE LUMES. But: assurer la défense des intérêts généreux de ses membres tant sur le plan matériel que sur le plan moral. Siège social: salle de la mairie, à Lumes.

1er avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. GROUPEMENT D'ENTR'AIDE DE LA COMMUNE DE VERN-D'ANJOU. But: utilisation en commun du matériel agricole. Siège social: café Anjoumet, à Vern-d'Anjou.

1er avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. AMICALE DES P. T. T. DE SEVRAN. But: grouper tous les P. T. T. résolus à continuer dans la paix les efforts faits pendant la guerre. Siège social: 28, avenue de Livry, Sevran.

1er avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. BOULE BACHAMOISE. But: pratique du jeu de boules. Siège social: brasserie des Sports, Baccarat.

1er avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE DECAZEVILLE. But: assurer le fonctionnement matériel des écoles libres de Decazeville. Siège social: rue Clemenceau, à Decazeville.

2 avril 1948. Déclaration à la préfecture du Rhône. INSTITUT EUGÈNE-SOUCHON, centre de contrôle et de recherche. But: tous travaux de recherche, de contrôle, d'essais ou d'analyse pouvant concerner, directement ou indirectement, l'industrie du verre; centralisation et mise à jour d'une documentation scientifique et technique et, le cas échéant, la publication de toutes études pouvant intéresser cette industrie; éventuellement, étude, création, gérance, contrôle ou subvention d'institutions ou organismes pouvant intéresser l'industrie du verre au point de vue technique ou scientifique. Siège social: 8, rue de la Bourse, Lyon.

2 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. ASSOCIATION POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION POPULAIRE, LE SPORT POUR LA POPULATION DU FAOUËT. But: promouvoir, soutenir, développer, protéger les œuvres d'enseignement et d'éducation populaire du Faouët, notamment des écoles de garçons et de filles, avec les œuvres scolaires, périscolaires, postscolaires les intéressant. Siège social: presbytère du Faouët.

2 avril 1948. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE FONTENOY-EN-PUISAYE. But: protection et repeuplement du gibier, répression du braconnage, destruction des nuisibles. Siège social: mairie de Fontenoy.

2 avril 1948. Déclaration à la préfecture du Morbihan. ASSOCIATION D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION POPULAIRE DU GROUPEMENT PAROISSIAL DE LOCMARIA-GRAND-CHAMP. But: favoriser l'enseignement et l'éducation populaire sportive. Siège social: presbytère de Locmaria-Grand-Champ.

2 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. ASSOCIATION DES MAISONS FAMILIALES DE SALIES-DU-SALAT ET SES ENVIRONS. But: donner aux familles de Salies-du-Salat le moyen d'assurer l'éducation et l'orientation professionnelle de leurs enfants. Siège social: école libre, boulevard des Pyrénées, Salies-du-Salat.

2 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. GROUPEMENT DES ENTREPRENEURS ET ARTISANS DU BATIMENT D'AY-CHAMPAGNE POUR LA RECONSTRUCTION. But: grouper les entrepreneurs et artisans du bâtiment d'Ay-Champagne; étude des questions concernant la reconstruction. Siège social: 3, rue Pierlot, Ay.

2 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. AMICALE DES MARINS ANCIENS COMBATTANTS ET ANCIENS MARINS DE PARAY-VIEILLE-POSTE ET ENVIRONS. But: renouveler entre ses adhérents la camaraderie née pendant leur présence à bord des bâtiments. Siège social: bar-tabac, ferme de Contin, Paray-Vieille-Poste.

2 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Vire. MAISON DE LA FAMILLE ET DES JEUNES D'AUNAY-SUR-ODON. But: favoriser l'éducation de la jeunesse rurale au point de vue intellectuel, professionnel, physique, moral et social. Siège social: maison de la famille, Aunay-sur-Odon.

3 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Belfort. AMICALE DES ANCIENS COLS BLEUS DE BEAUCOURT ET DES ENVIRONS. But: conserver et renforcer les liens d'amitié qui unissent les anciens marins. Siège social: hôtel des Voyageurs, à Beaucourt.

3 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Belfort. AMICALE DES ANCIENS DE LA 9e D. I. C. (division d'infanterie coloniale). But: renouer les traditions de l'esprit d'entr'aide qui nous ont unis sur tous les fronts. Siège social: 17, avenue Jean-Jaurès, Belfort.

6 avril 1948. Déclaration à la préfecture du Rhône. ASSOCIATION DES FAMILLES DE SAINTE-CATHERINE. But: étudier et défendre les intérêts généraux des familles, spécialement des familles nombreuses. Siège social: mairie de Sainte-Catherine.

3 avril 1948. Déclaration à la préfecture du Rhône. ENTR'AIDE SOCIALE. But: entr'aide sociale sous toutes ses formes. Siège social: 26, place Tolozan, Lyon.

3 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. ASSOCIATION D'ENSEIGNEMENT LIBRE D'ÉDUCATION POPULAIRE DE NAIZIN. But: promouvoir, soutenir, développer, protéger les œuvres d'enseignement et d'éducation populaire de Naizin. Siège social: presbytère de Naizin.

3 avril 1948. Déclaration à la préfecture de l'Ain. Société chorale mixte LA CONCORDE. But: étude du chant, du solfège, de la diction et pratique. Siège social: salle Gavand, place de la Mairie, à Rillieux.

3 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. ASSOCIATION D'ENSEIGNEMENT LIBRE D'ÉDUCATION POPULAIRE DE LOCMINÉ. But: promouvoir, soutenir, développer, protéger les œuvres d'enseignement et d'éducation populaire de Locminé. Siège social: presbytère de Locminé.

3 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Versailles. TENNIS-CLUB DE L'ETANG-LA-VILLE. But: pratique des sports. Siège social: rue Jean-Mermoz, à l'Etang-la-Ville.

5 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE NEUFCHATEL-EN-BRAY. But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement d'écoles libres. Siège social: 37, grande-rue Saint-Jacques, à Neufchâtel-en-Bray.

5 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Yssingeaux. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE SAINT-JULIEN-MOLHESABATE. But: défense et représentation des familles. Siège social: mairie de Saint-Julien-Molhesabate.

5 avril 1948. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. ASSOCIATION FAMILIALE DE SACY. But: défense des droits de la famille. Siège social: mairie de Sacy.

5 avril 1948. Déclaration à la préfecture de police. COMPAGNIE DE LA CLÉ DE SOL. But: organiser des séances artistiques au profit des œuvres philanthropiques. Siège social: 5, rue Bokanowski, à Asnières.

6 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Lille. AMICALE JEAN-JAURÈS (association des anciens élèves de l'école laïque). But: s'occuper de toutes les œuvres post et périscolaires, assistance mutuelle, encouragement aux élèves des écoles publiques, aux cours d'adultes, conférences, concerts, etc.; créer des sections pour la pratique des sports: football, basket, etc. Siège social: 57, rue des Champs, Tourcoing.

6 avril 1948. Déclaration à la préfecture d'Orléans. ASSOCIATION FAMILIALE DES TRAVAILLEURS D'ORLÉANS ET SA BANLIEUE. But: assurer, au point de vue matériel et moral, la défense des intérêts généraux des familles, et notamment de celles des travailleurs adhérents aux syndicats d'Orléans et sa banlieue. Siège social: bourse du travail, 22, rue Notre-Dame-de-Recouvrance, Orléans.

6 avril 1948. Déclaration à la préfecture de police. La Société centrale évangélique change son titre et devient SOCIÉTÉ CENTRALE D'ÉVANGÉLISATION. Modification dans la composition du bureau. Siège social: 17, rue de Clichy, Paris.

7 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DES MUSULMANS DU GARD. But: aide aux musulmans déshérités par le sort. Siège social: café Moderne, les Taillades, par la Lavade.

7 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. CERCLE ASTRONOMIQUE DU MAINE. But: vulgarisation et pratique de l'astronomie. Siège social: maison sociale, le Mans.

7 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Vienne. AMICALE DES ANCIENS DU 14e RÉGIMENT D'ARTILLERIE LOURDE HIPPOMOBILE. But: resserrer les liens de bonne camaraderie. Siège social: hôtel Vincent, faubourg du Pont-Neuf, Poitiers.

7 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Toulouse. L'AMICALE DES CHANTEURS DES AMIS RÉUNIS. But: grouper des camarades pour faire des sorties amicales (pêche, chant et banquets). Siège social: 26, boulevard Pierre-Sémat, Toulouse.

7 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Vendée. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DES ÉCOLES PRIVÉES DES BROUZILS. But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: château du Ligny, les Brouzils.

8 avril 1948. Déclaration à la préfecture d'Alger. ASSOCIATION SPORTIVE DE LA POLICE DE MAISON-CARRÉE. But: entretenir les forces physiques des fonctionnaires de la police d'Etat de Maison-Carrée par la pratique de la culture physique, des sports, tir et escrime. Siège social: au commissariat central de Maison-Carrée.

8 avril 1948. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. COMITÉ D'ENTR'AIDE DU SANATORIUM INTERDÉPARTEMENTAL DE SAINT-GOBAIN. But: embellir la vie des malades et, au besoin, leur venir en aide ainsi qu'à leurs familles. Siège social: sanatorium interdépartemental, à Saint-Gobain.

8 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Marseille. FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES RÉPUBLICAINS ET RADICAUX INDÉPENDANTS DES BOUCHES-DU-RHÔNE. But: favoriser la propagande des principes de la vieille doctrine radicale laïque, sociale et républicaine. Siège social: 59, cours Devilliers, Marseille.

8 avril 1948. Déclaration à la préfecture d'Alger. CLUB DES AILES. But: resserrer, pour le bien du pays et au profit de ses adhérents, les liens de camaraderie, de solidarité et d'union entre tous les amis de l'aviation civile et militaire. Siège social: 5, rue Négrier, à Alger.

9 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Marseille. CENTRE D'APPRENTISSAGE DES MÉTIERS DE L'AUTOMOBILE-CLUB. But: sport de plein air individuel et collectif. Siège social: 39, boulevard Michelet, Marseille.

9 avril 1948. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. RÉVEIL SPORTIF VILLEBOURG-BUEIL. But: pratique de l'éducation physique et des sports, en particulier du football. Siège social: salle Piégu, Bueil-en-Touraine.

9 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. CHORALE JEAN-SÉBASTIEN-BACH. But: auditions de musique religieuse. Siège social: 7, rue Sauvages, Alès.

9 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Versailles. L'ESSOR DE BUZENVAL. But: éducation de la jeunesse et son perfectionnement physique, intellectuel et moral. Siège social: 200, avenue Otis-Mygalit, Buzenval.

9 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Versailles. ASSOCIATION SAINT-JEAN-BAPTISTE-DE-LA-SALLE. But: éducation de la jeunesse et son perfectionnement physique, intellectuel et moral. Siège social: 200, avenue Otis-Mygalit, Buzenval.

10 avril 1948 Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. GROUPE LA FONTAINE. But: compléter et éventuellement suppléer l'œuvre scolaire relativement à l'éducation artistique des jeunes, en particulier par l'étude et l'interprétation des textes classiques. Siège social: M. Goupil, vice-président, 9, boulevard Jobert, à Lamballe.

10 avril 1948. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. AMICALE DE VERNET-SAINTE-MARGUERITE. But: promouvoir, soutenir, favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: hôtel de la Poste de Vernet-Sainte-Marguerite.

12 avril 1948. Déclaration à la préfecture des Vosges. GROUPEMENT DES ARTISANS, COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DU DÉPARTEMENT DES VOSGES, SINISTRÉS PAR LES INONDATIONS DE DÉCEMBRE 1947. But: étude et défense des intérêts des artisans, commerçants et industriels du département des Vosges dont les établissements ont été sinistrés au cours des inondations qui se sont produites au mois de décembre 1947. Siège social: 69, rue de Remiremont, Epinal.

12 avril 1948. Déclaration à la préfecture de l'Eure. MAISON DÉPARTEMENTALE DE LA FAMILLE DE L'EURE. But: créer tous services d'entr'aide familiale et de documentation. Siège social: maison départementale de la famille de l'Eure, 44, rue Joséphine, Evreux.

12 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Montpellier. CLUB DU CINÉMA. But: répandre l'art cinématographique. Siège social: 23, rue Général-de-Gaulle, Sète.

12 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. GROUPEMENT D'ENTR'AIDE DES HAIES, à Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde. But: utilisation en commun de matériel agricole. Siège social: confédération générale agricole, Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde.

13 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. FANFARE DES SAPEURS-POMPIERS DU RAINCY. But: frais occasionnés par les fêtes et concours. Siège social: 10, boulevard de l'Ouest, le Raincy.

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

22 novembre 1947. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 18 mars 1948.) CLUB MANDOLINISTE WISLA. But: apprendre et jouer de la musique au profit d'œuvres. Siège social: M. Bielau (Louis), président, Nœux-les-Mines.

23 février 1948. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 5 avril 1948.) FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE VOLLEY-BALL. But: développer les relations entre les fédérations nationales régissant le volley-ball. Siège social: 66, boulevard de Strasbourg, à Paris.

ASTAR
MEUBLES DE BUREAUX
34, rue de Citeaux
SPÉCIALISTE PARIS-12e

ACHETEZ DE LA JOIE EN RÉSERVE
en constituant une cave familiale des grands vins de France sélectionnés, dignes du palais du plus fin connaisseur en vins fins.
La caisse de 24 bouteilles d'origine contenant:
3 Riesling, 3 Traminer, 3 Bourgogne, 3 Montbazillac, 3 Saint-Emillion, 3 Châteauneuf-du-Pape 43, 3 Pommard 43, 1 Pineau, 1 Mesnil-Champagne, 1 Ayguebelle verte ou Triple-Sec.
"SERVICE ROLOR"
35, rue de Maubeuge, PARIS
Contre remboursement 5.900 F.
Emballage facturé et repris pour 1.000 F
Catalogue sur demande.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.